LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la vallée des Villards

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)

50e ANNÉE - N° 198 DÉCEMBRE 2021 3,50 €

Saison hivernale

Malgré un enneigement précoce, un début de saison marqué par le redoux et les contraintes sanitaires

La station de Saint-Colomban a ouvert comme annoncé le 18 décembre. Cette année les craintes n'ont pas tenu comme souvent ces dernières années à la qualité du manteau neigeux, mais à une pénurie de main-d'œuvre qui a touché dans toutes les stations de nombreux secteurs dont les remontées mécaniques.

Le personnel

L'explication la plus couramment avancée pour expliquer ce phénomène est liée à la décision prise par le gouvernement d'imposer le passe sanitaire au personnel à compter du 1er décembre 2021. Mais la réforme de l'assurance-chômage pourrait aussi et peut-être davantage expliquer que le métier de saisonnier soit moins attractif. Selon *Le Monde* (4 décembre 2021) : *« La période de travail nécessaire pour l'ouverture de droits passe de quatre à six mois, ce qui touche directement les néo-saisonniers dont le contrat n'atteint pas cette durée. La prise en compte des jours non travaillés dans le calcul de l'indemnisation pénalise également ce mode de vie, avec une baisse estimée à 17 % par l'Unédic, et entre 20 % et 40 % par les syndicats des saisonniers. »*

Cette pénurie a également pesé sur les négociations salariales au cours desquelles les syndicats ont obtenu 3,2 % d'augmentation globale sur l'ensemble de la grille permettant aux plus bas salaires d'être au-dessus du SMIC, plus particulièrement dans les petites stations, en Maurienne par exemple, plutôt que dans les grandes, comme Val Thorens, où les grilles tarifaires sont déjà plus élevées. (Pour les entreprises dont les grilles sont supérieures aux minimums conventionnels, il n'y a aucune obligation d'augmentation.)

Cependant, malgré cette revalorisation salariale, de nombreux saisonniers auraient quitté leur poste quelques jours avant l'ouverture. Un phénomène que l'on a retrouvé dans quasiment toutes les stations.

Au Villards, selon la mairie de Saint-Colomban, les effectifs saisonniers *« étaient complets à la fin du mois de septembre »*. Ils se seraient *« effondrés de moitié »* après le 1er décembre et, selon Simon Cartier-Lange, le 12 décembre il manquait encore 1 pisteur, 1 dameur et 8 perchistes. Mais *« grâce au travail de Sébastien Dolci qui s'est battu comme un diable »* (Pierre-Yves Bonnivard), le 13 décembre au soir on *« était en capacité »* d'ouvrir les appareils du front de neige et le télésiège de l'Ormet. Une situation instable car deux jours plus tard, les effectifs auraient permis d'ouvrir les appareils de liaison avec les Sybelles mais plus les remontées du front de neige... À la recherche de saisonniers, SSDS n'aurait pas retenu l'idée de solliciter les personnes qui s'étaient proposées pour suppléer les grévistes en 2019.

Compte tenu de la quantité de neige accumulée dans le haut du domaine skiable, le personnel chargé de purger les couloirs a été héliporté sur place et le col de Bellard damé (jeudi 16 décembre) par Saint-Sorlin pour que les équipes de Saint-Colomban puissent monter. Le lendemain les pisteurs de Saint-Colomban ont reçu l'aide de deux pisteurs, un de La Toussuire et un de Saint-Sorlin.

Finalement, si le 18 décembre il manquait 3 ou 4 personnes (ce qui n'a pas permis d'ouvrir le téléski de Rogemont), deux jours plus tard (20 décembre) les recrutements de personnel effectués par SSDS ont permis l'ouverture de tous les appareils sur Saint-Colomban.

Cette pénurie de personnel a également touché le secteur locatif *(lire page 14)* et, à la réunion de la commission de sécurité du domaine skiable (15 décembre), Clément Girard a indiqué que *« le très faible effectif de moniteurs contraindrait l'ESF à recentrer l'activité sur les cours collectifs et les enfants »*.

L'enneigement

La neige est tombée une première fois les 27, 28 et 29 novembre avec une hauteur totale cumulée de 60 cm (*). Puis du 2 au 10 décembre (2 mètres de hauteur cumulée) dont 1,35 m du 8 au 10 décembre. Même si cela ne s'était pas vu, notamment à cette époque de l'année, depuis une dizaine d'années, ces précipitations, qui en soi n'étaient pas exceptionnelles (*« c'était comme quand on était gamins, il y a 50 ans »*), ont conduit les élus, le 10 décembre, à fermer l'école et à faire rapatrier les élèves du collège de Saint-Étienne-de-Cuines et du lycée de Saint-Jean.

Le maire de Saint-Colomban a déclenché le plan communal de sauvegarde le 10 décembre à 10 heures jusqu'au lendemain 11 heures. Les habitants étaient *« appelés à une grande vigilance et à ne pas se déplacer »*. La circulation a été interdite à Saint-Colomban le 10 à partir de 18 h 30 sur la RD 927 et les voies communales. À Saint-Alban elle l'a été sur la RD 927E du Premier-Villard au Chef-Lieu et sur la voie communale, de la sortie du Frêne à Saint-Colomban. Ces interdictions ont été levées dans la matinée du 13. Il y a eu des coulées sur la RD 927. Le courrier n'a pas été distribué le 10. Les combes (Barral notamment) se sont « purgées » deux jours après cet épisode neigeux qui a suscité la curiosité des médias (France Info, TF1) et du *Dauphiné libéré*.

Les jours suivant un froid relatif s'est installé, et les hauteurs de neige dans les prés dépassaient 1 mètre. Depuis le 11 décembre il n'a pas neigé. À partir du 27 décembre un épisode pluvieux s'est installé avec une limite pluie-neige annoncée à 3 000 mètres le 29 décembre..., et le lendemain (il faisait 14°C à midi à Saint-Alban) des plaques de terre commençaient à apparaître sur les pistes du bas du domaine.

La fréquentation

La fréquentation pour les vacances de fin d'année a été globalement estimée par l'OT entre 45 % et 90 % selon les semaines et selon les hébergeurs. À La Perrière, le taux de remplissage était de 50 % la 1re semaine et de 100 % la seconde. *« Pour janvier ça s'annonce calme, a* indiqué Gyl Ribeil le nouveau directeur du site, *mais je pense que l'on va remplir avec les courts séjours, et pour le mois de février ça commence à se remplir. »* Les gîtes communaux affichaient 50 % de remplissage à Saint-Colomban et 75 % à Saint-Alban.

Sans préjuger de ce que sera la saison, il semblerait, au dire d'un responsable, que la bonne fréquentation constatée ne se soit pas traduite aux caisses des remontées mécaniques. Forfaits trop chers ? Contraintes sanitaires ? Clientèle semblable à celle de l'hiver dernier, qui a découvert la montagne à la faveur d'une saison « blanche », sans ski alpin, et s'en contente ?

Compte tenu de la pandémie, les contrôles du passe sanitaire au départ des remontées mécaniques de Saint-Colomban sont effectués aléatoirement par l'exploitant SSDS et le port du masque est obligatoire.

(*) Hauteurs mesurées au Martinan (1 150 mètres d'altitude, par Jean-Baptiste Favre-Bonté) et au Châtelet (1 140 m, par Danièle et Michel Favre-Trosson).

Dans les archives météorologiques villarinches des quarante dernières années, on a trouvé 1,37 m de neige tombée entre le 14 et le 28 décembre 1986, en plusieurs épisodes de 20 ou 25 cm (une fois 40 cm). En décembre 1993, on a relevé 2,42 m (le record pour ce mois) dont 67 cm du 12 au 17 décembre et 1,30 m du 22 au 25 décembre. Soit sur une période aussi resserrée que celle vécue en décembre dernier.

En novembre 1996, il est tombé 1,99 m de neige entre le 18 novembre et le 2 décembre. En décembre 2010, 1 mètre, et en décembre 2011, 1,55 m. Enfin en décembre 2012, on a mesuré 1,83 m de neige dont 1,38 m du 4 au 8 décembre.

En 1981, entre le 18 et le 20 janvier, il est tombé 1,23 m de neige fraiche, et l'épaisseur de neige au sol était, à Nantchenu, de 2 mètres le 20 janvier à 17 heures...

■ Les forfaits « spéciaux » en question

Selon *Le Dauphiné libéré* (6 décembre 2021), il y a trois ans *« les remontées mécaniques ont négocié un accord national pour leurs salariés* (...) *pour l'usage d'une carte de circulation comme outil de travail mais aussi pendant leurs jours de repos »*. Cet accord n'englobe pas les forfaits à tarifs spéciaux, ou même gratuits, pour les autres saisonniers des stations, les résidents, les élus, les employés communaux, les clubs de ski, les moniteurs, les écoles. Aujourd'hui, ceux-ci sont jugés illégaux par le fisc qui pointe du doigt *« des avantages en nature et une rupture d'égalité de traitement des usagers devant le service public »*.

Citant Éric Becker, secrétaire général FO des transports en charge des remontées mécaniques et des saisonniers, *Le Dauphiné libéré* estime le manque à gagner du fisc entre 400 000 et 500 000 euros pour une société de 300 employés. Mais pour la Société des 3 Vallées (S3V), et pour l'hiver 2015-2016, plus de 6 000 forfaits gratuits journée ou saison ont été attribués ce qui correspondrait à 4,6 millions d'euros HT...

Autre exemple : à Saint-Sorlin, une Association des propriétaires fonciers sur le domaine skiable de Saint-Sorlin-d'Arves a été créée en décembre 2010. La cotisation est de 10 euros. Les membres de l'association mais également leur conjoint, leurs enfants et leurs petits-enfants peuvent acheter des forfaits saison en bénéficiant d'une réduction de 50 % sur le prix du forfait vendu au public avant le 5 décembre (qui, lui-même, est à 50 % du prix grand public). Le forfait est gratuit pour les adhérents et leurs ayants droit âgés de plus de 75 ans ou de moins de 5 ans.

Pour la saison de ski 2019-2020 cette association aurait vendu 177 forfaits (entre 270 et 280 euros). Soit un manque à gagner de quelque 50 000 euros pour la Samso...

Et aux Villards ?

Les saisonniers des remontées mécaniques ont une « carte professionnelle » qui leur permet aussi de skier gratuitement dans les autres stations. Et ceux des autres stations, de skier gratuitement aux Villards. Mais depuis cette année certaines stations seraient « sorties » de cette réciprocité. Orelle par exemple qui est une filiale de S3V. Il n'est donc pas certain que cette facilité perdure.

En dehors de cette carte à ses employés, SSDS délivre des forfaits saison *« adaptés »* (en moyenne 50 % de réduction sur le prix grand public vendu avant le 5 décembre) :

- aux élèves de l'école, pris en charge par les mairies ;
- au personnel de l'office de tourisme de l'Espace Glandon, réglés par l'OT ;
- aux moniteurs de l'École du ski français de Saint-Colomban, payés par les moniteurs eux-mêmes ;
- aux membres du Club des sports des Villards réglés par les membres.

Soit bon an mal an quelque 45 forfaits *« adaptés »* ce qui ferait un manque à gagner d'environ 11 000 euros pour SSDS (2 % de son chiffre d'affaires).

■ Calendrier des manifestations

Durant les vacances scolaires (mais pas en janvier ni en mars), la Maison du tourisme (Solenn Clavel, Céline Clérin et Nathan Pezzani) a programmé des pots d'accueil les lundis à 17 h 30 sous la halle de la salle des fêtes de Saint-Colomban.

Pour les deux semaines de Noël, les deux premières de la saison d'hiver, elle avait prévu diverses activités comme la découverte des fenêtres de Noël à travers différents hameaux de Saint-Colomban *(lire ci-contre)*, des courses de draisienne pour les enfants de 3 à 5 ans, des courses de luge sur le front de neige à La Pierre, un concours de bonhommes de neige sur l'aire de loisirs du Clos, une course d'orientation, du « curling humain » sur le front de neige, des essais gratuits de yooner (engin de glisse hybride, entre la luge et le ski), etc.

Certaines ont eu lieu, mais les animations annoncées pour le vendredi 24 décembre (visite du père Noël avec jeux de kermesse en bois, descente aux flambeaux et apéritif pour tous au pied des pistes) et le vendredi 31 décembre (après-midi dédié aux enfants suivi de la descente aux flambeaux, d'un feu d'artifice et d'un apéritif pour tous à la salle hors sac) ont été annulées suite à l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2021 *« portant diverses mesures visant à freiner la propagation du virus Covid-19 dans le département de la Savoie »*.

Par ailleurs, le 27 décembre, on apprenait qu'en *« l'absence de personnel en raison de l'épidémie »*, la direction de l'OT avait décidé *« qu'une partie des animations organisées par l'OT seraient annulées d'ici la fin de semaine et que priorité serait donnée à l'accueil et à l'information des vacanciers »*.

Les activités habituelles, reconduites, sont restées ouvertes :

• bibliothèque (située dans les locaux de la Maison du tourisme) : ouverture les lundis et vendredis du 20 décembre au 25 mars de 10 heures à midi (prêt gratuit d'ouvrages) ;

• ateliers à visiter. À Lachenal, chez Simon Cartier-Lange, ébéniste, tourneur sur bois, exposition du lundi au vendredi de 14 heures à 18 heures (entrée libre) durant les vacances scolaires et sur demande hors vacances scolaires ; démonstration le mercredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30 pendant les vacances scolaires et sur demande hors vacances scolaires. À Lachal, chez Christine Reffet (*Tric O'Tine*, boutique de produits tricotés 100 % fait main), les lundis, mercredis et vendredis de 15 heures à 17 heures, du 20 décembre au 25 mars. Au Châtelet, chez Bernard Wyns, atelier de poterie, sur demande (06-14-81-84-52) ;

• yoga avec Claire Martin-Cocher (information, réservation et rendez-vous à la Maison du tourisme) : les mardis et mercredis du 20 décembre au 31 décembre puis, jusqu'au 25 mars, les mardis, mercredis et vendredis, à 16 h 30 ;

• balades en raquettes avec un accompagnateur en montagne (information et réservation à la Maison du tourisme, 18 euros pour les adultes et 15 euros pour les enfants de moins de 16 ans) : le lundi et le jeudi à 13 h 30 et le mercredi de 9 heures à midi pendant les vacances scolaires ; le lundi à 13 h 30 et le mercredi de 9 heures à midi hors vacances scolaires ;

• Maison du patrimoine (La Pierre) : ouverture de 16 heures à 18 heures pendant les vacances scolaires ; sur demande pour des groupes constitués d'au moins 6 personnes (2 euros par personne) hors vacances scolaires (visites guidées gratuites).

La Maison du tourisme a également programmé d'autre activités essentiellement en février *(lire ci-dessous)*.

JANVIER

• **jeudi 20 janvier et vendredi 21 janvier**: la station accueille les groupes scolaires de l'ex-canton de La Chambre.

• **samedi 22 janvier et dimanche 23 janvier** : week-end dédié à la raquette à neige avec des sorties accompagnées et des animations pour toute la famille (gratuit ; réservation conseillée).

FÉVRIER

• **jeudis 10, 17 et 24 février** : descente aux flambeaux à 18 heures sur le front de neige;

• **lundi 14 février** : toute la journée, « chasse aux cœurs » sur le domaine de Saint-Colomban ; à 20 heures, loto à la salle des fêtes de Saint-Colomban.

• **vendredi 18 février** : à 18 heures, à la mairie de Saint-Alban, conférence intitulée : « Sagas familiales et industrielles », suivie d'un apéritif gratuit (information et réservation à la Maison du tourisme).

• **dimanche 20 février** : 22e édition de la Sybelles Villarinche, course de ski-alpinisme organisée par la Maison du tourisme. ; • **mardi 22 février** : projection d'un film suivie d'un échange sur les thèmes : montagne, ski, alpinisme, faune et avalanches, en compagnie d'Alain Excoffier et Serge Duverney-Prêt (salle des fêtes de Saint-Colomban ; apéritif gratuit).

MARS

• **jeudi 3 mars** : descente aux flambeaux à 18 heures sur le front de neige.

• **samedi 26 mars et dimanche 27 mars** : feria des cimes : les couleurs du Pays Basque et l'esprit des fêtes de Bayonne s'invitent pour 2 jours de festivités au sommet de l'Ouillon à 2 400 m d'altitude.

■ Changements à SSDS

➡ Pascal de Thiersant est le nouveau gérant de SSDS domaine skiable de Saint-Colomban. Il succède à Pascal Vie après que, suite aux élections départementales des 20 et 27 juin, le conseil départemental ait renouvelé (15 juillet 2021) les administrateurs qui le représentent dans les sociétés d'économie mixte dans lesquelles il possède des parts. Ce qui est le cas de SSIT et de SSDS. Depuis 2014, Pascal de Thiersant est président du directoire de la société des 3 vallées (S3V, *« le plus grand domaine skiable du monde »*) détenue à 51 % par le conseil départemental de la Savoie. Pascal de Thiersant a rencontré les élus de Saint-Colomban le 26 octobre dernier. On le dit *« plus ouvert »* que son prédécesseur sur les choix communaux qui visent à réaménager le domaine skiable en créant *« un mini front de neige en Bellard »* dans le cadre de la mise en place du *« nouveau modèle économique »* lancé par la municipalité en 2017 *(lire page 4)*. Sébastien Dolci, chef d'exploitation de SSDS devrait quitter son poste en pleine saison, fin janvier prochain...

■ Les fenêtres de Noël

Du 19 au 23 décembre on pouvait visiter (départ à 18 heures de la Maison du tourisme et port du masque obligatoire...) les « fenêtres de Noël », animation organisée à Saint-Colomban depuis 2012 par Martine Paret-Dauphin.

Cette année 12 fenêtres étaient décorées : 3 à Lachenal (chez Christine Frasson-Botton, Viviane Arioli, Corinne Briffaud), 4 au Martinan (chez Danièle Nicol, Anne Staszewski, Marie-Thérèse Ledain, Nicole Aubert), 1 au Chef-Lieu (chez Martine Paret-Dauphin), 2 à Nantchenu (chez Françoise Vanini et Geneviève Tardy), 1 au Châtelet (chez Josette Rostaing-Troux) et 1 à Lachal (chez Claire Martin-Cocher).

Elles ont été visitées en 4 soirées :

• le 19 décembre, 3 fenêtres dans les hameaux du Chef-Lieu et de Nantchenu avec un pot offert chez Geneviève Tardy à Nantchenu ;

• le 20 décembre, 2 fenêtres dans les hameaux de Lachal et du Châtelet avec un pot pris chez Josette Rostaing-Troux au Châtelet ;

• le 21 décembre à Lachenal (avec un pot chez Christine Frasson-Botton) ;

• le 22 décembre au Martinan (avec un pot chez Danièle Nicol).

Le 23 décembre, la visite de l'ensemble des fenêtres était jumelée avec une balade aux lampions à travers les différents hameaux proposée par la Maison du tourisme. *« Une très très bonne idée »* selon Martine Paret-Dauphin. La promenade s'est terminée par un pot offert par la mairie de Saint-Colomban devant la Maison du tourisme.

Ces visites ont rassemblé 126 personnes. *« C'est une des années qui a le mieux fonctionné,* s'est réjouie Martine Paret-Dauphin. *Les gens étaient super contents, tous émerveillés de leur séjour. Une famille de la région parisienne nous a dit qu'elle ne comprenait pas pourquoi elle était restée aussi longtemps loin de la Savoie. »*

■ La veillée de Noël

La veillée de Noël a eu lieu le 24 décembre à 18 h 30 dans l'église de Saint-Colomban où une crèche avait été installée par Christine Frasson-Botton, Christine Martin-Cocher et Jean-Marc Bordas avec l'aide des employés communaux de Saint-Colomban, Benoît Émieux et Vincent Raoul. Cette veillée de prières a rassemblé près de 70 personnes (en majorité des touristes) retrouvant ainsi une affluence d'avant pandémie (l'an dernier il n'y avait eu qu'une douzaine de fidèles). Elle a été organisée et animée (lecture de deux contes et chants de Noël) par le petit groupe habituel. En raison des consignes sanitaires, cette veillée ne s'est pas terminée, comme habituellement, dans l'église, autour de vin et chocolat chauds offerts par la municipalité de Saint-Colomban mais par une distribution de papillotes. Les participants n'ont pas manqué de remercier chaleureusement ceux qui ont permis ce rassemblement pastoral qui s'est terminé par l'interprétation du « Noël des Savoyards », un chant écrit en 1555 par le Mauriennais Nicolas Martin (Saint-Jean-de-Maurienne).

■ Une pétition demande la réouverture du haut de l'Ormet

Le 29 septembre, une pétition a été lancée sur Internet par Dino Bastiéri (Le Frêne) pour demander *« la réouverture du téléski de l'Ormet sur le domaine skiable de Saint-Colomban-des-Villards »* fermé depuis deux ans pour des raisons économiques. Cette remontée mécanique *« permettait d'atteindre le sommet de l'Ormet à 1 700 mètres d'altitude* (...) *et donnait accès à la piste skiable la plus appréciée des amateurs du domaine, tant pour les débutants que pour les skieurs confirmés.* (C'était) *également l'espace support des entraînements du Club des sports des Villards. Sans ces pistes, les élèves de niveau intermédiaire de l'ESF sont contraints de rester sur le bas du domaine dans un espace très restreint.* (Par ailleurs) *l'Ormet devient le lieu de repli indispensable lorsque l'ouverture de la suite du domaine skiable – le télésiège des Charmettes et la piste des Bouyants – n'est pas possible (ce qui arrive régulièrement). »* Selon les pétitionnaires (quelque 569 fin décembre), ce téléski qui dessert la partie supérieure de l'Ormet *« est absolument nécessaire à la pérennité du domaine skiable de Saint-Colomban »*.

Cette pétition a été adressée aux mairies villarinches et au directeur général de SSIT, société qui possède SSDS.

Pour la commune de Saint-Alban, Jacqueline Dupenloup a répondu à Dino Bastiéri *« que la commune de Saint-Alban-des-Villards n'a aucune implication ni responsabilité dans la gestion de la station de Saint-Colomban-des-Villards. Nous n'avons donc pas à traiter la question sur laquelle vous nous interpellez et nous ne sommes pas en capacité de le faire. »* Réponse attendue dans la mesure où, hormis une invitation à la première réunion de la commission du domaine skiable, le 11 décembre 2020, la commune de Saint-Alban n'a jamais été associée à une quelconque réflexion sur les problèmes que posent pour la vallée la fragilité économique de la station alors qu'elle en a financé une partie (équipements de Bellard) par des fonds de concours attribués à Saint-Colomban par le district, dont elle était membre. De son côté, Pierre-Yves Bonnivard nous a indiqué qu'il ne *« comptait pas répondre dans l'immédiat »*, restant sur une position maintes fois affirmée, à savoir que *« la société SSDS domaine skiable de Saint-Colomban est seule décisionnaire pour l'exploitation du domaine skiable et pour prendre les décisions d'ouverture ou de fermeture d'appareils de remontées mécaniques et de pistes de ski »*.

Au moment du bouclage de ce numéro, SSIT n'avait pas répondu aux pétitionnaires.

Le grand prix de ski de Saint-Colomban aura lieu le 30 janvier 2022 sur les pentes de l'Ormet. Le 30 décembre le Club des sports des Villards a organisé une dégustation d'huîtres (3 huitres et un verre de blanc pour 5 euros) et une vente à emporter, de 9 heures à 12 heures, devant la Maison du tourisme.

Domaine skiable

À la recherche de financements

Le 1er décembre dernier, Pierre-Yves Bonnivard a informé les membres de la commission communale du domaine skiable que *« grâce aux nombreux échanges qui ont eu lieu au second semestre de l'année 2020 et au début de l'année 2021 au sein de la commission, la municipalité a pu approfondir différentes options d'évolution du domaine skiable d'une part, et sa question financière d'autre part »*. Et que *« pour avancer dans le dossier* (...)*, en lien avec les élus du conseil municipal et l'exploitant SSDS Saint-Colomban-des-Villards »,* il avait pris *« l'initiative de présenter les enjeux de cette évolution à différents interlocuteurs décisionnaires représentant notamment l'État, les parlementaires, les collectivités territoriales et les sociétés exploitantes de remontées mécaniques du massif des Sybelles »*.

Cette réunion a eu lieu le 2 décembre dernier dans les locaux de la sous-préfecture (*).

Depuis 2018, pour redresser la situation économique de la station (la commune injecte annuellement entre 0,6 et 0,7 million d'euros dans son fonctionnement), la municipalité travaille sur *« un projet global »* établi par SSIT (maison mère de SSDS) pour réaménager le domaine skiable dont les remontées mécaniques sont *« trop longues, trop lentes »*.

SSIT a présenté ce projet au conseil municipal le 29 juin 2018 puis le 20 mai 2020 aux conseillers sortants et à ceux nouvellement élus. Il comportait deux variantes autour de la même idée : construire un gros porteur au départ du front de neige actuel (La Pierre) jusque sur la partie haute de Saint-Colomban tout en conservant ce front de neige :

- accès direct en Bellard, à la Téchette, et, de là, installation d'un télésiège pour accéder au col du Marolay ;
- accès direct dans le secteur du sommet du Truc.

Ces deux options s'accompagnaient de la suppression de toutes les remontées mécaniques actuelles du domaine skiable, vieillissantes et coûteuses en visites d'entretien (*« financièrement insupportables »*), sauf celles de Rogemont, de l'Épinette et de l'Ourson (La Pierre).

Le 12 février dernier, le conseil municipal s'est prononcé pour l'option Bellard confirmant ainsi le choix qu'il avait fait le 22 mars 2019 qui correspond à la volonté des Villarins et de la quasi-totalité des acteurs du tourisme qui perçoivent l'option du Truc comme un ascenseur vers les Sybelles qui *« supprimerait »* la station de Saint-Colomban.

Cette décision est intervenue après deux réunions de la commission du domaine skiable (11 décembre 2020 et 5 février 2021) au cours de laquelle des projets alternatifs ont été présentés qui privilégiaient tous l'option Bellard et demandaient la conservation (et/ou le remplacement) de remontées mécaniques dans cette combe (*lire* Le Petit Villarin *numéro 195, mars 2021*) et la création d'un espace débutant (nouveau front de neige) à la Téchette (1 800 mètres).

Le 4 mai dernier SSIT a estimé le coût du réaménagement entre 21 et 25,5 millions d'euros selon que la liaison avec l'Arvan se ferait, depuis la Téchette, par le Marolay, la tête de Bellard ou le col de Bellard. Dans les deux cas un espace débutant serait créé à la Téchette et seul le téléski de Cuinat serait conservé.

Depuis, plutôt que le Marolay, la tête de Bellard ou le col de Bellard, la municipalité semble avoir privilégié une liaison avec les Sybelles par un secteur proche de la Pierre du Turc (ne pas confondre avec le Truc...) située à 2 295 mètres, entre la tête de Bellard et le col de Bellard, et proche d'une des entrées du Word of Sybelles (parc d'attractions à l'étude sur Saint-Sorlin, *lire ci-contre*) dont le projet a été *« présenté le 5 juillet dernier à tous les maires des Sybelles »* par Alexandre Maulin qui a précisé : « *même St-Col qui pour l'instant est la station la plus éloignée »*(**). Ce nouveau point d'entrée dans l'Arvan est probablement lié à l'existence de ce projet.

Le coût de ce réaménagement (*« affiné »* à 23 ou 24 millions d'euros) est hors de portée des finances de la commune qui affirme depuis quelques mois avoir abaissé ses capacités d'emprunt de 14 millions d'euros (2019) à quelque 10 millions d'euros (aujourd'hui).

L'objet de la réunion du 2 décembre était de présenter la situation concrète de Saint-Colomban afin d'obtenir des aides publiques ou privées faute de quoi la municipalité serait *« contrainte »* de revenir au domaine skiable de 1989, sans ski en Bellard et sans liaison avec les Sybelles. Il se dit que les *« interlocuteurs décisionnaires auraient prêté une oreille attentive »* aux difficultés de la station. Les sociétés de remontées mécaniques de l'Arvan (la Soremet) *« pourraient apporter 5 millions d'euros par exemple mais souhaiteraient que la liaison entre La Pierre et le secteur du Turc se fasse sans gare intermédiaire à La Téchette »* ce qui ferait de Saint-Colomban une *« vraie porte d'entrée dans les Sybelles »* mais reviendrait, là aussi, à supprimer le ski en Bellard...

Un compte rendu de cette réunion aux membres de la commission communale du domaine skiable était prévu le 14 janvier à la salle des fêtes.

(*) Étaient présents autour du sous-préfet (Kevin Poveda) et de la délégation de Saint-Colomban (Pierre-Yves Bonnivard, Claude Aimé, Christian Frasson-Botton et Cédric Émieux) : Hervé Gaymard, président du conseil départemental et PDG de SSIT, Martine Berthet, sénatrice, Sophie Verney, conseillère départementale, Bernard Chène, président de la 4C, Jean-Christophe Ailloud, directeur général de SSIT, Pascal de Thiersant, gérant de SSDS Saint-Colomban, Alexandre Maulin, PDG de la Satvac et de la Samso, Gilles Buisson, président de la Soremet, Laurent Deléglise, directeur général de la Soremet, Benoît Rebuffel, directeur opérationnel de SSDS Saint-Colomban. Émilie Bonnivard, députée et conseillère régionale, était représentée par l'une de ses collaboratrices parlementaires.

(**) Réunion publique à Saint-Jean-d'Arves (8 novembre 2021).

Aménagement

World of Sybelles :

Au printemps 2020, les sociétés des remontées mécaniques du domaine skiable de l'Arvan (Satvac, Samso et Soremet) ont lancé un appel à projets pour aménager *« le plateau de l'Ouillon dans le but de dynamiser le site en proposant des activités sur la saison estivale »*. Cet appel à projets était *« ouvert et sans cahier des charges précis »*. Il fallait *« juste respecter quelques logiques de base : l'intégration des équipements dans le site, la viabilité économique et la pertinence vis-à-vis des Sybelles en tant que destination touristique »*.

Le 8 novembre dernier, l'infrastructure de loisirs imaginée par la société Montagne et Neige Développement (en collaboration avec MDP, l'Agence Thuria et G2A Consulting) a été présentée publiquement au cinéma de Saint-Jean-d'Arves. Elle avait déjà fait l'objet d'une présentation réservée aux maires et adjoints des Sybelles le 5 juillet dernier car, a indiqué Alexandre Maulin, *« on a voulu qu'ils aient la même info parce qu'on connaît le tam tam des montagnes et radio vallée pour la déformation de tout ce qui peut se présenter, donc on a tenu à* (leur) *faire* (déjà) *une présentation pour ensuite pouvoir commencer les présentations station par station ou groupe de stations par groupe de stations »*.

Intitulé « World of Sybelles, l'aventure grandeur nature » ce projet, ouvert été et hiver, comprendrait *« 5 parcours thématiques, 19,6 km de cheminement, plus de 30 points d'intérêt, un bâtiment d'accueil, etc. »*. Soit *« 33 000 m² d'aménagement répartis sur 1,4 million de m² et 2 communes, comprenant 11 000 m² d'installations et 22 000 m² de cheminement pour un taux d'aménagement de 2,35 % »*. Il coûterait 8 millions d'euros amortis sur 20 ans et *« 2 millions d'euros supplémentaires en année 5 et en année 10 »* *(lire page 5)*.

Le 8 novembre le cinéma de Saint-Jean-d'Arves était quasiment plein. Ce qui a fait dire à Christiane Hustache, maire de cette commune : *« Comme on s'est dit tout à l'heure avec mon collègue* (N. D. L. R. : Fabrice Baudray, maire de Saint-Sorlin), *la prochaine fois qu'on va remplir le cinéma et qu'on va avoir un mélange aussi important entre Saint-Jean-d'Arves et Saint-Sorlin c'est d'ici 2026 quand on va discuter peut-être de faire une commune nouvelle* [applaudissements] *»*. Simple boutade ?

Avant que la discussion ne s'engage avec la salle, Alexandre Maulin a rappelé la démarche qui a conduit à cette initiative : *«* (...) *Ça fait des années, des décennies qu'on parle d'activités estivales des stations, que tout le monde cherche. On a beaucoup cherché et au bout d'un moment à force de chercher on s'est dit avec Laurent* (Deléglise) *que nos sociétés pourraient mettre un peu d'argent pour* (...) *essayer de créer quelque chose. Quand on part d'une feuille blanche, créer c'est pas toujours très très facile. C'est prendre un risque, c'est faire des choix et aujourd'hui on est sur un choix cohérent de qu'est-ce que pourrait être une activité estivale qui vienne en complément de tout ce qui existe déjà sur nos stations l'été* (...) *pour améliorer le remplissage l'été qui est quand même relativement faible sur notre territoire. »*

Des professionnels favorables mais inquiets...

La plupart des intervenants, favorables au projet, ont tous exprimé la même inquiétude : la concurrence que ces infrastructures pourraient imposer aux activités propres des stations (VTT par exemple) mais aussi, plus largement, à l'économie locale.

Exemples de questionnement.

Sur le premier point. *« Vous avez un projet dont les tarifs sont très attractifs. Par contre pour le moindre loueur de VTT dans le village, quand il sort un VTT à la demi-journée ou à la journée, ses prix doivent déjà être largement supérieurs.*(...) *Est-ce que ça ne risque pas de déstabiliser* (son) *activité* (et faut-il) *qu'il commence déjà à envisager de se reconvertir ? » « À Saint-Sorlin on a déjà* (...) *trois circuits de VTT et on veut développer cette activité en interne. J'ai peur que ça dévalorise complètement notre produit. »*

La concurrence économique, Fabrice Baudray, maire de Saint-Sorlin, l'a résumée ainsi : *« C'est un projet magnifique* (...) *mais depuis la présentation du 5 juillet je n'ai qu'une*

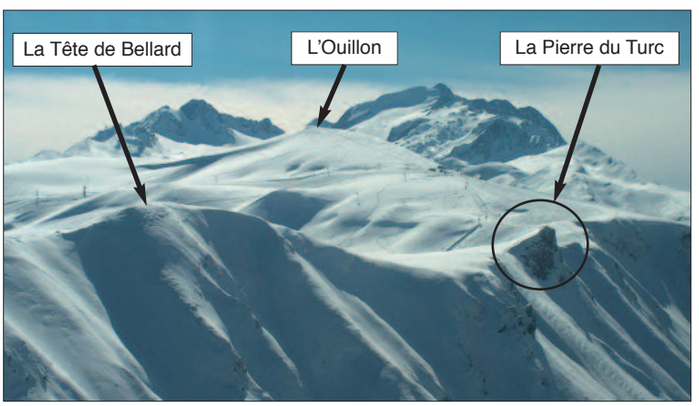

Michel Caplain

un parc d'attractions, en projet sur le plateau de l'Ouillon

inquiétude : c'est que les gens prennent la cabine le matin à l'ouverture (pour accéder au parc) *et ne redescendent* (que) *le soir, ce qui aura forcément un impact économique pour les commerçants.* (...) *Peut-être que je me trompe, peut-être que je me trompe pas, c'est pour ça qu'au conseil municipal on a décidé de faire un vote consultatif à la mairie pour avoir l'avis des commerçants et des prestataires. »*

Plus généralement, un participant a demandé : *« Ça amènera quoi, financièrement ou sur un autre plan, à Saint-Sorlin ou Saint-Jean-d'Arves qui est une commune plus éloignée ? »*

Alexandre Maulin a longuement répondu à ces interrogations :

« Si on augmente la fréquentation, ce qui est l'objectif, il y aura quand même des personnes en plus qui consommeront sur place et ça c'est direct. » (...) *« Pareil à Saint-Jean-d'Arves. Quand tu pars en vacances, tu es toujours au bord de la mer ? Non, il y a des gens qui sont dans la commune un peu plus loin et il y en a qui sont dans le village à 2 km. »* (...) *« Notre but c'est d'offrir vraiment un plus. On veut pas être en opposition, on veut travailler ensemble.* (...) *Aujourd'hui à Saint-Jean-d'Arves par exemple, mais ailleurs aussi, il y a des activités différentes* (de ce qu'on propose) *qui ne seront pas en opposition avec ce qui se fera. Mais le client aura accès à ça aussi. On sait que l'été en moyenne il y a à peu près 50 % des clients qui dans la semaine prennent la voiture pour aller à Annecy ou au bord d'un autre lac. Dans la semaine les gens sont très mobiles. Le but des activités que nous voulons proposer c'est que les gens prennent moins la voiture pour aller ailleurs et restent plus sur le territoire pour consommer. Si on arrive à garder les clients sur le territoire ils peuvent monter le matin et redescendre à midi, le but c'est qu'ils restent sur l'espace et qu'ils consomment, ce qui peut être un plus quand on voit comment le midi les rues sont souvent vides et que c'est le moment où il y a le moins de monde dans la commune. Il faut que les gens restent, qu'on ne voit plus les voitures partir à 9 heures le matin et rentrer à 18 heures ou 19 heures le soir. »*

Des questions ont été posées sur les tarifs et sur le fait que toute une partie de l'Ouillon ne serait plus accessible librement aux randonneurs qui ne voudraient pas visiter le parc d'attractions en s'acquittant d'un droit d'entrée...

Après avoir rappelé plusieurs fois qu'ils avaient bien *« toutes ces questions en tête »* auxquelles ils n'avaient pas *« encore totalement répondu »* car *« en partant de zéro pour créer quelque chose qui n'a pas d'équivalent dans la montagne française c'est difficile de trouver le juste milieu »*, Alexandre Maulin, tout en affirmant *« qu'entre maintenant et le moment où ça va sortir il y a encore toute une phase de travail à réaliser »*, a donné quelques éléments de réponse.

D'où ces échanges.

– Alexandre Maulin : *« C'est 24 euros la journée si tu viens aux caisses. Aujourd'hui on réfléchit à un accès illimité à 36 euros par personne et par séjour semaine dans le cas où les hébergeurs le proposeraient systématiquement dans le prix d'hébergement* (...) *parce que le pack semaine, s'il est vendu à nos caisses et pas en prévente, il sera plutôt à 60 euros, 70 euros la semaine* (...). *»*

– *« Comment on va différentier ceux qui vont dans ce parc et ceux qui n'y vont pas ? C'est-à-dire, quand ils vont prendre leur forfait, aussi bien l'été que l'hiver, ce sera automatiquement inclus ou ce sera en option ? »*

– Alexandre Maulin : *« L'hiver oui* (ce sera inclus) *parce que ce serait difficile vue les fréquentations que l'on a, et puis* (les animations) *sans personnels seront en accès libre et de toute façon les gens quand ils seront en haut ils pourront y aller. Comme le piéton qui montera l'été, il y a des chemins qu'il pourrait faire et on vérifierait le forfait en certains points mais après on ne pourrait pas vérifier partout. Sur la partie été se pose la question de dire : comme a Saint-Sorlin il y aura une autre remontée mécanique qui amènera au parc et qui sera ouverte 7 jours sur 7, est-ce que ce sera forcément ce forfait-là et 2 jours dans le semaine on ouvre une autre remontée pour celui qui veut faire juste un peu de promenade ? On réfléchit. »*

– *« Et du coup on resterait sur les mêmes tarifs hiver et été ? »*

– Alexandre Maulin : *« Dans un premier temps oui parce qu'aujourd'hui, en terme de charge, le coup d'exploitation des remontées mécaniques, l'amortissement du parc plus le personnel, car on parle aujourd'hui d'une vingtaine d'emplois là-haut, c'est à peu près 2 millions d'euros par été, soit 6 % du chiffre d'affaires hivernal que l'on fait sur 3,5 à 4 mois. »*

– *« Donc l'hiver c'est inclus dans les forfaits et l'été pas forcément ? »*

– Alexandre Maulin : *« Oui dans un premier temps* (car) *l'hiver tout ce qui demande pas du personnel est forcément inclus. Après la tyrolienne sera peut-être vendue à l'usage* (mais) *les ponts, les passerelles ou les pas dans le vide seraient forcément inclus dans le forfait. On ne va pas mettre quelqu'un pour contrôler qui va y accéder.* (D'autant) *qu'on vit aujourd'hui dans un monde « instagrammable » et que les gens quand ils vont prendre un point de vue particulier avec les aiguilles d'Arves dans le dos sur une passerelle un peu atypique, ça va finir sur le réseau social et contribuer à notre communication. »*

– *« Donc on va vers un forfait qui va augmenter de fait ? »*

– Alexandre Maulin : *«* (Oui) *mais on ne parle pas de 10 %. Aujourd'hui* (...) *ce serait aux alentours de 2 à 2,5 %. »*

En fin de réunion, une loueuse de gîtes a remis en cause le bien fondé d'un tel équipement : *« Je reste assez dubitative par rapport à ce projet car moi je trouve que la force de la Maurienne par rapport à la Tarentaise et de nos villages et nos stations villages, c'est justement qu'aujourd'hui on rentre presque naturellement dans l'air du temps de tous ces gens qui veulent déconnecter, qui veulent retrouver la nature, voir les marmottes, les chamois, etc.* (...) *Je trouve dommage d'aller dans cette direction-là, et qu'on ne mette pas plutôt, comme on est en train de le faire, des petites attractions à droite et à gauche* (et non pas) *une attraction de masse comme ça, surtout sur les sommets* (...). *Aujourd'hui on est sur un retour à la nature, et même si vous essayez de faire semblant que* (votre projet) *le soit, pour moi ça ne l'est pas. »* Sur ce point, Alexandre Maulin a été bref : *« Tout aménagement humain n'est pas naturel... ça on est bien d'accord. Mais aujourd'hui celui qui veut voir des sommets, je pense qu'il y a encore énormément de lieux où il peut aller très facilement. »*

En conclusion, Christiane Hustache est revenue sur les inquiétudes du maire de Saint-Sorlin pour affirmer qu'il fallait rester solidaires : *« On a des choses à faire dans la vallée des Arves qui ne pourront se faire que si vraiment nous sommes regroupés et ça nous coûtera moins cher car on aura des subventions. C'est pour cela que tout à l'heure j'ai parlé d'une éventuelle commune nouvelle avant 2026, pour justement faire en commun un espace d'animations. »*...

Cinq parcours thématiques pour des jeux connectés...

Le dépliant de présentation du projet mentionne que les aménagements *« intégrés* (et) *faciles d'accès »* feront *« vivre au grand public des aventures immersives et ludiques dans un univers imaginaire connecté par des jeux d'Explor Games* (qui) *sont des jeux d'aventures sécurisés, connectés et interactifs qui se jouent en équipe à l'extérieur »*.

Les concepteurs indiquent : *« Ce projet a vocation à s'inscrire dans une démarche d'animation, de dynamisation et d'attractivité du territoire, dont la performance environnementale et touristique doit contribuer à l'offre été et hiver des Sybelles. » « Certains aménagements s'adaptent à une utilisation hivernale* (...). *La plupart des installations sont déplaçables et démontables afin de s'adapter aux changements de saison. »* Toutefois l'hiver il y en aura moins compte tenu des problèmes de gestion liés à leur déneigement et à leur sécurisation.

Sur les 19 km de chemins proposés, 12 km seront des créations et le reste des cheminements existants. Cinq parcours thématiques (*« qui répondent à des centres d'intérêt différents et présentent des univers très différents pour toucher des publics très différents »*) seront desservis par 6 remontées mécaniques existantes (transport par câble et donc propre, à partir de Saint-Jean-d'Arves, Saint-Sorlin, La Toussuire, Le Corbier) :

- la route des merveilles (circuit bleu, 7,5 km). *« Colonne vertébrale de l'ensemble »*, voie principale en accès libre reliant les 3 points d'entrée et l'ensemble des activités proposées sur le site ;
- le sentier des esprits (circuit marron, 2,3 km). Chemins bien-être : *« méditation, contemplation, ressourcement, avec des aménagements* (pour) *l'éveil des sens »* ;
- la voie du guerrier (circuit rouge, 6,5 km). Chemin sensation et dépassement : *« adrénaline et activités aériennes »* (l'envol de l'aigle, tyrolienne survolant le site, et grande catapulte horizontale pour s'envoler au-dessus du vide) ;
- le passage des trois Aiguilles (circuit mauve, 1,3 km) : un condensé des meilleures activités de grand air : la glissade fantastique dans deux tubings, Spawn domaine, Tour d'activité et Parkour (ensemble de challenges inspirés de la tendance Parkour/Ninja Warrior...) ;
- le voyage magique (circuit jaune, 1,3 km) : 4 espaces de jeux destinés aux enfants avec des chemins sécurisés.

Au sommet de l'Ouillon, un grand totem (la table des merveilles) mettra en valeur le panorama 360°. Un bâtiment d'accueil construit *« à la croisée des chemins et des arrivées des remontées mécaniques* (...) *s'intégrera à la pente »*. *« Sa touche contemporaine permet d'offrir des espaces intérieurs ouverts et modulables* (capables) *d'accueillir un espace d'activités indoor dédié aux expériences de réalité virtuelle, des salles de conférences (tourisme d'affaire, séminaires d'entreprises), un espace de restauration rapide (sous-traitée après appel d'offres) privilégiant les circuits courts. »*

Les retombées économiques sont estimées à 17 millions d'euros pour 30 000 entrées escomptées dès le premier été.

Le financement se ferait *« par une fréquentation estivale packagée (20 % des séjours marchands, avec un billet semaine à 36 euros par personne et par séjour pour un accès illimité), par une fréquentation naturelle (avec une billetterie sèche pour un accès au parc de 24 euros pour l'adulte et 20 euros pour l'enfant, par jour, pour les séjournants et les excursionnistes), et par un financement en lien avec l'activité hivernale via un prélèvement sur les forfaits séjour vendus (3 % du chiffre d'affaires des gestionnaires des Sybelles) »*.

Le dépliant annonce une ouverture en juillet 2023. Mais, à Saint-Jean-d'Arves, Alexandre Maulin a indiqué qu'il faudrait encore *« 2 à 3 ans »*.

LES VILLARDS VALLÉE PROPRE

Vers deux journées de nettoyage par an

Annulée l'an passé à cause de la neige (qui avait bloqué quelque 7 000 moutons au col du Glandon), et des consignes sanitaires liées au Covid-19, l'opération Les Villards vallée propre s'est déroulée le 25 septembre dernier sous l'égide des magasins Leclerc (dans le cadre de son opération nationale Nettoyons la nature qui permet une dotation en gants, chasubles de sécurité et sacs-poubelle), et avec la collaboration des communes (Saint-Colomban mettant à disposition un véhicule pick-up Dacia pour le transport des sacs et des encombrants).

Cette journée dont l'organisation est désormais bien rodée permet d'enlever les déchets laissés aux abords de la route départementale, dans les hameaux et aux alentours des lieux touristiques (front de neige, plan d'eau, parking des lieux recevant du public, abords des résidences touristiques, etc.), et ce jusqu'au col du Glandon et le pourtour de la retenue de Grand Maison.

Les 25 personnes qui ont participé à cette corvée (dont 3 enfants) ont constaté, comme depuis quelques années déjà, que la situation s'améliore même si de nombreux sacs-poubelle ont encore été remplis. Déposés le long de la route quand ils étaient trop lourds ou trop volumineux, ils étaient ensuite transportés avec le véhicule communal par le même binôme qui a nettoyé les abords de la retenue de Grand Maison et du col du Glandon.

À Grand Maison, où des pêcheurs et des camping-caristes profitaient de la quiétude matinale, les lieux étaient relativement propres même si on y a ramassé des parties de carrosserie d'un véhicule abandonné depuis près de 20 ans qui commence à se déliter, la rouille aidant. Dans le tas de fumier déposé sur le parking où se trouve l'auvent qui abrite les panneaux présentant les caractéristiques de l'ouvrage hydroélectrique, l'équipe a retiré des mètres de filets orange du plus mauvais effet...

Sur l'aire de stationnement du col du Glandon, des papiers et des sachets de barre de céréales, une paire de chaussettes en laine (des « pions » disaient les anciens) ainsi qu'un badge de l'autoroute AREA qui a été remis aux services de la société et probablement rendu à son propriétaire ont été enlevés.

Cette collecte a également permis de déblayer ferraille, bâches, plastique, bouts de tuyaux d'arrosage, bidons, et un énorme rouleau de grillage rouillé qui, sauvé par un participant, devrait retrouver une seconde vie, artistique celle-là...

À midi, salle des Galapias, l'apéritif et le casse-croûte offerts aux volontaires (avec taboulé préparé par la présidente des Amis des Villards, Danièle Nicol, charcuterie, fromage et tartes d'*Épicerie & Compagnie*) a été l'occasion de faire le point.

Par exemple, cette opération qui se termine régulièrement avant midi pourrait débuter une heure plus tard (9 heures), ce qui permettrait peut-être d'attirer les personnes peu matinales.

Certains enlèvements (comme la voiture abandonnée à Grand Maison) et certains déblaiements (lieux difficiles d'accès et alors risqués pour des bénévoles) devraient s'effectuer en coopération avec les services communaux qui possèdent des moyens logistiques plus appropriés.

Enfin, ce nettoyage est moins efficace en automne à cause des herbes encore hautes qui empêchent de voir correctement ce qui doit être ramassé. C'est pourquoi une opération Nettoyage de printemps sera probablement planifiée en 2022. Combinée au nettoyage traditionnel le long des routes, elle aurait un objet spécifique comme le fut l'an passé le nettoyage des fauteuils de la salle des fêtes.

« Alors que, la propreté de la vallée s'améliorant, on envisageait il y a peu de pratiquer cette corvée une année sur deux, voilà que maintenant on en programme deux par an ! » diront certains. Mais, citant Boileau, d'autres leur répondront sans doute : *« Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage : polissez-le sans cesse et le repolissez. »*

Christophe Mayoux

C. MAYOUX

■ *Une partie des volontaires.*

CCAS

Il faut de tout pour faire un monde, et aux Villards on a ce tout...

Bien que le soleil semble vouloir faire la grasse matinée, ce 7 septembre, douze *Bannes* et vingt-six *Colégnons* s'apprêtent à partir en goguette dans le cadre d'un voyage organisé par les CCAS villarins (merci les mairies !). Heureux de se retrouver, même si cette satanée Covid-19 freine les enthousiasmes... À 7 heures le car s'ébranle et sur les sièges les langues se délient. Faut dire qu'elles ont du retard à rattraper...

Un café pris sur le pouce à Saint-Pierre-d'Albigny et le voyage reprend. Vers 10 heures, arrivée à la Sône (Isère) pour une visite insolite : le jardin des fontaines pétrifiantes, bâti sur une ancienne carrière de tuf où, à travers l'eau qui coule en abondance et dont la température ne descend pas au-dessous de 10 degrés, 56 fleurs ou arbres ont pris racine dont un arbre provenant de Chine qui présente la particularité, en cas d'incendie, d'émettre des effluves pour se protéger du feu. Un spécimen de cet arbre a même réussi à survivre au bombardement de Hiroshima. L'eau calcaire (315 mg par litre) des ruisseaux de la falaise qui surplombent le jardin pétrifie tout sur son passage. Mais la nature s'est adaptée et la mousse continue à pousser à une vitesse impressionnante malgré sa base qui se pétrifie et produit du tuf.

L'homme n'a pas tardé de tirer profit de cette singularité. Une cave a été creusée (« le cristaloire ») munie d'étagères sur lesquelles sont déposés de petits sujets en terre cuite qui trempent ainsi 3 mois dans cette eau, le temps pour que le calcaire se dépose sur ces sujets qui sont tournés tous les 15 jours.

Le repas a été simple et excellent, sans ravioles mais avec un très bon gratin dauphinois. Quoi de mieux pour la digestion qu'une virée en bateau sur la Bourne et l'Isère en se laissant bercer par les roulis incessants du bateau ? Retour à la Sône.

Et les ravioles dans l'histoire ! Allez hop ! un petit tour dans un magasin de fabrique artisanale de ravioles où le groupe villarin s'est scindé en deux : les purs et durs qui se sont rués sur les pâtes du Royan, les autres qui ont préféré faire tinter dans leur cabas quelques (oui avec un « s ») bouteilles d'apéritif et de digestif du cru. Il faut de tout pour faire un monde et aux Villards on a ce tout...

Après s'être désaltérés dans le bar à bière tout proche, les Villarins ont repris le chemin du retour pour atteindre les Villards vers 20 heures. Là, les plus courageux, qui s'étaient promis une plâtrée de ravioles, décidaient de reporter leur projet au lendemain...

Gilbert Pautasso

G. FAVRE-BONTÉ

■ COLIS DE NOËL

À Saint-Alban, les colis sont attribués aux personnes de plus de 65 ans inscrites sur la liste électorale. Elles sont 96. À Saint-Colomban, ils sont remis aux personnes de plus de 65 ans qui habitent la commune 10 mois par an (l'idée de reculer cet âge a couru un moment...). Elles sont 66. Quand un repas des anciens était organisé (ce qui n'est plus arrivé depuis le début de la pandémie), à Saint-Alban les colis n'étaient distribués qu'aux personnes qui n'allaient pas au repas. À Saint-Colomban ils étaient attribués à tous les ayant droits (ce qui ne préjuge en rien de ce que décidera la municipalité élue l'an dernier). Les deux communes ont commandé ces colis à *Épicerie & Compagnie*. Ils étaient présentés dans des emballages valisette en carton « Noël ». Ceux de Saint-Colomban comprenaient un bocal de pâté de canard, avec foie gras, un bocal de confit de canard (1 kg), une bouteille de vin pétillant (blanc de blanc), un petit panettone individuel, un paquet de pâtes *La Lune* (marque historique des anciennes pâtes Bozon-Verduraz), et un ballotin de chocolats et papillotes. À Saint-Alban, on trouvait un bocal de confit de canard, une bouteille de clairette de Die, un petit panettone, 100 g de chocolats en vrac, de la confiture à base de noix, 100 g de biscuits de Noël, de la crème de châtaigne au cognac et des papillotes. Tous ces produits proviennent de producteurs locaux : La ferme des Allobroges 73 (canard), le Domaine Maillefaud (clairette de Die), La Pasta (panettone), Pain de Belledonne (chocolat), Valnoix (confiture), Ô pain des anges (biscuits), La ferme du châtaigner, etc. Ces colis ont été remis aux mairies, le 11 décembre à Saint-Alban et le 14 décembre à Saint-Colomban, et distribués les jours suivants par les centres communaux d'action sociale.

ANCIENS COMBATTANTS

COMMÉMORATIONS DU 11-NOVEMBRE

Reprise des cérémonies en public

Après deux ans de cérémonies en *« comité restreint à cause de la pandémie »*, comme le soulignera Pierre-Yves Bonnivard, maire de Saint-Colomban, les cérémonies du 11-Novembre se sont déroulées en public selon le protocole habituel.

Devant le monument aux morts de Saint-Colomban, à 10 heures, on comptait une cinquantaine de Villarins en présence de Sébastien Sornet, porte-drapeau et plus jeune ancien combattant des Villards, de 4 membres de la batterie-fanfare de Cuines L'*Écho des Montagne,* dont Gilbert Darves-Blanc (Premier-Villard), d'élus des deux communes villarinches et des membres de l'Association des anciens combattants de la vallée des Villards (Gilbert Émieux, président, Patrick Louadoudi, vice-président, Marcel Louis, trésorier). On notait aussi la présence d'un membre du corps des sapeurs-pompiers de Saint-Jean, d'un gendarme de la brigade de gendarmerie de La Chambre et du second-maître Antonin Lambert de la marine nationale dont la grand-mère, Christiane Chaboud-Crousaz, est originaire du Premier-Villard.

Gilbert Émieux a allumé des lampions que 7 enfants de l'école des Villards ont déposés sur le monument aux morts et Pierre-Yves Bonnivard a lu le texte de la ministre déléguée auprès de la ministre des armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants, qui disait que *« derrière l'allégresse, derrière le tricolore flottant aux fenêtres et les* Marseillaise *triomphantes, partout le deuil, les blessures inguérissables, les ruines matérielles, morales et humaines qui se sont installés pour longtemps. Des mères et des pères qui n'ont pas retrouvé leur fils. Des fratries qui n'ont pas retrouvé leur père. Des épouses et des époux qui ont perdu l'être aimé.* (...) *La même fraternité unit toutes les filles et tous les fils de France qui œuvrent aujourd'hui à la défense de notre pays et qui mènent notre inlassable combat pour la Liberté. »*

Des retours sur un passé centenaire qui parle douloureusement aux Villarins dont les communes furent parmi les plus touchées de Savoie avec 116 morts, une « saignée » dans les forces vives du pays qui marqua le début du déclin démographique et économique de la vallée…

Pierre-Yves Bonnivard énuméra la liste des soldats morts pour la France récemment disparus dans des opérations extérieures et Gilbert Émieux lut le texte de l'Union française des associations de combattants et victimes de guerre qui rappelait que *« les monuments aux morts de nos villes et de nos villages gardent le souvenir de ces hommes tombés sur les champs de bataille. La France victorieuse comptait 1 400 000 morts, 740 000 invalides, 3 000 000 de blessés et des centaines de milliers de veuves et d'orphelins. Bilan très lourd reflétant l'ampleur des sacrifices consentis pour la Patrie et la Liberté par nos soldats engagés dans ce conflit appelé la Grande Guerre. De cette Première Guerre mondiale, notre mémoire collective conserve le souvenir de ces millions de victimes. »*

Le dépôt de la gerbe par Patrick Louadoudi et le jeune Gaston Martin-Garin fut suivi par l'appel des morts (qui ne se fait que pour les cérémonies du 11-Novembre). À chaque nom appelé par Patrick Louadoudi, des élèves de l'école répondaient : *« Mort pour la France »*. Un moment toujours émouvant.. ponctué par la sonnerie aux morts et la lecture par des écoliers de poèmes attentivement étudiés en classe avec leur institutrice Julie Mermoz. *La Marseillaise* et une minute de silence ont clos cette première cérémonie qualifiée de *« plus agréable qu'une cérémonie restreinte... »* par Pierre-Yves Bonnivard.

Une demi-heure plus tard, à Saint-Alban, une cérémonie semblable s'est déroulée devant 80 personnes et une dizaine d'enfants de l'école avec Patrick Louadoudi, porte-drapeau, et l'appel des morts effectué par Marcel Louis et les enfants de l'école. Les textes officiels ont été lus par Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, et Gilbert Émieux, et les poèmes récités par les écoliers villarins.

En fin de cérémonie, Jacqueline Dupenloup, qui cette année n'a pas prononcé de discours personnel comme à l'accoutumée, a indiqué qu'une exposition était consacrée à la Première Guerre mondiale dans la salle du conseil municipal, jusqu'à 17 heures, ce 11 novembre.

Christophe Mayoux

■ EXPOSITION SUR LE QUOTIDIEN DES POILUS

Montée à l'initiative de Bernadette Loschi (*), professeur d'histoire, et ses élèves de 3e du collège de Saint-Étienne-de-Cuines, cette exposition, présentée sous forme de panneaux, retraçait la vie quotidienne des poilus au front, en se fondant sur des lettres dont la plupart prêtées par les descendants d'une famille Favre-Mot (originaire de Lachenal).

Jacqueline Dupenloup : *« Ces lettres sur lesquelles les collégiens ont travaillé ont été envoyées à Pierre Germain et son épouse Marie Favre-Mot, domiciliés à Saint-Étienne-de-Cuines, par les frères de Marie, François Favre-Mot (mort pour la France en 1916 et à ce titre inscrit sur le monument aux morts de Saint-Colomban) et Jacques Favre-Mot (revenu lui de la Grande Guerre) et par son beau-frère, Henri Covarel (époux de sa sœur Rosalie Favre-Mot) qui a déserté en Espagne et en est revenu en 1925. Des lettres de la collection émanaient aussi d'un frère de Pierre Germain, Delphin Germain, mort pour la France en 1917. »*

Cette exposition qui était complétée par quelques planches prêtées par le Muséobar - musée de la frontière de Modane a reçu la visite d'une quarantaine de personnes. Ce qui prouve, alors que le dernier vétéran français de la Première Guerre mondiale (Lazare Ponticelli, né en Italie en 1897) s'est éteint le 12 mars 2018, que les Villarins sont toujours sensibles aux drames que ce conflit engendra.

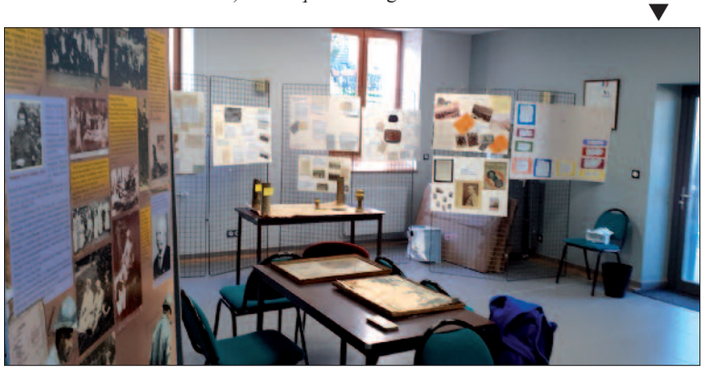

C. MAYOUX

Depuis les années soixante la Première Guerre mondiale fait l'objet d'un flot d'informations historiques centrées essentiellement sur ces drames, le malheur des soldat et les histoires de vies saccagées qui montrent la violence d'un conflit où *« les hommes n'ont jamais été aussi près de l'anéantissement total et de la folie »*. Et aujourd'hui ce sont les hommes, leur vie, leurs souffrances et leurs souvenirs qui sont matière à discours officiels et à expositions.

Mais pour que *« cela ne recommence pas »*, le devoir de mémoire sur *« l'homme soldat, l'homme blessé, l'homme souffrant, l'homme mutilé »*, aussi nécessaire soit-il, ne devrait-il pas être complété par un devoir d'histoire ? Car les guerres ne s'expliquent pas (seulement) par la brutalité, la cruauté ou la barbarie des hommes. Elles ont (surtout) des causes économiques et sociales où sont en jeu des intérêts collectifs, causes qu'il conviendrait aussi d'expliquer et de transmettre. En empêchant les conditions de leurs résurgences, les hommes pourraient-ils alors, peut-être, prévenir plus sûrement les (potentiels) prochains conflits...

(*) Bernadette Loschi est l'auteur du livre « Les Petites savoyardes ont décroché la lune » (1995) qui relate l'histoire des usines de pâtes Bozon-Verduraz de Saint-Étienne-de-Cuines qui employa de nombreux Villarins. Sur ce sujet, Bernadatte Loschi a donné des conférences aux Villards.

TÉLÉTHON

Plus de 1 000 euros récoltés

Annulé l'an passé pour les raisons sanitaires qui ne cessent depuis de perturber la vie sociale, le Téléthon villarin a eu lieu le 4 décembre par un temps plus propice aux sports d'hiver qu'à des actions solidaires. D'où un programme quelque peu chamboulé.

À midi, à la salle des fêtes de Saint-Colomban, le repas préparé par les cuisiniers attitrés des Amis des Villards (Jean-Luc Pluyaud) secondés par des bénévoles (Gilbert Pautasso, Monique Pluyaud, Josette Noël-Lardin...), a attiré 24 personnes qui se sont régalés d'un veau sauce Marengo accompagné de pâtes, fromage et tarte aux pommes (14 euros).

En début d'après-midi la marche digestive prévue (un aller-retour à la mairie de Saint-Alban) a été supprimée, la neige qui tombait à gros flocons ayant rendu les routes glissantes et dangereuses. Dommage car dans la salle du conseil, vin et chocolat chauds attendaient les marcheurs...

La vente d'objets estampillés Téléthon (crayons, écharpes, porte-clefs, casquettes) et une collecte de dons ont donc pu se dérouler plus longuement tout l'après-midi dans une ambiance musicale assurée par Gérard Mugnier à l'orgue de Barbarie et une petite chorale improvisée.

Malgré une fréquentation en baisse à cause de la météo (24 convives au repas contre 49 en 2019 et 40 en 2018), les Villarins ont été généreux comme ont pu le constater la coordinatrice départementale Nathalie Colin-Cocchi (une collègue de Muriel Jeandet des Roches), et deux coordinateurs régionaux de l'AFM Téléthon qui ont honoré de leur présence les organisateurs villarins. Car finalement, entre le repas, les ventes d'objets et les dons 1 031,40 € ont été collectés, presque aussi bien, avec moitié moins de monde, qu'en 2019 (1 296,60 €) et 2018 (1 192,10 €).

Pour Danièle Nicol, présidente des Amis des Villards, les bénévoles ont *« superbement assuré malgré le mauvais temps, et tous les échos que j'ai eus me disent que le repas était super bon et que malgré le faible nombre des participants l'ambiance était très chaleureuse »*.

Christophe Mayoux

C. GAUTERIN

■ *De gauche à droite, Marcelle Pommier, Jean-Luc Pluyaud, Jean-Marc Bordas et Gérard Mugnier.*

CHASSE

« Bartavelle, pic noir, pic mar, corbeaux, crave et chocard, bec jaune, pieds rouges... »

En 1948, le permis de chasse départemental coûtait 200 francs soit, selon l'Insee, quelque 730 euros actuels. Et en 1949, l'adhésion à la société de chasse et pêche de Saint-Alban, La Saint-Hubert-du-Merlet, créée le 19 septembre 1947, coûtait 100 francs (320 euros).

L'un de ses membres, un habitant du Premier-Villard, alors âgé d'une trentaine d'années, était en relation avec un commerçant de Belley, M. Joseph Védrine qui possédait dans cette ville de l'Ain une sorte de magasin général à l'enseigne : « Quincaillerie – Fers – Armes – Coutellerie – Taillanderie » qui vendait des fournitures pour le bâtiment, des articles de ménages, des fournitures apicoles et des articles de pêche.

M. Védrine était également naturaliste. Le 2 novembre 1947, il adresse à ce chasseur une demande :

« Cher Monsieur,

Votre ami Monsieur Mollaret m'avait promis de votre part que vous me fourniriez quelques oiseaux de votre altitude. J'ai bien reçu par lui-même un superbe coq : le tétras-lyre mâle que j'ai préparé et qui attend sa femelle pour entrer dans ma collection. Pourriez-vous me la procurer ? j'espère bien que oui. Je crois que les oiseaux de vos parages sont à présent en bonnes plumes, aussi je vais vous demander d'abord : une femelle de tétras-lyre, une perdrix bartavelle, plutôt la paire, une pic noire. Le pic cendré, le pic mar si vous les voyez. Les corbeaux, crave et chocard, bec jaune, pieds jaunes, le lièvre blanc, lagopède alpin. Ces deux espèces dans leur tenue d'hiver entièrement blanche. Il y a aussi certains petits oiseaux mais il faudrait que j'étudie vos contrées afin de connaître les espèces qui les habitent.

Dans l'espoir que vous pourrez me faire quelques envois dès qu'il vous sera possible, je vous présente cher Monsieur mes cordiales salutations.

J. Védrine »

M. Védrine ajoute quelques recommandations :

« Faire les envois par la poste, dans des boites en carton assez rigides, toujours très frais, envoyez sitôt tué. Évitez les taches de sang, séparer les parties tachées par du papier. Pour quant au paiement, nous nous arrangerons toujours au mieux en tenant compte du prix du port. Avez-vous des munitions ?....

À votre service. »

Ce chasseur étant absent du foyer c'est son épouse qui a répondu à cette lettre. Quelques semaines plus tard, le 17 décembre 1947, M. Védrine s'adresse cette fois aux deux, renouvelant ses recommandations et précisant ses demandes :

« Madame, Monsieur,

J'ai bien reçu votre aimable lettre me disant que votre mari était absent pour quelques temps mais dès son retour il s'occupera à me procurer les oiseaux que je lui ai demandés.

Je pense donc compter sur lui, espérant qu'il commencera le plus tôt possible et qu'il fera les envois au fur et à mesure de ses prises, toujours bien frais. Je vous fais à ce sujet quelques recommandations. Éviter le plus possible les taches de sang, faire des envois dans un emballage rigide sans serrer les sujets, carton ou carton ondulé enveloppé de papier bien ficelé de façon que les sujets ne soient pas trop écrasés en cours de transport. Faire les envois toujours par la poste. Je vous donne la liste des oiseaux que je désire : deux perdrix bartavelles, deux gélinottes, deux lagopèdes, deux tétras-lyres femelles, deux grands tétras mâle et femelle si possible, deux corbeaux chocard alpins pieds rouges, bec jaune, deux corbeaux crave alpins pieds rouges, bec rouge, un lièvre blanc.

Vous pouvez encore ajouter quelques espèces de petits oiseaux sédentaires de vos contrées alpestres. Je vous paierai tout cela avec les frais de port à votre convenance. Dans cette attente, je vous présente chère Madame et cher Monsieur mes distinguées salutations.

J. Védrine

Naturaliste, Belley, Ain. »

On ne sait pas si ce chasseur du Premier-Villard a répondu à ces attentes.

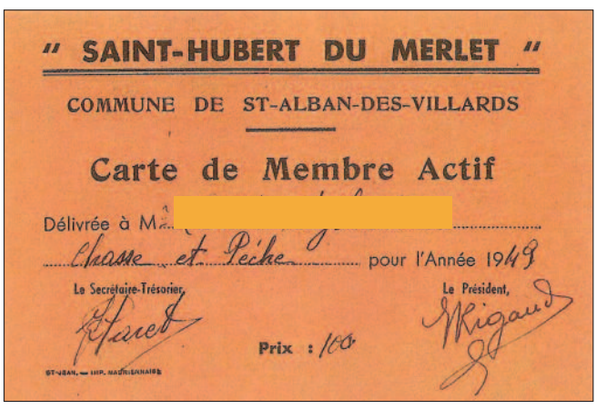
" SAINT-HUBERT DU MERLET "

COMMUNE DE ST-ALBAN-DES-VILLARDS

Carte de Membre Actif

Délivrée à M. [redacted]

Chasse et Pêche pour l'Année 1949

Le Secrétaire-Trésorier, Le Président,

Prix : 100

ST-ALBAN, — IMP. MAURIENNAISE

■ L'ACCA de Saint-Colomban

Le 24 septembre dernier, les chasseurs de Saint-Colomban, réunis en assemblée générale, ont élu leur conseil d'administration (CA) dont les 9 membres avaient démissionné collectivement le 8 septembre suite aux incidents qui ont entourés la vérification des validations des permis de chasser, fin août, à quelques jours de l'ouverture (12 septembre) qui avait dû de ce fait être repoussée (*).

Cette assemblée générale s'est déroulée en présence du vice-président de la fédération départementale de chasse de Savoie (Éric Grange).

Sur les 100 chasseurs membres de l'ACCA de Saint-Colomban, 46 étaient présents et 37 avaient donné des procurations. Il y a donc eu 83 votants. Douze personnes étaient candidates dont 7 administrateurs sortants (a. s.), 2 candidats proches du CA sortant et 3 candidats d'opposition.

À l'issue du scrutin, Clément Girard (79 voix), Lucas Martin-Cocher (a. s., 66 voix), Pascal Bozon-Viaille (a. s., 65 voix), Simon Cartier-Lange (a. s., 64 voix), Pierre-Yves Bonnivard (a. s., 61 voix), Baptiste Darves-Blanc (59 voix), Claude Darves-Blanc (a. s., 59 voix), Pascal Bozon (a. s., 55 voix) et Alain Jamen (a. s., 54 voix) ont été élus ou réélus. Ont obtenu des voix ; Marie Scola (35 voix), Gabriel Rota (14 voix) et Thierry Bozon (Lachal, 12 voix). Ont obtenu des voix sans être candidat : Cédric Émieux, Christian Bozon-Viaille, Philippe Bellot-Mauroz et Gaston Émieux, 2 voix, Yves Bonnivard, 1 voix.

Le nouveau conseil d'administration a aussitôt élu un bureau qui comprend : Pierre-Yves Bonnivard, réélu président, Clément Girard, vice-président, Pascal Bozon-Viaille et Simon Cartier-Lange réélus respectivement trésorier et secrétaire.

Les chasseurs en règle ont pu chasser le sanglier dès le lendemain, samedi 25 septembre. L'ouverture générale a eu lieu le surlendemain, 26 septembre, non sans que de nouveaux incidents impliquant un chasseur se déroulent la veille lors de la réunion de la commission chargée de l'organisation des équipes et de la distribution des bracelets. Ces incidents feraient l'objet *« d'une enquête interne diligentée avec la fédération départementale de la chasse »*.

(*) *Le Petit Villarin* numéro 197, septembre 2021.

➡ **ACCA (bilans)**. À la fermeture de la chasse, à Saint-Colomban, le tableau de chasse comprenait 12 sangliers, 8 cervidés (sur 25 autorisés), 3 chevreuils (sur 9) et 50 chamois (sur 71). À Saint-Alban, on comptait 6 sangliers, 10 cervidés (sur 17 autorisés), 8 chevreuils (sur 8) et 37 chamois (sur 43). Aucun contingent de tétras-lyres et de bartavelles n'avait été attribué.

■ La fête de Noël...

N. Darves-Blanc

➡ **... de l'école**. Pour la fête de l'école (17 décembre), les enfants ont offert, dans une des salle de l'école, un spectacle de Noël composé de chansons et de deux pièces de théâtre, qu'ils avaient écrites, encouragés par leurs seuls parents et grands-parents (précaution sanitaire oblige). Après la représentation, le père Noël est apparu – d'où venait-il ? –, apportant pour les petits et les grands des chocolats et des cadeaux en lien avec la vie scolaire. (Le 11 novembre, le Sou des écoles, dont le bureau est inchangé, avait proposé une vente de pains et de brioches pour financer une partie de ses activités qui bénéficieront cette année d'un coup de pouce de la région Auvergne-Rhône-Alpes sous la forme d'une subvention.)

N. Darves-Blanc

➡ **... du CCAS de Saint-Alban**. En 2021 la tradition a été respectée. Le père Noël du CCAS, contrarié par les intempéries neigeuses du vendredi 10 décembre qui ont conduit petits et grands à ne pas sortir ce soir-là, est finalement passé dans les rues du Chef-Lieu mardi 14 décembre après la tombée de la nuit. Il a dû tirer lui-même son traîneau, qui contenait 11 livres pour chacun des enfants ou collégiens de la commune.

Cyclisme

Bientôt deux Paret-Peintre sur le Tour ?

Le 14 juillet 2022, lors de l'étape du Tour de France entre Briançon et l'Alpe d'Huez, ce n'est pas un mais deux Paret-Peintre qui pourraient gravir le col de la Croix-de-Fer depuis Saint-Jean-de-Maurienne et descendre la vallée de l'Eau d'Olle avant de monter vers l'Alpe d'Huez.

Après un passage à Chambéry Cyclisme Formation (CCF) et chez les espoirs de l'équipe AG2R La Mondiale, Valentin Paret-Peintre (20 ans), vient en effet de signer son premier contrat professionnel dans cette équipe où évolue son frère Aurélien, 25 ans.

Dans *Le Quotidien du sport* (19 novembre dernier), les deux frères se confient. À la question : *« Qui est le meilleur sur le vélo ? »*, l'aîné, Aurélien, répond : *« C'est une bonne question. Si on se teste en montagne, je dirais lui, il est plus grimpeur que moi »*, tandis que pour Valentin : *« Pour l'instant, c'est lui. Je suis un peu plus typé grimpeur « courses par étapes », lui est meilleur en contre-la-montre donc je dirais qu'on est assez complémentaires. »*

Pour Aurélien, qui a déjà un Tour de France à son actif (2021) : *« Il est rare que deux frères se retrouvent dans la même équipe, ça fait drôle. Il a la chance que j'ai commencé un peu avant lui. Je lui dirais d'ouvrir grand les yeux, d'être attentif à la moindre chose car c'est un gros changement, niveau rythme ça n'a rien à voir. Il n'affrontera que des grands coureurs. Comme moi, il aura la chance de commencer dans une structure qu'il connaît bien car on passe par le CCF avant et on retrouve chez les professionnels des coureurs que l'on a connus dans ce club. Il faudra qu'il soit le moins possible avec moi, qu'il découvre les choses par lui-même. »* (...) *« LeTour c'est vraiment une course à part. On a beau tout imaginer, quand on est dedans on s'aperçoit qu'on était loin de la réalité. L'exposition médiatique, l'engouement des spectateurs, tout est multiplié. Je ne m'attendais pas à ça. J'ai été content de ma course, j'ai vécu trois belles semaines. »* Et la famille était là pour le soutenir. Valentin Paret-Peintre : *« On est allé au col de la Colombière, l'ambiance était déjà impressionnante en étant spectateur donc j'imagine ce que les coureurs devaient ressentir. »*

Au journaliste qui demande : *« Si un jour vous êtes adversaires et que l'un de vous est échappé, l'autre courra-t-il derrière lui ? »*, tandis que Valentin est clair : *« Moi j'irais le chercher. Sur le vélo, il n'y a plus d'amis, plus de frères* [rires]*. »*, Aurélien est plus mesuré : *« Je ne sais pas du tout comment je réagirais. La question ne se posera pas pour les trois prochaines saisons puisqu'on sera coéquipiers ! »*

Deux frères sur le Tour c'est plutôt rare (les Pélissier, les Bobet, les Madiot sont des exceptions). C'est ce que l'on souhaite aux descendants de cette famille originaire de Lachenal où ils ne reviennent pas ou peu.

Christophe Mayoux

Rallye-raid Dakar

Un Villarin sur le Dakar

« La participation au Dakar reste le rêve ultime de tout motard » lance le Villarin Bertrand Gavard qui pilotera une KTM 450 cm^3 dans le rallye-raid Dakar qui se déroulera en Arabie saoudite du 2 au 14 janvier 2022. Pour lui, le rêve deviendra réalité.

Né à Oyonnax en 1981, Bertrand Gavard est originaire de Saint-Colomban par ses grands-parents maternels, Pierre Bozon et Lucie Bozon-Viaille qui ont quitté Valmaure au début des années cinquante pour s'établir dans l'Ain, à Ceyssiat, hameau de la commune d'Izernore, où la famille réside encore.

Adolescent, Bertrand Gavard est souvent venu à Valmaure avec son oncle Marceau Bozon. Il y vient un peu moins depuis qu'il est entré dans la vie professionnelle au sein de l'entreprise familiale de ses parents dans laquelle, spécialisé dans le montage et le dépannage de grues de chantiers, il travaille avec ses frères et sa sœur.

Mais la moto ? Bertrand Gavard : *« Ma passion pour la moto est là depuis mon plus jeune âge, quand Jean-Philippe, mon frère aîné, m'a mis sur une moto à l'âge de 5 ans. J'ai commencé la compétition à l'âge de 18 ans dès que j'ai eu le permis D'abord en course de côte, puis en championnat de France super-motard, et enfin en enduro, vers 23 ans. Je n'ai pas lâché. J'ai effectué mon premier rallye-raid en 2019 au Maroc où, sur le Morocco Désert Challenge, j'ai terminé 15^e. Pour me qualifier pour le Dakar, en mai dernier, j'ai couru le Rallye d'Andalousie où j'ai fini 17^e sur 70 pilotes au départ. Au mois d'octobre, j'ai participé de nouveau au rallye du Maroc pour valider les préparatifs que l'on a mis en place pour être le mieux organisés possible au départ du Dakar le jour J. »*

Durant cette préparation, Bertrand Gavard s'est astreint à deux entraînements par semaine, avec l'assistance d'un entraîneur personnel pour le physique, et participé à de nombreuses courses tout terrain. C'est ainsi qu'il a terminé entre autre champion de France 2021 de cross-country dans la catégorie vétéran.

« Je pars au Dakar avec une moto de rallye, 450 KTM Rally Replica spécialement conçue pour cette discipline. Je porterai le dossard 106 et il y aura 166 concurrents. Une équipe d'assistance va s'occuper de toute l'intendance et je remercie tous les sponsors qui ont cru en mon projet car une participation au Dakar nécessite un budget de plusieurs dizaines de milliers d'euros... »

Bertrand Gavard ne partira pas seul dans cette course, puisque sa compagne, Mélanie, qui l'accompagne sur tous les circuits et les entraînements sera à ses côtés. *« Grâce à elle, je peux partir sereinement car elle a géré tous les préparatifs à ma place. »*

La moto est partie avec les véhicules d'assistance le 29 novembre depuis le port de Marseille. Mélanie et Bertrand Gavard ont pris l'avion le 27 décembre pour démarrer l'aventure le 1er janvier.

■ *Bertrand Gavard et sa KTM.*

■ BRÈVE

➡ **Tour de l'Avenir**. La convention de partenariat entre le Sivav et Alpes Vélo, qui organise le Tour de l'Avenir, s'est terminée cette année. Elle permettait d'accueillir une arrivée d'étape par édition dans le massif Arvan-Villard. Alpes Vélo propose une nouvelle convention, sur plusieurs années, moyennant une subvention de 30 000 euros TTC à Alpes Vélo (organisation technique et sportive) et de 36 000 euros TTC à Promo Events (communication, participation TV). Soit 66 000 euros TTC annuels en augmentation de 20 % (55 000 euros jusqu'à présent). Le Sivav a demandé à chaque commune de se prononcer sur son renouvellement et de manifester son souhait (ou pas) d'accueillir une arrivée d'étape. Quatre communes ont répondu positivement : Albiez-Montrond, Fontcouverte-La Toussuire, Saint-Sorlin-d'Arves et Villarembert. Le 2 novembre le comité syndical du Sivav a approuvé cette nouvelle convention avec Alpes Vélo tout en demandant que soit renégocier le tarif proposé, qui parait trop élevé, et que l'étape organisée dans le massif soit l'arrivée finale de l'épreuve.

■ Le courage récompensé

Le cyclotouriste présent sur les lieux au moment du crash du petit avion de tourisme qui s'est écrasé le 5 août 2021 au Sapey (Saint-Colomban), Julien Regniaud, a été décoré par le sous-préfet de la médaille de bronze *« pour acte de dévouement et de courage »* pour avoir extrait de la carcasse de l'appareil en flamme Laura Weibel, âgée de 18 ans. Les trois autres membres de l'équipage, Christophe Weibel (51 ans) et Fabienne Weibel (55 ans), les parents de Laura, et Alexandre (19 ans), son frère, ont péri dans l'accident.

Cette cérémonie s'est déroulée le 26 novembre au centre de secours de Saint-Jean-de-Maurienne où les pompiers fêtaient la Sainte-Barbe, en présence de membres de la famille dont Marianne Hecht, la mère de Christophe Weibel qui pilotait l'appareil, et de Michel Helmlinger, son cousin par alliance, qui s'est fait le porte-parole des siens pour remercier Julien Regniaud mais également *« Christian, Delphine et Antoine »*, ces trois autres personnes qui ont agi avec instinct et bravoure pour assister Laura en attendant les secours. Julien Regniaud, lui-même brûlé aux mains et en état de choc, avait été transporté à l'hôpital de Saint-Jean-de-Maurienne. Était également présent à cette réception Pierre-Yves Bonnivard, maire de Saint-Colomban.

Souffrant d'une fracture du crâne et de brûlures importantes, Laura Weibel avait été évacuée vers l'hôpital de Lyon dans un état critique. Depuis, selon Joël Féraud, un camarade d'études de Christophe Weibel, qui s'était rendu à Saint-Colomban quelques jours après le drame pour comprendre les raisons de la catastrophe, la santé de la jeune fille n'a cessé de s'améliorer : *« Laura est non seulement sortie de réanimation mais a pu rapidement après quitter l'hôpital pour commencer sa rééducation dans le centre Romans Ferrari de la région lyonnaise spécialisé dans la rééducation des grands brûlés. Le centre est très agréable, avec un parc, et des hébergements pour les familles ce qui permet à Marianne Hecht, grand-mère paternelle de Laura, d'être sur place avec elle. Laura continue de progresser, peut manger par elle-même et a bon appétit. Elle a retrouvé de bonnes capacités de mouvement, bien qu'encore en fauteuil, et doit porter des attelles ce qui l'exaspère un peu. Elle est impatiente de pouvoir ne plus les porter, ce qui viendra en son temps. »*

En juin dernier, Laura Weibel avait obtenu le baccalauréat et s'était inscrite à la faculté de médecine de Nantes pour commencer un cursus de chirurgien-dentiste. Des études qu'elle compte bien débuter dès que sa convalescence – qui sera longue – s'achèvera.

Pour les fêtes de fin d'année, Laura Weibel a été autorisée à rentrer dans sa famille.

« Les gens qui visitent le musée sont essentiellement des vacanciers »

Entre le 16 juin et le 28 août derniers, la Maison du patrimoine a enregistré 255 visiteurs (pour 308,85 € de dons) contre 187 en 2020, première année de pandémie (168,30 € de dons). Sont comprises les 5 ouvertures à la demande dont celle pour le groupe des scouts (36) qui campaient aux Épiners et celle du 1er juillet pour les employés de l'office du tourisme de l'Espace Glandon. La fréquentation la plus importante a été observée le 14 juillet avec 40 personnes. Ces résultats sont loin de ceux de 2019 (535 entrées), dernière année « normale ».

Selon Martine Paret-Dauphin, présidente de l'association Patrimoine et culture, la raison de cette chute pourrait être liée à son absence au pot d'accueil que Goélia propose chaque semaine pour ses clients : *« Après deux séances où je me suis retrouvée avec Simon Cartier-Lange et Guillaume Martin-Cocher, j'ai décidé de ne plus y participer devant le manque d'enthousiasme des gérants qui ont succédé à Dallas Belling. Déjà durant la saison hivernale 2020-2021, ils avaient décidé de ne pas organiser ces rendez-vous pour des raisons les opposant à leur direction. Or les gens qui viennent visiter la Maison du patrimoine sont essentiellement des vacanciers et notamment ceux qui logent dans cette résidence. Et donc on comprend que si on ne leur parle pas de la Maison du patrimoine ils ne la visitent pas. Quant aux Villarins, j'estime que seuls 50 à 60 % d'entre eux sont venus une fois à la Maison du patrimoine. Est-ce que ça les intéresse ? »*

Une baisse de fréquentation identique a été observée par Patrice Gérard : *« Sur les 8 visites des hameaux villarins programmées en juillet et août, deux ont été annulées, l'une car personne n'était inscrit et l'autre pour cause de mauvais temps. Sur les 6 restantes, on a eu 20 personnes soit la moitié moins que d'habitude.»* Selon Patrice Gérard, qui se dit *« déçu »* car parfois ces visites durent près de 4 heures, *« il faudrait éviter de programmer des animations le même jour. Exemple, la visite proposée aux enfants pour déambuler dans les hameaux, le soir, à la lumière de lampions, a été fixée un mercredi soir alors qu'une visite des hameaux était prévue l'après-midi du même jour. Bon, cela n'est arrivé qu'une fois, mais il faudrait qu'en début de saison une réunion de toutes les associations planifie les animations pour éviter doublons et concurrences. »*

Dans ce bilan mitigé, Martine Paret-Dauphin note deux éclaircies : *« Le 15 août, une personne est venue spécialement d'Annecy pour visiter le musée car il y a quelques années j'avais été présenter le costume dans cette ville. Et cette visite leur a tellement plu qu'elle est revenue le mercredi suivant pour la visite des hameaux. Elle a séjourné deux nuits à Saint-Colomban. Le pays est gagnant dans l'affaire. On a eu aussi le cas d'une famille belge qui était venue aux Villards il y a 4 ou 5 ans, qui avait déjà fait le circuit, et qui est revenue le faire cette année. »*

Autre point positif : cet été l'OT avait reconduit son partenariat avec la Maison du patrimoine en mettant à sa disposition une personne deux fois par semaine (une fois par semaine l'an passé) ce qui a grandement soulagé les bénévoles qui sont heureux de constater que leur travail est reconnu.

L'association a participé à la fête du 15 août en tenant (Monique Pautasso et Martine Paret-Dauphin) un stand sur la place, le matin, pour vendre des bugnes préparées et offertes par Yvette Berthaud. Sur cette journée, il est apparu à l'assemblée que pour la fête de l'an prochain il faudrait *« bloquer la circulation après l'embranchement de la route ONF (en direction du Chef-Lieu) pour que les voitures puissent stationner sur le parking de la cure ; ne pas faire de regroupement des personnes portant le costume, près de*

(Lire la suite page 11.)

■ La restauration du clocher de Saint-Alban : un acte patrimonial

Après plusieurs mois de travaux, le clocher de Saint-Alban-des-Villards a retrouvé sa physionomie de 1830, époque de sa construction.

L'intégralité du crépi a été repris selon des techniques traditionnelles à la chaux, les ardoises de la toiture ont été changées, l'horloge restaurée, la boule sommitale ainsi que la croix et le coq nettoyés intégralement et un paratonnerre a été installé afin d'être en conformité avec les réglementations en vigueur.

Pour ce qui est de l'intérieur, les planchers ont été consolidés et des échelles de meunier, réalisées par Simon Cartier-Lange, ont remplacé les anciennes échelles peu sûres. Cet aménagement intérieur devrait permettre l'accès aux cloches en toute sécurité pour les techniciens.

À l'ensemble de ces travaux, la municipalité et l'architecte du patrimoine ont souhaité recréer le cadran solaire présent en face sud et l'oculus en face nord qui existaient autrefois. Ce travail a été réalisé par Yves Guyot, artisan d'art, gnomoniste, créateur et restaurateur de cadrans solaires.

Dans la première moitié du XXe siècle, ces deux éléments s'étaient considérablement dégradés sous l'effet des intempéries qui entraînaient le détachement du crépi pour finir par disparaître totalement à partir des années 1960. La phase de travaux des années 1990 n'avait alors pas pris en compte leur existence passée. C'est désormais chose faite. Il est possible d'observer sur la composition photographique ci-dessous l'évolution du cadran solaire depuis un siècle grâce aux différentes photographies réalisées au cours des décennies du XXe siècle.

La façade du clocher sur laquelle est dessiné le cadran solaire n'est pas plein sud. Elle est tournée légèrement côté ouest d'un angle de 10°47'. Cet angle, que l'on appelle la déclinaison et qui ne se mesure ni a la boussole, ni sur un plan ou sur une carte, a été déterminé par des calculs gnomoniques issus de relevés d'ombre *in situ*.

Le cadran est donc orienté sud-sud-ouest. Il est composé du disque central qui contient la table des graduations, lequel est entouré d'un bandeau circulaire avec les chiffres romains. L'ensemble est entouré d'un encadrement. Pour matérialiser ces différentes parties, trois couleurs différentes ont été utilisées avec du badigeon de chaux, les graduations étant en badigeon noir.

Le style est parallèle au méridien local. Si on le prolonge dans la direction qui traverse le clocher, il pointe vers l'étoile polaire. Ce style fait un angle avec le plan de la façade qui dépend de la latitude du lieu et de la déclinaison. Sur un cadran vertical comme celui de Saint-Alban l'ombre du style tourne dans le sens inverse des aiguilles d'une montre. (Sur un cadran horizontal l'ombre tourne dans le sens des aiguilles d'une montre.)

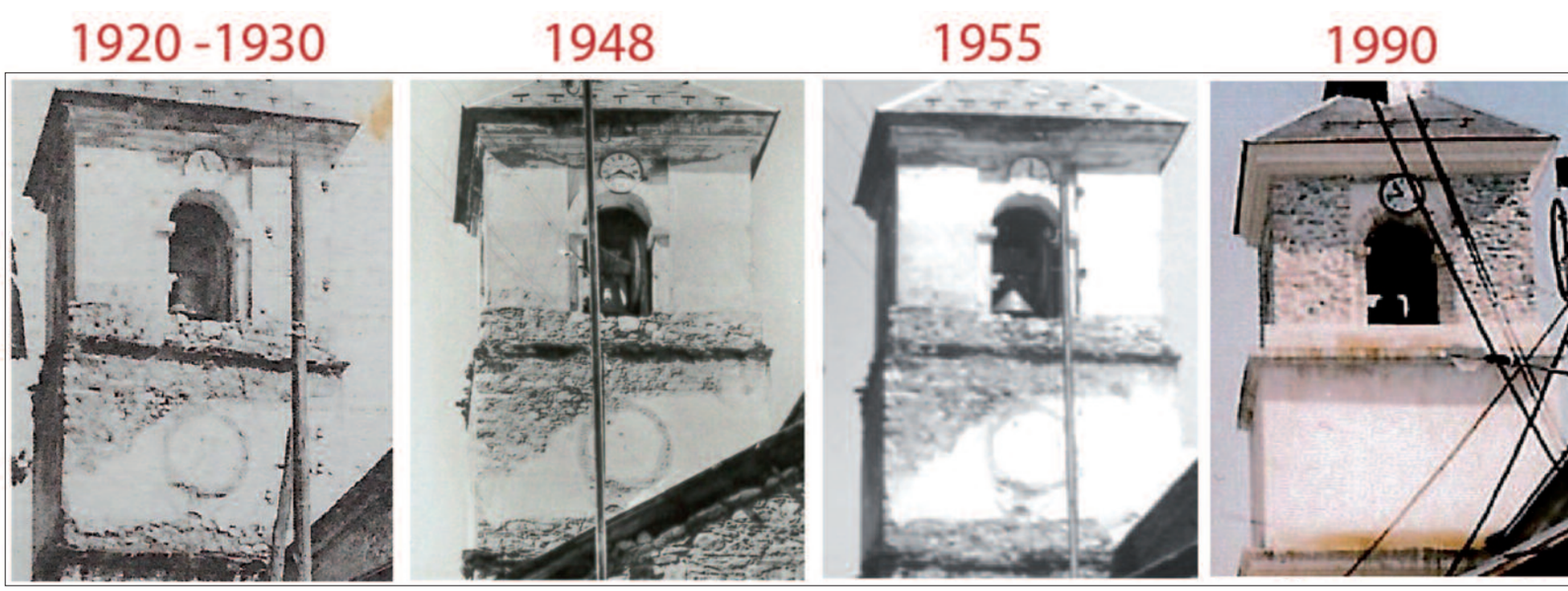

■ *Photos de Pierre Quézel-Mouchet (1948), Raymond Frasson-Cochet (1955), Roger Darves (1990) et Yannis Nacef (2021) ; document prêté par Xavier Mugnier (1920-1930).*

Patrimoine et culture : bilan de la saison

(Suite de la page 10)

l'oratoire, mais filer directement à l'église ; après la messe, faire sortir les costumes en dernier ; offrir à boire aux personnes portant le costume ».

Durant l'été le four à pain du Chef-Lieu (dont le pétrin électrique permet un gain de temps et une moindre fatigue) a été utilisé 5 fois dont une fois pour la fête du pain (Monique Pautasso et Martine Paret-Dauphin) et le pain cuit a été vendu sur le marché du dimanche matin sur la place.

L'association a également contribué à « rénover » la fête du pain en proposant un petit-déjeuner (33 ont été servis pour 218,54 € de bénéfice). La chapelle de Valmaure a été nettoyée (16 juin dernier) et les nappes de l'autel lavées, repassées puis remises en place. *« Il serait bien que les habitants de chaque hameau prennent en main leur chapelle en la nettoyant une fois par an. »*

Avec le bus de la commune de Saint-Colomban, une sortie a eu lieu le 16 septembre à Aix-les-Bains. À cette occasion, une petite dizaine de personnes ont visité l'exposition sur les mines de montagne en Savoie montée à la Grange batelière de l'abbaye de Hautecombe (visite guidée par Françoise Roul, ex-employée de l'OT de l'Espace Glandon), puis déjeuné à l'*Auberge de la jetée* à Conjux (*« que nous ne recommandons pas,* précise Martine Paret-Dauphin*, service lent, repas cher pour ce qui est servi »*) avant de visiter la ville d'Aix-les-Bains guidés par Anne-Cécile Gourmand.

L'association continue à recevoir de nombreux dons *(lire ci-dessous)*. Elle devrait notamment récupérer (avec l'aide de la commune de Saint-Colomban) une batteuse (don de la famille Campardon) qui sera installée sous la halle de la salle des fêtes. *« Ce qui n'est pas une garantie de conservation*, glisse Martine Paret-Dauphin. *Il y a quelques années la commune a dépensé de l'argent pour repeindre un tilbury. Il est aujourd'hui en très mauvais état, brancards cassés... Et le tarare sert aux gamins pour filtrer terre et gravier sous l'œil attendri de leurs parents... »*

L'association a reçu : des attaches en laiton pour le costume féminin (Marie-Thérèse Bouchardy) ; des cols, bavoirs, vêtements d'enfants (Pierre Campardon) ; des corselets de robes (en mauvais état), des galoches, un bât (famille Cartier-Batteson) ; un sachet en plastique floqué au nom de l'épicerie « Séraphin Martin-Cocher » et des modèles réduits en bois fabriqués par Marius Tronel-Peyroz (baratte, râteau, pelle de maçon, brouette, seillon à une et deux anses, deux treuilles) (famille Joséphine Tronel-Peyroz) ; un verre de lampe et un pied de lampe à pétrole (réservoir en verre jaune), une chaufferette de lit en cuivre, un seau ouvragé avec couvercle et anse, une petite lampe à huile avec mèche réglable (sans verre), 4 *créjus* à suspendre, un vase fait avec un obus de 14-18 ouvragé, un vase avec reste d'obus, une revue (*Histoire de la Provence*), deux livres (*Souvenirs de 14-18* et *L'abécédaire de la Première Guerre mondiale*), une luge a foin (Daniel Rostaing-Troux) ; du linge de maison (don anonyme) ; 2 sacs tyroliens en toile beige en bon état (Marie-Noëlle Martin-Cocher et son fils) ; une pendule sur pied, peinte (Viviane et Flavien Arioli) ; une robe plissée à *smossés* de couleur bleue, un corselet en soie rouge à fleurs bleues, une paire de manches en drap, un châle ancien en coton vert foncé à fleurs roses, un châle neuf en soie vert émeraude et violet, un tablier neuf en soie fuchsia et noir (motifs roses et feuilles), un tablier neuf en soie vert émeraude et violet (motifs italiens), une ceinture en soie, à carreaux verts et blancs et petites fleurs rouges, oranges et violettes, une boîte en plastique contenant différents rubans anciens et neufs violets et bleus (Simone et Georges Quézel-Ambrunaz).

Le cadran solaire donne l'heure solaire vraie locale. Pour obtenir l'heure de la montre il faut apporter des corrections (chaque jour différentes) qui seront mentionnées sur un écriteau à l'entrée de l'église. Ce cadran pourra donc faire l'objet d'un arrêt touristique et culturel et être le sujet d'activités pédagogiques avec l'école des Villards et celles du canton.

Cette rénovation a coûté 253 403 euros TTC (hors main d'oeuvre et études) financés par la commune (47 % de la dépense totale) et des subventions du département de la Savoie (15 %) et de la région Auvergne-Rhône-Alpes (19 %) et par une dotation d'équipements des territoires ruraux (19 %).

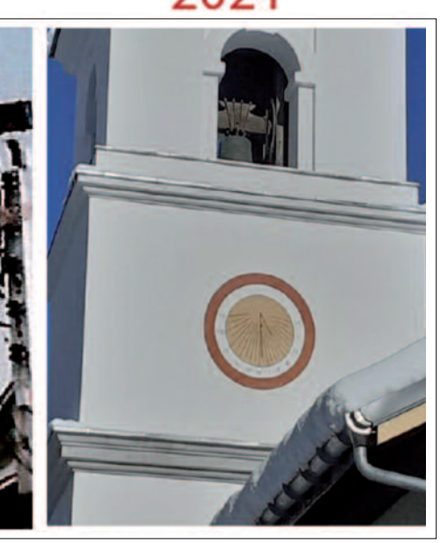

■ Veillée en Belledonne

Le 10 novembre à la mairie de Saint-Alban, les organisateurs de la Veillée en Belledonne (*) ont fait le point sur l'édition qui s'est déroulée le 7 août dernier sur le thème des hameaux abandonnés de Cuines et des Villards. Sur Cuines, il y avait 34 visiteurs au Tremble et 12 au Monthyon. À Saint-Alban, il y en avait 15 au Rivaud tandis que la visite des Granges (Saint-Colomban) a été annulée à cause des orages.

La conférence (à la salle des fêtes) a réuni 53 personnes. Le repas coordonné par les Amis des Villards a séduit 55 convives (44 repas payants et 11 invitations prises en charge financièrement par les communes villarinches) et laissé un déficit de 116 euros (pour 788 euros de recettes) réglé par les deux communes des Villards.

Enfin une petite trentaine de personnes ont assisté au concert donné en nocturne tandis que les organisateurs commençaient à ranger la salle.

Au final, cette journée aura « brassé » une centaine de personnes qui auraient été probablement plus nombreuses sans le très mauvais temps de l'après-midi, le concours de pétanque de l'ACCA de Saint-Alban organisé le même jour au Premier-Villard, ou les consignes sanitaires... Peut-être aussi aurait-il fallu davantage souligner que ces visites n'étaient pas toutes à faire (ce qui a pu décourager certains) mais optionnelles.

Les organisateurs se sont félicités de l'implication des bénévoles et regretté un manque de communication sur l'événement, surtout dans l'ex-canton de La Chambre d'autant que, pour la première fois, une commune du bas, Saint-Étienne-de-Cuines, s'était jointe à l'organisation. La présence de cette commune apporte une approche plaine-montagne qui permet de renouveler les thèmes de ces veillées. Si cette première se renouvelait, ces soirées resteraient toutefois localisées aux Villards.

Pour la communication peut-être faudrait-il se rapprocher d'Espace Belledonne. Le repas pourrait être organisé par l'OT de l'Espace Glandon, qui est une association, car passer par des traiteurs (pour les entrées) à forcément une incidence sur le prix du repas et potentiellement sur le nombre de convives. Enfin, août est-il une bonne date ? Pour organiser un barbecue au plan d'eau du Clos (comme cela était prévu), sans doute, mais les veillées sont plutôt des animations d'automne, à proposer en septembre ou novembre en profitant de week-ends encadrés par des jours fériés.

Toutes ces questions pratiques (choix de la date, choix du thème, choix du ou des animateurs culturels qui sont pris en charge par Espace Belledonne) sont déjà en réflexion pour préparer la prochaine édition.

Christophe Mayoux

(*) Jacqueline Dupenloup (commune de Saint-Alban), Bernard Wyns (office de tourisme de l'Espace Glandon), Pierre-Benoit Clément (commune de Saint-Étienne-de-Cuines), Danièle Nicol, Jean-Luc et Monique , Claire Martin-Cocher et Christophe Mayoux (association des Amis des Villards).

■ Association Notre clocher (Saint-Colomban)

L'association Notre Clocher créée au printemps 2021 pour la sauvegarde et la rénovation de l'église de Saint-Colomban compte 61 adhérents. Une demande est en cours auprès de l'administration pour bénéficier, dès cette année si possible, de la défiscalisation liée à la reconnaissance d'association d'utilité publique. Ce qui permettrait aux donateurs et aux adhérents de déduire 66 % du montant de leurs dons et/ou de leur adhésion de leurs impôts sur le revenu. Un don de 100 euros ne coûterait ainsi que 33 euros au donateur et une adhésion à 20 euros, que 6,80 euros à l'adhérent. Des dépliants présentant l'action de l'association sont disponibles à la mairie de Saint-Colomban, à la Maison du tourisme, à l'église, à *Épicerie & Compagnie*, dans les paroisses locales, etc., et en cours de distribution ou d'envoi aux adhérents. Ils contiennent un QR code qui permet de se connecter avec un smartphone sur un site Internet pour faire un don. Afin de sensibiliser les Villarins sur l'état réel de l'église et l'ampleur des travaux à engager, Christine Frasson-Botton, présidente de l'association, a tenu une permanence dans l'église fin décembre et en tiendra une pendant les vacances scolaires d'hiver, les mardis et jeudis de 15 heures à 17 heures.

■ RECTIFICATIF

• L'article intitulé Inauguration d'un sentier thématique (*Le Petit Villarin* numéro 197, septembre 2021) indiquait que la poche d'eau qui détruisit le hameau du Rivaud en janvier 1955 avait *« tué 3 membres de la famille Vanini »*. À strictement parlé, c'est évidemment faux comme nous le fait remarquer Annie Duhamel-Convert. Les trois victimes, Adélaïde (61 ans), Marie (70 ans) et Alexandre (82 ans) Quézel-Yoyon, qui avaient abandonné leur maison d'été – contiguë et épargnée, elle… – étaient apparentées aux Vanini. Annie Duhamel-Convert qui fut institutrice à Saint-Alban de 1959 à 1961 a joint ce témoignage à son rectificatif : *« Bravo à Yannis Nacef pour son implication. Pour lui un très beau témoignage, celui de Joseph Vanini sur son enfance au Rivaud dans les années quarante :* «Je suis né dans ce cadre calme et peu sauvage où il n'y avait qu'un voisin et deux voisines âgés, et mon père qui nous choyait jusqu'à son décès en 52. L'endroit n'était pas ce qu'il est devenu aujourd'hui et j'y ai été mieux que nulle part ailleurs. J'ai vécu entouré de quelques chèvres, un chien, un cochon, la vache et l'âne des voisins et je me souviens toujours du regard bienveillant de ces animaux et de leur attention pour nous qui étions petits, et les plus beaux jouets ne pouvaient remplacer cela. » *C'est un témoignage d'un autre ordre que les vieilles pierres, mais non moins intéressant : malgré la vie rude, la pauvreté, la précarité, on y était heureux. Bonjour à mes anciens élèves : Noëlle, Michel, Pierre, Suzanne, Odile, Arlette, , Irénée, Annie. Une pensée émue pour Francis, Hubert et leur famille.»*

Histoire du château de La Sausse

Le village des Roches est formé de trois hameaux distincts : La Sausse et Les Roches, séparés par le torrent de Comberousse, et Grange-Neuve à l'écart (côté Chef-Lieu). Ces hameaux semblent être eux-mêmes un assemblage de collectivités plus petites. Ainsi Les Roches comprend plusieurs groupes appelés : les Mères, la Jôle, les Chaudannes, de même La Sausse réunit Mollardfume, la Cochette, le Clos et *Sla-Vla* (qui signifie en patois : sur le grand chemin). Il est bien possible que ces groupes minuscules aient été les centres primitifs de peuplements et qu'ils se soient agglomérés peu à peu à mesure que croissait la population (1).

La Sausse (parfois orthographié La Saussaz dans les textes anciens) a la particularité de posséder une grande maison appelée le « château » qui jouxte, côté est, la place où se trouve le lavoir du village.

Si nous n'avons trouvé aucun document qui permette de dater sa construction, on sait néanmoins que le 8 juin 1517, le Villarin Henri Martin habitait cette maison quand il reçut des lettres d'anoblissement du duc Charles III de Savoie (1486-1553) pour services rendus. Selon Pierre Bozon : *« Il faut comprendre par services rendus à la fois un service militaire, car les fils des riches familles s'engageaient alors volontiers dans la carrière des armes, source de prestige, mais aussi un service financier, le duc étant toujours à court d'argent. »* (2)

Il était d'usage à cette époque que les grandes familles nobles possédent une demeure digne de leur rang et qu'elle ait une tour. Afin de montrer à la population des Villards qu'il était devenu noble, Henri Martin fit donc ajouter à sa déjà belle maison une petite tour surmontée d'un clocheton. Il choisit également un blason *(document ci-dessous) « d'argent semé de fleurs de myosotis d'azur tigées de sinople, boutonnées de gueules »* (1, 3) et prit comme devise : « Armatos vinco » (1), ce qui signifie approximativement : les gens armés remportent la victoire.

C'est donc très probablement peu après 1517 et cette modification architecturale que la superbe bâtisse (pour l'époque) d'Henri Martin dut prendre le nom de château.

La famille noble Martin n'est pas la seule famille de la vallée des Villards qui fit carrière dans l'armée et anoblie pour cela. En 1561, c'était aussi le cas des Cuinat, Chaudet, Chambre. Mais c'est la seule qui aura un *« brillant avenir »* (1).

En suivant la destinée de cette famille, nous allons tenter de suivre l'histoire du château des Roches qui restera sa propriété jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle.

Au sortir du moyen âge, durant lequel la vallée des Villards fut la possession de seigneuries et/ou de baronnies si enchevêtrées que leur histoire est complexe, *« la famille noble Martin était la plus puissante des Villards, et sa richesse, dont l'origine nous est inconnue, était déjà très ancienne. Les ancêtres étaient sans doute venus du Martinan (le Villard Martinan ou village des Martin) aux XI[e]-XII[e] siècles défricher ces terrains où poussaient tant de saules (d'où le nom de la Sausse) et s'y tailler un vaste domaine, surtout au-dessus du grand chemin qui va des Roches à Valmaure. »* (2)

Pierre Bozon mentionne également qu'au *« XV[e] siècle, et peut-être déjà avant, la famille avait acquis la fonction notariale, source d'enrichissement »* (2) ce qui pourrait laisser supposer que la construction de ce château date de ce temps-là.

Quand Henri Martin, qui avait été nommé châtelain d'Aiguebelle quelques années auparavant (4), mourut en 1527 (Pierre Bozon donne cette date mais également parfois celle de 1520) lors d'un combat alors qu'il était au service du duc de Savoie, ses propriétés étaient immenses, évaluées environ au quart du foncier de Saint-Colomban soit quelque 1 000 ha (1).

Henri Martin laisse 6 fils, qui tous, quoique qualifiés de nobles au recensement de 1561, exploitent leurs terres avec de nombreux domestiques.

À cette date, l'aîné, François, écuyer du duc de Savoie, était déjà mort. Outre sa veuve, il laissait 4 fils qui, tous, combattront dans les troupes savoyardes, notamment Pierre, l'aîné, qui servira pendant 40 ans. Ce dernier – qui avait épousé Jacqueline de Vouzain fille d'une noble famille du Dauphiné (4) – eut 3 fils : Michel et Jean, tués l'un et l'autre en combattant, le premier en 1602 contre les Genevois, le second en Piémont en 1628, et Ennemond.

P. Gérard

■ *Le château de La Sausse (au premier plan : la tour).*

L'essor de la famille noble Martin

Ennemond est né le 15 Septembre 1573 au château de La Sausse. Comme tous ceux de sa famille, il laissera terres et troupeaux à la garde de domestiques ou de locataires, pour entrer tout jeune dans l'armée (2).

En 1598, il est blessé dans la grande bataille qui se livre dans la plaine de Cuines, entre les troupes françaises et le duc Charles-Emmanuel qui entreprenait de récupérer la Maurienne. Les Savoyards l'emportèrent et, à la suite de cette victoire, Ennemond est promu capitaine.

Le 31 janvier 1605 (4), Ennemond épouse l'une des plus riches héritières de Maurienne, Gasparde Sallière d'Arve. Leur fils unique Pierre, né en 1612, disparut prématurément en 1648, laissant cependant un héritier, nommé également Pierre, né en 1641.

Gasparde Sallière d'Arve descend à la fois d'une famille notariale de Saint-Jean-de-Maurienne, les Sallière, et surtout de la noble famille d'Arve, la plus illustre lignée seigneuriale de la vallée de l'Arvan. Désormais, Ennemond Martin est à la tête d'immenses propriétés non seulement à Saint-Colomban où il a hérité de ses frères et même de ses cousins (et notamment le château de La Sausse), mais aussi *« à Saint-Jean (château de la rue de Beauregard), à Jarrier, à Saint-Étienne et Sainte-Marie-de-Cuines, à Saint-Rémy (maison du Pontet) »* (4) et également dans la vallée des Arves (2). *« On le considère comme le plus riche propriétaire de la Maurienne. Il réside une bonne partie de l'année à Saint-Jean parmi les gens de sa classe, mais il passe aussi volontiers l'été à La Sausse, et ce devait être un spectacle peu commun de voir passer sur le grand chemin paysan ce cavalier empanaché, l'épée au côté. Dès cette époque, la famille noble Martin n'était plus représentée aux Villards que par deux branches toutes deux issues de Français, l'une celle d'Ennemond Martin aux Roches, l'autre ayant élu domicile à Lachenal où elle avait fait construire une vaste demeure qui existe toujours. Les occasions de se battre n'allaient pas manquer à Ennemond, car Charles-Emmanuel, très ambitieux, cherchait des noises à tous ses voisins, suisses, piémontais et français. En 1628, à la mort de son cousin Jean-Baptiste, qui exerçait déjà la fonction, Ennemond est nommé lieutenant-colonel, grade qui, à l'époque, équivalait à notre grade de général. Dès cette année-là, il est chargé de défendre la province de Maurienne contre une attaque française éventuelle, le cardinal de Richelieu, qui gouvernait la France, trouvant le duc de Savoie un peu trop remuant. Pour cela le lieutenant-colonel Ennemond Martin mit sur pied des milices proportionnellement à la population de chaque paroisse (ainsi Saint-Colomban dut fournir 12 soldats, Saint-Rémy, 8, etc.), qui dut fournir en plus des mulets et du ravitaillement. Il entreprit de fortifier aussi les abords de la combe d'Olle (lieu-dit le Fort, sous Rieuclaret) et du col du Glandon (lieu-dit le Camp). Un détachement fut également placé au col du Merlet. Tous ces préparatifs furent d'ailleurs inutiles car, contrairement à ce qui s'était passé en 1598, les Français attaquèrent plus au nord, s'emparèrent de Chambéry et envahirent la Maurienne par l'aval. La guerre se termina en 1631 par une paix blanche, qui, du même coup, mit fin à la carrière militaire d'Ennemond Martin. »* (2)

Le 6 Juillet 1630, Louis XIII (1601-1643), roi de France, est à Saint-Jean-de-Maurienne. Louis XIII et Ennemond Martin durent probablement se rencontrer dans cette ville pas très grande alors, et s'apprécier car, bien que soldat du roi du Piémont, Charles-Emmanuel I[er] (1562-1630), Louis XIII prit en estime Ennemond Martin et lui accorda « des lettres de sûreté » par lesquelles il l'exemptait *« du logement et des courses des gens de guerre »* dans toutes ses maisons et métairies dont, bien entendu, le château de Saint-Colomban-des-Villards (4).

La même année (1630), Gasparde, son épouse, mourut et fut inhumée au cimetière de Saint-Colomban. Mais quelques mois plus tard (le 28 août 1630) Ennemond, *« toujours vert malgré la soixantaine »* (2), se remaria avec Jeanne Forrier d'Arvey, originaire d'Annecy (4) et eut un autre fils, appelé aussi Ennemond, qui mourut jeune et sans héritier.

Le lieutenant-colonel Ennemond mourut à son tour en juillet 1653, à l'âge de 80 ans, laissant son immense fortune à son petit-fils Pierre (né en 1641) qui, ainsi que ses descendants, portera désormais le nom de Martin Sallière d'Arve. (Dans son testament, Ennemond demanda à fonder 12 messes pour lesquelles il légua 500 florins. (5))

(Lire la suite page 13.)

Histoire du château de La Sausse

(Suite de la page 12)

À la fin du XVII[e] siècle, *« la baronnie des Villards fait partie des domaines des sires de La Chambre et passe à Aymon de Seyssel avec leur succession. Les Seyssel, comtes puis marquis de La Chambre, posséderont ce fief jusqu'à la mort de Maurice, marquis d'Aix et de La Chambre, en 1699. Après l'extinction de cette branche des Seyssel, le prince de Carignan hérita de cette seigneurie, la cédant aussitôt aux Cagnol en même temps que le marquisat de La Chambre. Mais un titre des archives de l'évêché de Saint-Jean nous apprend que dès le 28 janvier 1699, Christian de Cagnol, marquis de La Chambre, vend les droits seigneuriaux qu'il avait aux Villards » (6).* La même source indique que le fief de Cuines passe alors à la famille d'Arve pour laquelle il fut érigé en comté, la même année (1699). C'est donc très probablement à cette occasion que Pierre Martin, *« petit-fils d'Ennemond, très vaniteux, se ruinera en grande partie pour acquérir* (ce) *titre pompeux, mais à peu près purement honorifique de comte de Cuines et Villards. »* (2)

Cependant, malgré cette « ruine », au cadastre de 1730, le petit-fils de ce Pierre Martin (né en 1641), Gaspard, est quand même crédité de 111 ha, sans compter une étendue aussi grande en indivision avec d'autres propriétaires (pâturages essentiellement). Pierre Bozon : *« Il possédait en particulier le château de La Sausse, la maison actuellement Long, les écuries-granges de la Cochette aujourd'hui en ruines, une écurie-grange aux Roches, une autre au Châtelet, un chalet de montagne aux Quatre-Maisons, un autre en Rieuclaret. Ses propriétés comprenaient les meilleures terres de La Sausse, du Planchamp, à la Millière et à Pierre-Tabane, de vastes champs au Châtelet, dont une terre de près de 3 ha, d'autres aux meilleurs terrains des Roches, de Pierre-Basse à Champ Rey et Chibert, et enfin d'immenses pâturages et de grands prés de fauche en combe d'Olle. Toutes ces propriétés, comme celles encore bien plus importantes de la branche de Lachenal, n'étaient plus exploitées directement mais louées. »* (2)

La chute de la Maison Martin

Après la mort, sans enfant, du comte Gaspard Martin Sallière d'Arve en 1751, le titre et les biens devinrent propriétés (non sans un procès avec un cousin notamment) de sa sœur Rose qui avait épousé le 7 novembre 1735 Claude de Rapin (patronyme originaire de Valloire).

Selon Adolphe Gros (7) : *« Claude de Rapin est né le 14 octobre 1704 à Villargondran. Après avoir achevé ses études à Saint-Jean-de-Maurienne, il alla étudier le droit à l'université de Turin d'où il revint avec le bonnet de docteur et le titre d'avocat au Sénat de Savoie. Il fut successivement juge temporel de l'évêché de Maurienne, juge du marquisat de la Chambre et lieutenant du juge-corrier. Il remplit cette dernière charge jusqu'en 1763. Cette union de Rose et Claude Rapin semblait promettre la fortune et le bonheur. Mais Rose n'était pas sans épines, et pour avoir la paix et la tranquillité, Claude de Rapin finit par se retirer dans son manoir de Villargondran en 1763 appelé encore aujourd'hui la « Maison blanche » où il mourut le 5 août 1776. »*

La fortune de la famille Martin était alors en pleine décadence et cette union acheva également la ruine de la famille Rapin. Si bien que les terres allèrent morceau par morceau aux familles des marchands et des colporteurs alors en pleine prospérité.

Ainsi, le 21 avril 1781, devant le notaire Ducrué, Marie-Cécile de Rapin, la fille de Claude et Rose de Rapin, comtesse de Cuines et Villards, qui a dû hériter de ces terres, alberge (8) à Polycarpe feu Pierre Bozon *« plusieurs pièces de terre aux Millières, à La Sausse, en Pierre-Tabane, en Champ Long, en Olle, au Creuzat, plus un jardin et un bâtiment en assez mauvais état : cuisine et chambre dessous, écurie-grange, situés à La Sausse (qui est probablement la maison actuelle de Long) »* (9).

Le temps des notaires Frasse

Quant au château de la Sausse, qui semble avoir appartenu un temps à l'Arvainche Catherine Brunet (9), il est vendu la même année (1781) par Marie-Cécile de Rapin (ou ses frères) au juge Colomban Frasse comme en témoigne une plaque de cheminée de 1793 qui porte son nom et qu'on peut encore voir sur la façade sud-est du château *(photographie ci-dessous)*. Colomban Frasse, né en 1747, était le fils du notaire Jean-Baptiste Frasse qui était en 1758 châtelain c'est-à-dire représentant du comte de Cuines et Villards dans la vallée.

P. Gérard

Ainsi, au milieu du XVIII[e] siècle guère plus d'un siècle après la mort d'Ennemond Martin (1653), ses descendants ne possédaient plus rien aux Villards et le dernier membre de la famille qui porta le titre comtal mourut en 1848.

Après la Restauration sarde, Colomban Frasse est inquiété par l'Église et, en 1818, il doit relâcher tous les biens ecclésiastiques qu'il possède (évalués à 2 000 livres nouvelles). Il habitait alors à Sainte-Marie-de-Cuines. Son fils, Benoît Alexandre (né en 1794) fut aussi notaire comme ses ancêtres, et établit sa résidence au château de La Sausse où il exercera sa profession de 1815 à 1858 (1). Un autre notaire, Benoît Magnin, Valloirin d'origine, lui succédera dans cette étude jusqu'en 1865 date à laquelle Me Magnin quittera les Villards (1). Après cette date il n'y eut plus de notaire aux Villards, mais depuis 15 ans déjà, les héritiers de Colomban Frasse avaient vendu (en 1850) le château à Pierre Bozon-Maréchal pour la somme de 500 francs-or (10).

Vers les propriétaires actuels

Pierre Bozon-Maréchal (dit « Plat'a », quelquefois noté Bozon-Marche dans les registres d'état civil) est né en 1814 aux Roches.

D'un premier mariage (1833) avec Jeanne Françoise Favre-Teylaz naîtront deux filles : Angélique (1837) et Apolline (1841) et quatre garçons : Jean-Baptiste (1836 qui décédera à l'âge de 12 mois), Paul (1839) et Benoît (1844) établis en Isère (Biol), et Joseph (1846). En 1873, ce dernier épousera Rosalie Favre et de cette union naîtra en 1875, au château de La Sausse, Anne-Françoise.

Devenu veuf, Pierre Bozon-Maréchal épousera en seconde noces le 8 mars 1885 (il a 71 ans) Angélique Bozon, de 24 ans sa cadette, qui lui est apparentée puisque les Bozon villarins sont tous issus de Jean Bozon qui habitait Valmaure (1322). (Angélique est ainsi l'arrière-petite-fille de Polycarpe Bozon évoqué ci-dessus).

En effet, le XVII[e] siècle fut marqué par la disparition d'un grand nombre de familles, par émigration ou extinction. *« Celles qui se maintinrent prospérèrent à tel point que des surnoms furent nécessaires pour distinguer les diverses branches. On vit ainsi apparaître, chez les Bozon, des Verduraz, des Matraz, des Rigautaz, surnoms dont la signification est inconnue. (À la fin du XVIII[e] siècle un nouveau nom est apparu : Bozon-Viaille, ce composé remplaçant celui de Bozon-Matraz dans la branche de Valmaure de cette famille.) D'autres tirèrent leur surnom de leur fonction : ainsi, à la fin du XVII[e] siècle, est désigné un Bozon-Meunier, qui faisait marcher un moulin sur Marva, et un Colomban Bozon-Maréchal qui était allé exploiter un martinet sur l'eau des Roches, à La Sausse. »* (9) Pierre Bozon-Maréchal est l'un des descendants de ce Colomban.

Un an plus tard, le 2 octobre 1886, Pierre Bozon-Maréchal décède sans nouveau descendant. À sa succession, un lot (¾, sud et sud-est) du château échoit à sa petite-fille Anne-Françoise qui épousera en 1898 Benoît Mollaret. Le couple aura un fils prénommé Paul (1900-1976) dont les descendants occupent aujourd'hui cette partie du château. L'autre quart de ce bien (situé au nord, dont la tour) est revenu à sa veuve, Angélique, laquelle, sans enfant, la léguera à son frère Sébastien Bozon (1845-1929) dont la lignée conduit à Pierre Bozon (1921-1986), son petit-fils, géographe et historien de la vallée des Villards. Aujourd'hui, c'est la famille de Pierre Bozon qui occupe cette partie du château.

Ainsi, en quelques 5 siècles d'existence, ce bâtiment a-t-il successivement appartenu aux familles noble Martin (de 1500 environ à 1781), Frasse (Colomban et ses descendants, de 1781 à 1850), et Bozon-Maréchal (Pierre et ses descendants ou apparentés, de 1850 à nos jours).

Patrice Gérard

1. **Pierre Bozon**, *Le Pays des Villards en Maurienne*, Éditions des cahiers de l'Alpe, La Tronche-Montfleury (1970), 289 p. (Épuisé.).
2. **Pierre Bozon**, Si les Villards m'étaient contés : quatrième centenaire d'un Villarin illustre, *Le Petit Villarin* numéro 6 (décembre 1973).
3. Plus précisément : *« Écartelé, en 1 et 4 tranché de gueules sur or à un bâton noueux posé en bande de l'un en l'autre ; à un 2 et 3 de gueules à une salière antique d'or, à un chef d'azur chargé de 2 étoiles d'argent ; en abyme et sur le tout d'argent semé de fleurs sans nombre de noblémie (myosotis) d'azur tigées de sinople boutonnées de gueules. »* (https://www.geneanet.org/).
4. **Sébastien Truchet**, Saint-Jean-de-Maurienne : le lieutenant-colonel Ennemond Martin, *Récits mauriennais*, 1re série (décembre 1889).
5. **Pierre Généletti**, La chapelle des Roches, *Le Petit Villarin* numéro 160 (juin 2012).
6. **Marc de Seyssel-Cressieu**, La maison des Seyssel : ses origines, sa généalogie, son histoire, Imprimeurs et Éditeurs Allier Frères, Grenoble (1900).
7. **Adolphe Gros**, Histoire de La Maurienne, tome III, Éditions Imprimeries réunies, Chambéry (1947), 279 p.
8. Albergement : acte par lequel un seigneur confie à un paysan une terre en bail de longue durée.
9. **Pierre Bozon**, Histoire d'une famille villarinche : les Bozon, *Le Petit Villarin* nos 147 (mars 2009) et 148 (juin 2009).
10. Note manuscrite de Paul Mollaret communiquée au *Petit Villarin* par Rose Maindret.

Doc. R. Maindret

■ *Debout : Benoît Mollaret ; à sa gauche son épouse Anne-Françoise ; à sa droite, porté par une Villarinche, leur fils Paul.*

Résidence de La Perrière

Gyl Ribeil nommé directeur

Depuis le 6 décembre Gyl Ribeil est le nouveau directeur de la résidence Olydéa de La Perrière. Âgé de 58 ans, ce Marseillais, dont les attaches familiales sont pyrénéennes (Font-Romeu et Prades), est père de deux enfants (31 ans et 28 ans). Son épouse est directrice de la poste de Saint-Jean-de-Maurienne et du secteur en charge de toute la Maurienne. *« Vous ne manquerez pas de voir passer tous les jours la Clio blanche de La Poste »* indique Gyl Ribeil qui habitera à La Perrière durant les saisons, de décembre à mi-avril et de mi-mai à mi-septembre.

Titulaire d'un brevet d'études professionnelles en hôtellerie (lycée hôtelier de Marseille), M. Ribeil a travaillé dans l'hôtellerie traditionnelle au sein du groupe Accor, notamment durant 27 ans chez Sofitel Marseille Vieux Port et Marseille Provence Aéroport où il est entré en qualité de serveur pour finir maître d'hôtel, directeur de la restauration et adjoint de direction.

M. Ribeil s'est installé en Savoie en 2007, après une formation bancaire : *« J'ai tenu une agence en crédits immobiliers et placements à Albertville et Chambéry sous l'enseigne UCB-BNP Paribas PF. Mais en 2013, suite à la crise financière, j'ai perdu mon emploi. Je me suis alors dirigé à nouveau vers le secteur hôtelier ; finalement c'est le métier qui me correspond le plus. J'ai intégré le groupe Mona Lisa en qualité de directeur de la résidence Les Chalets du hameau des Aiguilles à Albiez-Montrond, où j'ai fait la rencontre de Patrice Dachy, PDG d'Olydéa, et Brigitte Viola. »*

Pour la même société, M. Ribeil a ensuite dirigé la résidence Les Terrasses de Labrau, à La Foux d'Allos, dans les Alpes-de-Haute-Provence, puis la résidence Le Pra Palier, à Orcières-Merlette dans les Hautes-Alpes.

Mais lorsque son épouse, alors directrice de la poste de Val-d'Isère et Tignes, a été nommée à Saint-Jean-de-Maurienne, M. Ribeil a intégré la résidence Les Chalets des cimes à La Toussuire, puis la résidence Les Terrasses de La Toussuire aux Bottières. *« C'est là que Patrice Dachy et Brigitte Viola m'ont proposé d'intégrer Olydéa et de reprendre la résidence de La Perrière, ce que j'ai accepté volontiers car Patrice Dachy est une personne que j'apprécie beaucoup et qui me fait confiance. J'ai le goût du challenge et des défis. »*

L'objectif du nouveau directeur est de rencontrer rapidement *« le maire et les personnes de l'office du tourisme pour mettre en place des animations et des activités et créer une synergie, mais aussi rencontrer les restaurateurs, l'ESF, et les commerçants. Organiser des pots d'accueil à la résidence et y inviter les acteurs locaux et les habitants de ce beau village afin de créer un échange avec nos clients, présenter les différentes animations, que ce soit l'été ou l'hiver. Présenter à nos clients la vallée des Villards, le patrimoine… »*

(...) *« Nous disposons d'une belle résidence, bien rénovée. Nos clients nous laissent des commentaires encourageants et trouvent que l'emplacement de la résidence est idéal pour se reposer, pour profiter de l'air pur et se ressourcer. L'environnement et la proximité des départs de randonnées et du plan d'eau sont tout simplement parfaits. Mon but est de proposer un accueil privilégié, d'être à l'écoute, d'anticiper les besoins et les attentes afin que chacun se sente « comme à la maison » et garde un bon souvenir de son séjour dans la vallée des Villards et devienne un fidèle de notre belle station familiale. »*

M. Ribeil se dit être à la disposition de toute personne qui désirerait des renseignements sur la résidence : *« Venez me rendre visite. Nous pouvons proposer de la location d'hébergements en courts séjours pour vos événements (familiaux, entreprise, amis...). Pas nécessaire d'habiter à l'autre bout de la France pour passer un bon moment à Saint-Col ! »*

Sensible au patrimoine et adepte de la randonnée, Gyl Ribeil connaît bien la Maurienne et surtout le site des Sybelles, été comme hiver. *« Comme j'aime skier, je connais bien le domaine. Mais je vous rassure…, j'ai un niveau de ski de touriste issu de Marseille, et là-bas, la neige on connaît moins… Alors si vous me croisez sur les pistes soyez indulgent… »*

■ *Gyl Ribeil à l'entrée de la résidence.*

■ L'envers du décor

Quand nous l'avions rencontré, fin août, Patrice Dachy, directeur d'Olydéa, s'inquiétait d'un phénomène rencontré sur l'ensemble des résidences de son groupe : *« On a du mal à trouver du personnel et ce n'est pas un problème de salaire, on paye plutôt bien, ou de conditions de travail. »*

Et de citer l'exemple de La Perrière : *« Ici je cherche depuis plus de 6 mois un directeur ou une directrice avec un salaire, digne pour la région, plus le logement. J'aurais aimé trouver un jeune couple avec enfants pour l'école. Mais on ne trouve rien localement. On a passé des annonces, je ne parle pas de Pôle emploi qui pour moi n'existe plus, on a prévenu les élus, distribué des profils de poste... À Saint-Jean-d'Arves j'ai trouvé par des relations mais ici aux Villards je ne trouve pas. »*

Si, depuis cette rencontre, Olydéa a recruté un directeur pour le site de La Perrière, Gyl Ribeil, fin décembre ce dernier rencontrait toujours des difficultés pour trouver une personne polyvalente pour le seconder à l'accueil et pour le ménage.

Patrice Dachy avait aussi évoqué le cas des femmes de ménages : *« En Savoie on n'en trouve plus. À La Perrière, on a trouvé une dame du village qui travaille depuis le 15 août et qui repart en Australie... Les gens préfèrent travailler aux remontées mécaniques, dans les commerces, plutôt que femmes de ménage où c'est un boulot dur. »*

Pour pallier cette pénurie de main d'œuvre, des sociétés se sont créées. Patrice Dachy : *« Ce sont des entreprises qui vont chercher à Chambéry ou à Grenoble, dans les cités, 15, 20, 30 personnes qui montent dans un bus, qui arrivent en montagne où elles n'ont pas d'équipement, pas le droit d'aller aux toilettes. C'est de l'abattage ! Elles sont payées 15 euros de l'heure et les gérants refacturent 30 ou 40 euros l'appartement. Quand vous savez qu'il faut 20 minutes, vous voyez la marge... Il y a aussi un phénomène qui ne se développe pas ici mais sur d'autres sites : comme femmes de ménage on va chercher des Roumaines intérimaires qui viennent 5 ou 6 mois en France laissent leurs enfants à leur maman et à leur mari. Elles viennent ici pour bosser et elles bossent vraiment parce qu'elles ont besoin de travailler... »*

Un envers du décor peu reluisant des stations..., qu'on ne soupçonne pas.

Cet hiver le camping de La Perrière est resté fermé. Par manque de personnel ?

■ Les travaux de la 4C

Séance du 27 septembre 2021. Délégués villarins présents : Jacqueline Dupenloup et Pierre-Yves Bonnivard.

➡ **Sirtomm**. Le conseil communautaire (4 voix pour, 11 abstentions, 10 voix contre) a émis un avis défavorable pour que la participation financière de la 4C au syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de Maurienne (Sirtomm) soit calculée selon la population prise en compte pour la dotation globale de fonctionnement ce qui aurait permis selon les concepteurs de cette proposition *« une répartition plus équitable à l'intérieur de chaque collectivité et détournerait le problème des tonnages déposés dans d'autres communes et le cas des professionnels qui peuvent accéder à n'importe quelle déchetterie »*. Cette nouvelle formule aurait induit une augmentation de 2 %. Dans la discussion, Jacqueline Dupenloup a souligné que la réflexion du Sirtomm *« pose plus globalement la question de l'activité touristique qui mérite de s'interroger sur son impact sur les territoires en matière de déchets, voirie, etc. »*.

➡ **ADMR**. Le conseil communautaire a fixé son aide à 0,90 € (+ 0,15 €) par heure d'aide à domicile (dans la limite de 30 000 euros par an, pour une période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023), et à 0,90 € (+ 0,25 €) par repas servi (en 2019, la subvention attribuée au titre des repas servis était de 3 772 euros...).

➡ **Covoiturage**. Le conseil communautaire a mis en place des panneaux « réseau pouce » dans les communes de la vallée pour favoriser le covoiturage avec application informatique de mise en lien conducteurs et passagers. Le conseil municipal de Saint-Alban a souhaité (3 décembre) que la commune puisse bénéficier de ce dispositif.

■ Les travaux du Sivav

Séance du 2 novembre 2021. Délégués villarins présents : Annie Bordas et Jacqueline Dupenloup.

➡ **Espace valléen 2021-2027**. La candidature du Sivav intitulée « Espace valléen, pays des aiguilles d'Arves 2021-2027 » a été présentée le 11 octobre 2021 à Chambéry par Jacqueline Dupenloup. Le 29 octobre le Sivav a été informé que sa candidature avait été sélectionnée par le comité de sélection compte tenu *« de sa cohérence avec les attendus de l'appel à candidatures »*. Les sociétés des remontées mécaniques (Samso, Satvac, Soremet) ayant demandé que leur projet World of Sybelles soit intégré dans cette candidature Espace valléen 2021-2027, on a appris que le 2 novembre le comité syndical du Sivav leur avait répondu *« qu'un dossier financier plus détaillé devait lui être transmis pour analyse »*. Cependant, dans la discussion, s'il est apparu *« que ce projet intègre l'esprit de la stratégie touristique du territoire et qu'il était imaginable qu'il puisse être rajouté au programme »*, le comité a refusé de sacrifier les subventions du programme allouées à d'autres projets ou d'autres porteurs de projets. *« Il conviendrait d'obtenir des crédits supplémentaires auprès des financeurs pour World of Sybelles. »*

ÉTUDES GÉOGRAPHIQUES

Qu'est-ce qu'une haute vallée ?

Le lundi 22 novembre dernier, la quarantaine d'étudiants du master géographies et montagnes a eu le plaisir de venir dans la vallée des Villards pour étudier ce territoire et ses particularités.

Cette sortie a été organisée dans le cadre d'un atelier intitulé « Habiter et pratiquer les hautes vallées » dont l'objectif était de réfléchir de manière critique aux différentes caractéristiques des « hautes vallées ».

Après une présentation générale de l'atelier, le groupe s'est laissé guider par Yannis Nacef, conseiller municipal et responsable de la valorisation touristique et patrimoniale à Saint-Alban-des-Villards, qui a apporté de précieux éclairages vis-à-vis des grands enjeux auxquels sont confrontés les habitants et les élus. Non sans ajouter quelques anecdotes, il a aussi dû jouer avec les brumes d'automne pour montrer et expliquer les spécificités des versants et de leurs forêts, la présence de nombreux hameaux, le fonctionnement de la station de Saint-Colomban, la particularité des accès routiers, etc.

Y. NACEF

■ *Rencontre avec les éleveurs du GAEC de la fia*

Sur ce dernier point, son camarade Antonin Van der Straeten a mobilisé ses travaux de recherche sur le Tour de France pour évoquer le col du Glandon et les répercussions territoriales des courses cyclistes.

La matinée fut bien chargée, mais l'après-midi ne le fut pas moins. Répartis en petits groupes, les étudiants ont travaillé sur différentes thématiques, allant à la rencontre d'habitants, d'agriculteurs et d'entrepreneurs, de l'enseignante de l'école intercommunale et, surtout, des maires de Saint-Alban et de Saint-Colomban pour obtenir des réponses à leurs questions.

Leur objectif était de s'intéresser aux spécificités de la vallée des Villards et à ses liens avec la Maurienne, avec le reste de la Savoie, voire au-delà. Voici la liste exhaustive des thématiques qui ont été abordées : 1. Transports, mobilité et accessibilité ; 2. Agriculture, pastoralisme et ruralité ; 3. Urbanisme et urbanisation ; 4. Tourisme et loisirs ; 5. Santé et accès aux soins ; 6. Dynamiques démographiques ; 7. Saisonnalité ; 8. Artisanat, commerces et développement économique ; 9. Éducation et services publics ; 10. Paysages et dynamiques paysagères.

À l'issue de cette très riche journée dans la vallée des Villards, les étudiants sont retournés fatigués mais très satisfaits vers Chambéry. Et dès le lendemain, leurs réflexions sur les spécificités des vallées alpines se sont poursuivies, éclairées par leur expérience dans la vallée des Villards.

L'atelier était organisé autour d'une question géographique simple : « Peut-on identifier des critères communs aux hautes vallées dans les Alpes et dans le monde ? » ou, pour l'écrire autrement : « Qu'est-ce qu'une haute vallée ? ». Les étudiants ont apporté des réponses très intéressantes et surtout tout en nuances.

Quelques mots-clés sont ressortis, et voici quelques définitions produites par les étudiants :

• *« La haute vallée se différencie de la basse vallée par sa dépendance à cette dernière, par son altitude, et son accès aux commerces et services restreints. Son accessibilité est notamment contrainte par la topographie des lieux, les temps de trajet et les saisons. Les activités présentes jouent beaucoup sur l'économie et le dynamisme de la haute vallée. Mais celle-ci est marquée par la saisonnalité ce qui va influencer son accès, ses activités et son attractivité. Cette dernière est construite et organisée autour d'un axe unique et d'un cours d'eau ce qui peut être une limite. L'habitat est contraint et diffus du fait de sa topographie et des risques naturels. »*

• *« Modèle de spatialité de la vie sociale fortement conditionnée par un ensemble géomorphologique structurel et dynamique, situé dans la partie amont d'un bassin versant. Ce modèle spécifie une coévolution avec l'aval marquée par des basculements saisonniers structurants, et formatrice de représentations particulières. »*

• *« Une haute vallée est une conception des interactions au sein d'une zone à forte contrainte saisonnière, présentant une accessibilité difficile, ainsi qu'une forte interaction avec les éléments naturels. Ceux-ci peuvent se traduire par une forte émigration saisonnière, un pastoralisme et une culture distinctive, des évolutions démographiques spécifiques et un usage du territoire particulier. Toutes ces particularités pourraient être, dans le cadre des hautes vallées de montagne, définies par la notion de montagnité. »*

• *« La haute vallée peut être considérée comme une extrémité située en amont de la vallée centrale, une dépression allongée creusée par un cours d'eau. Ainsi, la haute vallée est étroitement liée à la notion de confins dans la mesure où elle se situe à la limite d'un territoire, et difficilement accessible en raison à la fois de l'altitude, du climat rigoureux en hiver, et de la précarité des infrastructures de transport (en général dépendance à une route principale). Cette situation induit un certain niveau de précarité en ce qui concerne les équipements de première nécessité et donc une faible attractivité pour y habiter, qui s'accompagne d'une diminution de la population y vivant à l'année. En revanche, la haute vallée peut être source d'opportunités pour la mise en tourisme, car elle dispose d'une identité propre et possède des atouts et des aménités recherchées pour les activités récréatives de nature, les sports d'hiver, un paysage esthétique de haute-montagne... »*

Camille Girault (*)

(*) Maître de conférences en géographie à l'université Savoie Mont Blanc.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Vers une extinction une partie de la nuit ?

Les habitants consultés

Lors de la conférence annuelle des maires de la 4C (18 octobre 2021), une discussion s'est engagée sur l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit.

À Saint-Alban, à titre personnel, Jacqueline Dupenloup n'y serait pas favorable compte tenu du nombre de personnes âgées qui résident dans sa commune. Toutefois, le conseil municipal a indiqué (3 décembre) *« que le débat méritait consultation des habitants et sans doute des décisions adaptées selon les secteurs de la commune »*.

À Saint-Colomban où la décision semble acquise, la municipalité a lancé une consultation pour déterminer les meilleures tranches horaires d'extinction.

Pierre-Yves Bonnivard : *« Dans notre pays, de nombreuses communes ont engagé des programmes d'économie d'énergie sur l'éclairage public. C'est le cas de la moitié des communes de la 4C. Saint-Colomban a été la première commune à entreprendre une telle réflexion (2015), mais à l'époque, pour diverses raisons, quelques essais n'avaient pas permis d'aboutir. Avec l'annonce d'une forte augmentation du coût de l'énergie électrique, en début d'année 2021 et encore en octobre dernier, la municipalité envisage de franchir le pas en éteignant l'éclairage public une partie de la nuit. »*

Cependant, mesurant combien le sujet est sensible dans une commune avec des hameaux et des habitations dispersés, Pierre-Yves Bonnivard a indiqué qu'il ne déciderait pas sans avoir préalablement consulté les habitants.

Pierre-Yves Bonnivard : *« J'invite les habitants à répondre à deux questions. Ils pourront ainsi donner leur avis sur ce dossier primordial qui intègre des questions d'économie d'énergie, de santé, de préservation de l'environnement nocturne, etc. L'extinction de l'éclairage public à certaines périodes de la nuit représente aussi une première étape pour diminuer la facture énergétique de notre commune. D'autres mesures pourraient suivre comme le remplacement des lampes à incandescence des lampadaires par des diodes électroluminescentes et/ou l'installation d'horloges astronomiques qui permettent un éclairage et une extinction à des heures précises, en fonction de l'allongement et du raccourcissement des jours… Nous comptons sur l'implication de tous les habitants pour cerner les enjeux importants de ce projet pour la collectivité, et dans tous les cas nous les tiendrons informés. »*

Pour participer à cette consultation, les habitants de Saint-Colomban doivent répondre à deux questions :

• 1 : êtes-vous favorable à l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit ? Répondre « oui » ou « non » en indiquant les raisons du choix ;

• 2 : quelle est selon vous la tranche horaire d'extinction de l'éclairage public la plus pertinente :

a) de 23 heures à 4 heures ? ;
b) de minuit à 4 heures ? ;
c) de 23 heures à 5 heures ? ;
d) de minuit à 5 heures ? ;
e) de 23 heures à 6 heures ? ;
f) autres horaires ?

Les réponses (accompagnées du nom, prénom, adresse postale, adresse courriel de la personne qui répond, et mentionnant si elle est en résidence permanente ou secondaire) peuvent être déposées dans la boîte aux lettres de la mairie, ou envoyées par courrier à la mairie de Saint-Colomban (1839, route du col du Glandon ; 73130 - Saint-Colomban-des-Villards) ou par mail à l'adresse : mairie-st.col@wanadoo.fr

■ LISTES ÉLECTORALES

La gestion des listes électorales est assurée par les communes qui doivent informer les usagers pour assurer l'inscription de leurs habitants sur les listes électorales. Il est naturellement obligatoire d'être inscrit sur les listes électorales pour pouvoir voter. Or, il y a environ 3 millions d'électeurs non inscrits et 6,5 millions de mal inscrits (estimations). Depuis 2019, l'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les présidentielles 2022, il sera donc possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 4 mars 2022 (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédent le scrutin). Par ailleurs, avec la mise en place du répertoire électoral unique tenu par l'Insee, chaque citoyen peut vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE

Enfin, chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par Internet sur le site service-public.fr

SAINT-ALBAN

Séance du 24 septembre 2021

Absents : Michel Donda (procuration à Julie Henry), Valérie Laurot, Marc Clérin (procuration à Nicole Roche) et Jean-Luc Pluyaud (procuration à Jacqueline Dupenloup).

Le compte rendu de la réunion du 27 août dernier est adopté.

1 – Affaires foncières

Pour ouvrir la piste forestière du Nant, des parcelles propriétés d'ED ont été traversées sans que la commune n'en ait à ce jour payé l'acquisition. Après rencontre avec le service foncier d'EDF, le conseil municipal décide d'acquérir l'emprise de la route et le reliquat des parcelles concernées par la piste soit les parcelles situées section C, numéros 1413, 1414, 1415, 1391, 1405, 1394, 1397, 1395, 1392, 1398, 1396, 1406, 1399 et 1400. Conformément au jugement prononcé le 26 août 2009 par le tribunal d'instance de Chambéry, le tarif du m² sera de 0,24 € (frais d'acte à charge de la commune).

2 – Travaux communaux

• Route du Truc : la remise en état de la piste jusqu'à La Frasse, suite à l'enfouissement de la ligne desservant le pylône de téléphonie mobile qui assure la couverture 4G de la commune, n'est toujours pas satisfaisante. Les contacts avec Enedis se poursuivent pour une reprise de l'assise.

• Route du Replat : à ce jour, la réception des travaux n'est pas prononcée. Il reste 2 grilles à poser, le plan de récolement en attente, le bombement en enrobé à faire à l'entrée de la route du Monthyon pour détourner de façon sûre l'eau du Premier-Villard. Sont finis : la sécurisation du talus d'entrée, la reprise des avaloirs, la pose d'un drain le long de la partie goudronnée…

• Clocher *(lire page 10)*.

• Ravin du Cray Blanc : des semis ou plantations d'argousiers sont recommandés sur les flancs du ravin.

• Travaux de voirie : le conseil municipal ne retient pas la proposition faite par le propriétaire de la parcelle section G numéro 1190 de cession gratuite d'une bande de son terrain pour reculer le mur longeant la route du Bessay pour deux raisons principales : d'autres propriétaires sont concernés par la longueur de ce mur, et le reculer ne résoudrait pas le rétrécissement de chaussée à l'entrée du Chef-Lieu.

3 – Microcentrale du Merlet

Jacqueline Dupenloup a adressé un dossier au préfet de la Savoie suite à un courrier des lecteurs signé par le collectif Sauvons le torrent du Merlet et paru dans l'hebdomadaire *La Maurienne* du 16 septembre 2021. Ce courrier des lecteurs, en particulier, met explicitement en cause la légalité des délibérations prises par le conseil municipal de Saint-Alban pour créer une microcentrale électrique sur le torrent du Merlet pour motif de *« conflit d'intérêts »* des élus, particulièrement du maire.

Le dossier au préfet rappelle la genèse du projet, le nombre d'élus concernés par une servitude de passage (3 sur 6 en exercice entre 2014 et 2020), les indemnisations proposées (ces élus *« se sont vus proposer par la SEM la même indemnisation que la centaine de propriétaires dont les terrains sont impactés »*), le fait que Jacqueline Dupenloup a cédé à la commune pour l'euro symbolique une parcelle de 545 m² touchée par ce projet et qu'elle assume sans aucun émolument la présidence de la SEM depuis sa constitution en janvier 2018, *« ayant explicitement demandé qu'il en soit ainsi »*.

(Sur ce conflit d'intérêts supposé, lire page 17 la réponse du commissaire-enquêteur.)

4 – Secrétariat de mairie

Pour bénéficier d'une mission de secrétariat de mairie itinérant en cas de nécessité de remplacement de la secrétaire de mairie titulaire, la commune doit conclure au préalable une convention avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie. Cette convention ne génère aucune charge et n'oblige pas l'employeur territorial qui la signe à avoir recours au service de secrétariat de mairie itinérant. Le conseil municipal accepte cette convention.

5 – Révision du PLU

La commission communale urbanisme composée d'Annie Bordas, Marc Clérin, Jacqueline Dupenloup et Julie Henry, assistée de M. Richard Cécillon (de l'Agence alpine des territoires, Agate) a reçu le 10 septembre les cabinets retenus pour candidater sur l'assistance à révision du plan local d'urbanisme de la commune (marché public de services, procédure adaptée restreinte) : le cabinet Epode (Chambéry), l'agence Rossi (Albertville), le cabinet Terre d'urbanisme (Albertville) et le cabinet Atelier 2 (Crolles). Le 13 septembre la commission a proposé de retenir le cabinet Epode pour une prestation de 35 820 euros TTC. Ce cabinet propose un travail sur 25 mois, qui dans une première phase liera le diagnostic du territoire et le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), avant la traduction réglementaire de ce PADD et l'écriture du règlement d'urbanisme.

6 – Motion des communes forestières

Le conseil municipal souligne le paradoxe qu'il y a à demander aux communes d'augmenter, dans le cadre du programme Surfaces +, la superficie des forêts soumises à gestion forestière, alors que les moyens en personnels qui sont affectés à la gestion des forêts communales diminuent (…). Aujourd'hui un même garde couvre plusieurs communes. Le conseil municipal adopte donc à l'unanimité la motion proposée par l'Association des communes forestières qui dénoncent les décisions inacceptables du gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office national des forêts (ONF), à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025, les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens, le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur contrat État-ONF. Le conseil demande tout spécialement un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face et le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF

7 – Diagnostic agricole

(Lire page 23.)

8 – Questions diverses

• Subventions. Le conseil municipal attribue pour 2021, 80 euros à l'association La Fine équipe, et 15 euros à l'association La Banque alimentaire.

• Eau. Le conseil municipal reconduit les tarifs de l'eau et de l'assainissement en cours du 1er septembre 2019 au 31 août 2020, pour la période qui court du 1er septembre 2020 au 31 août 2021. Soit : abonnement : 38,50 € ; location du compteur : 11 euros ; consommation en eau : 0,50 € par m³ pour la tranche de 0 à 120 m³, puis 0,18 € par m³ au-delà de 120 m³ ; abonnement assainissement : 10 euros ; assainissement : 0,32 € par m³ d'eau consommée.

• Signalétique : les zones limitées à 30 km/h doivent avoir une longueur limitée aux secteurs où un danger est identifié et devraient faire l'objet d'aménagement complémentaire. Exemple : la zone 30 au Premier-Villard concerne le cœur du hameau, où les habitants déplorent une vitesse excessive, mais ne peut aller du panneau d'entrée au panneau de sortie du village.

• L'intérieur de l'église devra faire l'objet de travaux : marches en bois en mauvais état, humidité du mur côté route communale.

• Four du Pied des Voûtes : un examen de la voûte est nécessaire.

Séance du 5 novembre 2021

Absents : Marc Clérin (procuration à Jacqueline Dupenloup), Michel Donda (procuration à Julie Henry), Yannis Nacef (procuration à Nicole Roche) et Valérie Laurot.

1 – Parking entrée nord du Chef-Lieu

Le 27 août 2021, le conseil municipal avait demandé au maître d'œuvre (société Baron Ingénierie, représenté par M. Jaillet) de revoir ses propositions de travaux, l'estimation de coût, 191 000 euros TTC, étant trop élevée au regard des prévisions budgétaires communales. M. Jaillet a présenté un projet revu conservant une création de 10 places de parking, l'aménagement de l'accès à la chaufferie communale, une installation d'éclairage public entre l'église et le presbytère. L'acte d'achat par la commune de la parcelle G 1475 sera signée le 19 novembre. Il convient d'avoir l'autorisation des propriétaires de la parcelle G 1716 qui sera touchée par les travaux puis remise en état. L'estimation du coût passe de 191 100 euros à 133 440 euros TTC. Principaux changements : l'étude de sol permettrait un enrochement libre, la ligne « espaces verts » disparaît, la maîtrise d'œuvre baisse proportionnellement à la baisse du coût global de l'opération. L'amélioration des toilettes publiques devra être traitée à part, tout comme une option borne de recharge véhicules électriques. Le conseil municipal valide le projet revu.

2 – Forêt

La direction départementale des territoires (DDT), au nom de l'État, demandait en 2018 l'application du régime forestier à 375 ha de terrains communaux. Suite à une délibération du conseil municipal (13 novembre 2020), le régime forestier a été appliqué sur 31 ha 91 a 28 ca par arrêté préfectoral (19 mai 2021). Il a été appliqué sur des parcelles communales d'un seul tenant (5 ha 33 a) situées section B et sur des parcelles en amont de la Frasse. Ces dernières sont desservies par la piste forestière du Truc et font actuellement l'objet d'une demande de subventions dans le cadre du plan de relance forêt afin d'y effectuer des plantations. En juillet dernier, la DDT a demandé à la commune de réfléchir à de nouvelles propositions de passage de parcelles communales en gestion forestière. Vincent Darves-Blanc, conseiller municipal

(Lire la suite page 18.)

■ Réunion de travail avec Émilie Bonnivard

Le samedi 18 décembre au matin, Émilie Bonnivard, députée de la Savoie et conseillère régionale, est venue rencontrer les élus de Saint-Alban. Étaient présents Annie Bordas, Marc Clérin, Jacqueline Dupenloup, Julie Henry, Yannis Nacef et Nicole Roche. Dans une atmosphère de bonne écoute ont été présentés pendant plus d'une heure les dossiers communaux : sécurisation du ravin du Cray Blanc, création du parking entrée nord du Chef-Lieu, éclairage public, devenir du café du Merlet (espace pour répondre aux besoins de la population ? espace pour favoriser une activité économique locale utilisant les possibilités offertes par le télétravail ? etc.), abri-refuge du Merlet, microcentrale portée par la SEM, création d'un musée à ciel ouvert, impératifs d'entretien voire de création de voirie, avenir agricole avec le diagnostic en cours... Chaque sujet a été évoqué afin qu'Émilie Bonnivard puisse suivre la vie de Saint-Alban et apporter aux élus toute information utile (et réaliste) sur les possibilités d'aide technique ou financière.

MICROCENTRALE DU MERLET

Le commissaire-enquêteur émet un avis favorable

L'enquête publique sur l'aménagement hydroélectrique sur le torrent du Merlet s'est déroulée du 27 juillet au 1er septembre 2021. Elle concernait plusieurs dossiers : la déclaration d'utilité publique, la compatibilité du projet avec le plan local d'urbanisme (PLU), l'autorisation environnementale, l'institution d'une servitude légale de passage et l'enquête parcellaire.

Le 26 septembre dernier, le commissaire-enquêteur, Georges Chamoux, a rendu son rapport d'enquête qui émet un avis favorable sur tous ces points.

Ce rapport contient les *« conclusions motivées du commissaire-enquêteur »* et le *« mémoire en réponse »* que les concepteurs du projet ont rédigé pour apporter des éléments de réponse aux interrogations formulées au cours de cette enquête par une trentaine d'intervenants sur différents thèmes : la prise en compte de l'environnement et du changement climatique, l'impact écologique et l'intérêt énergétique de l'ouvrage, le débit réservé, le devenir des équipements, le volet financier du projet et ses retombées économiques pour la commune, ses répercutions sur la pratique de la pêche, etc.

Le collectif Sauvons le torrent du Merlet a également déposé une *« abondante contribution »* sur des thèmes voisins voire identiques :

• sur l'écologie et le tourisme (*« Le projet aura un impact paysager fort et ne permettra pas de conserver l'environnement de ce village authentique dans sa configuration actuelle. »*) ;

• sur la production énergétique de cet équipement (*« qui sera négligeable au regard des besoins de la France en énergie »*) et le *« caractère* (contestable) *d'énergie renouvelable de l'hydroélectricité »*) ;

• sur l'aspect financier : *« Quel sera le devenir des équipements à l'issue du contrat et qui prendra en charge leur éventuel démantèlement au cas où ils ne seraient plus rentables ? »*

La plupart de ces remarques communes à tous les intervenants (individuels et collectif) ont été régulièrement formulées et discutées dans les réunions que la municipalité a programmées depuis le lancement du projet, une douzaine en 4 ans.

Elles ont chaque fois suscité (quasiment) les mêmes réponses.

D'autres questionnements plus particuliers (voire inhabituel pour l'un d'eux) ont été mentionnés. Le mémoire en réponse ne les élude pas.

Extraits.

• Sur la remise en état de la piste et des accès, et les conséquences pour le pastoralisme : *« L'accès au vallon pour l'alpagiste* (et les propriétaires des chalets d'alpage) *sera maintenu pendant les travaux* (avec le) *rétablissement des accès tous les week-ends et* (une) *communication étroite avec le chef de chantier pour coordonner au mieux les circulations en semaine. »* Plus spécifiquement, l'alpagiste pourra bénéficier de la *« mise à disposition d'un véhicule adapté (type quad ou autre) en aval de la zone de travaux en cas d'ouverture de tranchée rendant impossible la circulation sur la piste »*.

• Sur l'octroie d'un tarif préférentiel de l'électricité aux habitants de Saint-Alban : *« Proposer un tarif préférentiel d'achat de l'électricité aux habitants de la commune de Saint-Alban-des-Villards n'est pas possible car ce n'est pas du ressort de la SEM du Merlet qui est productrice d'électricité et non distributrice. Par ailleurs, il est illégal de fournir de l'électricité à un prix réduit à une partie seulement de la population.* (...) *L'aspect préférentiel local a tout de même pu être développé dans le cadre du prêt obligataire participatif* (...) *puisque les habitants de Saint-Alban auront une période préférentielle de souscription. »*

• sur la pratique de la chasse, perturbée : *«* (Durant les travaux) *une gêne temporaire* (existera) *pour la pratique de la chasse mais restera très limitée dans le temps, d'autant plus que la période de chasse s'étale du 15 septembre à fin janvier, et que le planning des travaux a été adapté pour minimiser au maximum l'impact sur cette pratique.* (...) *L'accès au vallon sera maintenu pour les chasseurs pendant les travaux : rétablissement des accès tous les week-ends, et communication étroite avec le chef de chantier pour coordonner au mieux les circulations en semaine. Pour prendre en compte la gêne occasionnée, notamment sur la vente des 4 chamois que l'ACCA de Saint-Alban propose dans la combe du Merlet (la première année des travaux) mais aussi sur les nuisances sonores liées aux travaux dans la centrale (la deuxième année), une compensation financière est proposée à l'association de chasse à hauteur de 4 000 euros la première année des travaux (2022) et de 2 000 euros la deuxième année (2023). »*

• Sur la modification d'un éventuel microclimat au droit du Merlet : *« C'est un sujet qui n'a jamais été évoqué à notre connaissance dans le cadre d'un développement de centrale hydroélectrique. L'étude des microclimats est un sujet très complexe qui fait intervenir une multitude de paramètres tels que le relief, l'altitude, la pluviométrie, la nature des sols, l'importance du couvert forestier, le système hydrographique, la présence humaine, les usages agricoles, etc. L'étude d'une telle thématique serait à mener sur une échelle bien plus large que le seul vallon du Merlet, et dépasse largement les compétences et prérogatives du pétitionnaire. Néanmoins, la commune de Saint-Alban a le retour d'expérience de la combe du Bacheux, dans laquelle une centrale hydroélectrique, similaire à celle prévue sur le Merlet, a été construite il y a quelques années. Aucun changement significatif n'a été relevé, contrairement à ce que l'on peut constater aujourd'hui par exemple après l'installation de canons à neige sur la commune voisine de Saint-Colomban : neige artificielle plus compacte qui engendre une fonte plus tardive, une arrivée des fleurs plus tardive aussi avec un impact sur la fauche et la pâture des bêtes, etc. »*

• Sur l'utilisation des deniers publics pour le profit de quelques industriels privés. : *« Cette affirmation est trop catégorique, voire fausse.* (...) *Ce projet est porté par une SEM, dont l'actionnaire majoritaire (50,01 %) est la commune de Saint-Alban et donc une collectivité. Et l'autre partenaire NEH, est détenu à près de 70 % par des collectivités ou des organismes publics. »*

Enfin, le collectif a dénoncé *« une gestion oligarchique du projet en mettant en avant une possible problématique de conflits d'intérêts »* que le commissaire enquêteur ne semble pas avoir retenue *(lire ci-dessous)*.

Sous la menace de conflits d'intérêts ?

Le collectif Sauvons le torrent du Merlet revendique quelque 540 signatures *« recueillies jusqu'en 2019 par contact direct auprès des habitants permanents, des résidents secondaires, locataires, saisonniers, touristes et amis de notre village authentique, sans appui médiatique et sans le concours des réseaux sociaux »*. Depuis, des signataires ont regretté cet engagement et se sont désolidarisés de cette démarche.

Devant la non prise en considération de ses objections (liées à l'écologie, le tourisme, la production énergétique, la question financière), ce collectif, qui milite pour l'abandon du projet, avance de surcroît un argument juridique qui met explicitement en cause la légalité des délibérations prises par le conseil municipal de Saint-Alban sur ce projet au motif que des élus municipaux tomberaient sous le coup de conflits d'intérêts.

Sur cette question, le commissaire enquêteur observe : *« Sur la question qui aurait pu être majeure d'un éventuel conflit d 'intérêts, la vente à l'euro symbolique de sa parcelle par Mme le maire est une élégante réponse à cette observation. »*

Dans le mémoire en réponse cette question est abordée plus longuement : *« Un conflit d'intérêts pourrait éventuellement se poser si une personne du conseil municipal ou de la société NEH était propriétaire d'un terrain d'assise de la future centrale, que la SEM propose d'acquérir à un prix de 10 euros par m², soit bien au-delà de son prix réel (entre 0,15 et 0,30 €/m² selon l'estimation des Domaines). Seule Mme le maire de Saint-Alban-des-Villards est propriétaire d'une telle parcelle (de 545 m²).* (...) *Cela représenterait potentiellement une somme de 5 450 euros. Par contre, Mme le maire a été totalement transparente sur ce point dès le départ et s'est engagée à céder cette parcelle à la commune pour l'euro symbolique* (...), *et ce point a été précisé à chacune des réunions publiques organisées sur la commune. Certains conseillers municipaux sont propriétaires d'indivisions concernées par la mise en servitude légale liée au passage de la conduite forcée mais l'intérêt financier ici est moins évident. Et vu le linéaire de la conduite (près de 2 700 m), il est difficile d'éviter les parcelles des enfants du pays ! Il est bon enfin de rappeler que le choix du tracé tout comme le choix de l'implantation du bâtiment de production ont été guidés par des raisons techniques. Enfin, le projet étant porté par une SEM, dont la commune est majoritaire, c'est bien l'intérêt public qui a été privilégié. »*

Le collectif a également porté cette question dans la presse locale d'une manière plus polémique (courrier des lecteurs publié dans *La Maurienne* le 16 septembre 2021) : *« Le collectif a jugé nécessaire de relever la gestion oligarchique de ce dossier par une municipalité biberonnée d'incantations démocratiques, dites transparentes, mais qui n'en a pas respecté les règles : au cours de la mandature précédente, sur six conseillers en exercice, trois d'entre eux, dont Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban et présidente de la SEM Les Forces du Merlet, ont pris part aux différentes décisions et votes concernant ce projet, alors qu'ils étaient exposés à la problématique du conflit d'intérêts de par leur statut de propriétaires dans la zone concernée. »*

Pour régler définitivement la question, et éviter la glu des controverses en répliquant dans la presse, Jacqueline Dupenloup a adressé au préfet (21 septembre) un dossier et une lettre qui demande : *« Est-il fondé ou pas de suspecter les élus municipaux qui ont porté le dossier entre 2014 et 2020 d'avoir été motivés par leurs propres intérêts ? Les délibérations du conseil municipal sont-elles de ce fait entachées d'illégalité et cet élément remet-il en cause le projet ? Je souhaite que les autorités compétentes en jugent et statuent et je souhaite aussi que la réponse soit aussi rapide que possible, car c'est bien mon honnêteté et ma déontologie personnelles qui sont mises en cause d'une façon que je ne sais qualifier. »*

En attendant la réponse préfectorale, un habitué de ces questions aurait estimé *« que devant un tribunal,* (la qualification) *de conflit d'intérêts »* ne serait sans doute pas retenue. Mais le collectif portera-t-il l'affaire en justice ?

Comptes rendus des conseils
Saint-Alban
(Suite de la page 16.)

délégué à la gestion forestière, a présenté au conseil les plans des secteurs concernés par de nouvelles propositions :

• parcelles entre la Vieille Usine et le Pied des Voûtes, secteur du Glandon : le passage en gestion forestière ne présente pas d'intérêt majeur et n'est pas retenu par le conseil municipal (7 abstentions, deux contre, Jacqueline Dupenloup ne prenant pas part au vote, une de ses parcelles étant limitrophe au secteur concerné) ;

• secteur de Champ Prevon et du pont des Reisses : sont concernées les parcelles D 1334, 1332, 1330, 1342, 1344, 0048 et A 754, pour une surface de 6,205 ha. Des parcelles propriétées d'EDF (D 1329, 1333, 1343 et A 752, 753) étant situées à l'intérieur de cette zone, une rencontre avec EDF a eu lieu. La société ne souhaite pas les vendre à la commune mais est d'accord pour établir une convention en vue de leur gestion par l'ONF en concomitance avec la forêt communale. Le conseil accepte de mettre ces parcelles en gestion forestière ;

• secteur de la combe du Bessay (en limite avec Saint-Colomban) : la parcelle A 409 (surface de 54 ha 96 a 10 ca) est attenante à la forêt domaniale de Fremezan située sur Saint-Colomban. Des accès (pistes de débardage) existent côté Saint-Colomban jusqu'à la limite entre les 2 communes. Ces pistes de débardage sont reliées à la route forestière de Fremezan sur laquelle les grumiers circulent. Une exploitation du bois peut se faire moyennant la création d'une piste de débardage à partir des pistes existantes. Pour rappel, l'entretien d'une piste de débardage se limite à la période des coupes de bois. Le régime forestier sur une partie de la surface de cette grande parcelle et sur d'anciens communaux cultifs qui la bordent, en rive droite de la combe du Bessay, est adopté pour une surface de 20 ha 96 a 84 ca.

• secteur de la combe de Miolan, entre Bon Mollard et le Cruet : la piste dite de Bon Mollard traverse ce secteur et 2 accès à partir de cette piste allant à Bon Mollard peuvent être empruntés par un tracteur forestier. (La partie aval allant dans la combe de Miolan est inaccessible.) Le bois présent sur ces parcelles peut être mobilisable à court terme sans création d'accès. Le passage en régime forestier de parcelles communales et d'anciens communaux cultifs est adopté ;

• secteur de l'envers (Bouchet, Combau, Mont) : si le régime forestier est appliqué sur ce secteur qui a un potentiel intéressant en matière de production de bois d'œuvre, mais aussi en bois énergie destiné à la chaufferie communale, une gestion minimale serait appliquée tant qu'un projet de desserte ne voit pas le jour. Le passage de ce secteur en gestion forestière n'est donc pas retenu par le conseil.

3 – Ravin du Cray Blanc

(Lire page 19.)

4 – Réfection du clocher

Le conseil municipal adopte les avenants suivants pour des prestations supplémentaires sur le marché de travaux du clocher : l'entreprise Bourgeois Toiture (5 308,80 € TTC, habillage en zinc d'une corniche, non prévu au marché) ; l'entreprise Glénat Rénovation (4 282, 32 € TTC, badigeon final) ; pour la sécurisation de l'accès intérieur au clocher (passage de marches en bois à marches métalliques, 1 410 euros). S'ajoute à ces sommes la réfection des secteurs abîmés de l'horloge (4 569,30 € TTC).

5 – Questions diverses

• Au vu de ce qui se trouve sur le site Gîtes de France, les prix pratiqués à Saint-Alban correspondent au classement 2 épis des gîtes. Pas de changement donc sur les tarifs des nuitées. Mais pour mieux tenir compte des frais de nettoyage de literie, le tarif de location des draps passe de 8 à 9 euros pour les lits une place, de 10 à 11 euros pour les lits doubles.

• Le conseil municipal attribue pour l'année 2021, 300 euros à l'ACCA de Saint-Alban (9 pour, une abstention) et 58 euros à l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards (prise en charge de la moitié du déficit lié à l'animation Veillée en Belledonne).

• Déclaration d'intention d'aliéner. Le conseil municipal décide (2 abstentions) d'exercer le droit de préemption communal sur la parcelle G 1442 (216 m²), lieu-dit Derrière l'Église qui est au PLU actuel en emplacement réservé, et qui fait partie de la vente entre Patricia Panton et Sébastien Verhnes d'un ensemble de parcelles situées dans des zones A (agricole) ou N (nature).

• Afin de prendre en compte le montant des avenants au marché du clocher et la réparation de son horloge, le conseil municipal accepte d'alimenter l'opération « réhabilitation du clocher » de 20 000 euros avec le compte des dépenses imprévues d'investissement.

• AFPI. Jacqueline Dupenloup a indiqué qu'elle a voté contre les rapports moraux et financiers 2019 et 2020 présentés à l'assemblée générale de l'AFPI (30 octobre) ; qu'elle a jugé que ce n'était pas à elle de financer des pancartes de délimitation des lots entre deux éleveuses ; qu'elle a proposé de remettre en appel d'offres l'ancien lot de Thierry Martin-Cocher dans l'état où il se trouve car il intéresserait des éleveurs. Elle a indiqué avoir déposé plainte auprès de la CNIL pour utilisation abusive d'adresses électroniques *(lire page 23)*.

• Vente du matériel de déneigement de l'ex-CCVG par la commune de Saint-Colomban. Une réunion sera proposée aux maire et adjoints de la commune de Saint-Colomban pour faire le point sur les questions financières restant à traiter entre les deux communes après l'extension à marche forcée de la CCVG en 2014.

• Cimetière. Pour la dégradation des escaliers et la chute de la barrière, contact a été pris par lettre recommandée et par téléphone avec l'entreprise et la maîtrise d'œuvre ayant conduit les travaux en 2013 et 2014 : ce type de structure en bois n'est pas couvert par la garantie décennale.

(Lire la suite page 19.)

DÉNEIGEMENT

Le plan d'intervention adopté à Saint-Alban

Dans un document intitulé « Hiver, neige et déneigement, voirie communale, accès privée... » la mairie de Saint-Alban a arrêté les principes de son déneigement (*).

Ce déneigement est effectué par l'entreprise Serge Darves-Blanc, avec une chargeuse équipée d'une étrave papillon et d'un godet, sauf sur la route 927 E, de l'embranchement du Premier-Villard à l'Église, où ce sont les services du département de la Savoie qui interviennent.

La tournée de déneigement, qui commence à 3 heures du matin en cas de chute de neige nocturne, se fait selon le plan suivant :

• les axes structurants sont traités en priorité : Chef-Lieu, premier passage sur les parkings publics, route du Frêne au Bessay, route du Planchamp ;

• en même temps que ces axes structurants sont dégagés des chemins communaux dont les dimensions permettent le passage de l'étrave (chemin de la Chaufferie, chemin de la Doata, chemin de la Chapelle et de l'Évion, chemin des Perrelus, chemin des Charrières, chemin de Plan Mollard…) ;

• le déneigeur redescend ensuite vers le Premier-Villard pour presque tous les chemins communaux (le chemin de la Vieille École et celui du Vachet sont faits ensuite) ;

• les parkings des hameaux sont faits au fur et à mesure ;

• le hameau du Pied des Voûtes est déneigé après la tournée des hameaux plus élevés ;

• le godet est utilisé après les chutes de neige pour quelques chemins très étroits (chemin du Balais, impasse des Mûraches…) et pour l'évacuation des tas de neige.

Lorsqu'il neige en continu, le circuit décrit ci-dessus se répète plusieurs fois tout au long de la journée et de la nuit. Cependant, si les chutes de neige sont rapidement importantes sur une courte durée, tout ne peut pas être traité en simultané. Il est tenu compte de la nécessité de desservir suffisamment tôt les personnes en activité professionnelle. Mais les urgences de santé peuvent être traitées en priorité (si urgence : tél. : 07-86-97-13-38).

Lorsque le déneigement est terminé, l'entreprise Serge Darves-Blanc refait le tour de la commune pour le salage. Mais le sel n'est pas la solution systématique pour toutes les situations. Lorsque les températures sont inférieures à 7/8 °C, le sel n'est pas efficace. Son action n'est ni immédiate, ni définitive : l'usager doit donc rester très vigilants en toutes circonstances. L'efficacité du salage n'est pas liée à l'épaisseur de la couche de sel, mais aux conditions de température. Lorsque gel et dégel alternent, des plaques de glace se forment. 14 poubelles à sel sont à la disposition des habitants qui peuvent s'en servir librement (il y en a dans chaque hameau).

En ce qui concerne les accès privés, le centre communal d'action sociale (CCAS) a établi une liste de quelques personnes (titulaires d'une carte d'invalidité, ayant des soucis de santé, âgées, etc.) et l'employée communale, Chantal Bellot-Mauroz (ou l'entreprise Darves-Blanc) veille à maintenir ouvert l'accès à leur domicile. Quelques espaces privés sont déneigés afin de libérer des places de parking communal. En échange, leurs propriétaires acceptent de recevoir d'autres véhicules que les leurs.

Si un habitant veut déneiger un accès privé, il lui est toujours possible de s'adresser à un prestataire de déneigement contre rémunération.

Et *« pour que tout se passe au mieux »* et *« permettre le travail du déneigeur ou de l'employée communale qui utilise fraise mécanique ou pelle pour le dégagement de plusieurs accès ou petits chemins, pour les bouches à incendie, les conteneurs semi-enterrés, etc. »*, le document rappelle quelques règles de bonne conduite et de civilité... en recommandant *« de signaler tout habitant isolé ou fragile en réelle difficulté, sans renoncer bien sûr à lui donner aussi un petit coup de main ! »*...

(*) Source : mairie de Saint-Alban.

CHIANALE FILS
Chauffage - Sanitaire - Serrurerie
Reproduction de toutes clés
Gaz Butane - Propane - toutes marques
Vente de fers au détail
Camping-gaz
73130 St-Étienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 23 84

Laurent MARTIN-COCHER
Chauffage - Sanitaire - Climatisation
Solaire - Énergies renouvelables
Ventilation - Vmc
Le Pont - 73130 St-Colomban
Tél. 06 08 85 59 61 - 04 76 26 71 11

VERNIER Frères
* Génie Civil
* Travaux en montagne
* Montages et réparations remontées mécaniques
Tél. 04 79 83 40 44
Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

HÔTEL RESTAURANT DE LA POSTE
Qualité et Accueil
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires
Spécialités locales et régionales
73130 St COLOMBAN DES VILLARDS
Tél. 04 79 56 25 33

Comptes rendus des conseils
Saint-Alban

(Suite de la page 18.)

Séance du 3 décembre 2021

Absents : Michel Donda (procuration à Julie Henry) et Valérie Laurot (procuration à Jacqueline Dupenloup).

Le compte rendu de la réunion du 5 novembre 2021 est adopté.

1 – Budget 2022

Le conseil municipal autorise le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2022 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) selon les montants ci-après :

• budget principal : dépenses imprévues : 8 750 euros; immobilisation incorporelle : 9 625 euros ; immobilisation corporelle : 139 650 euros ; immobilisation en cours : 2 500 euros ;

• budget du commerce multiservice : immobilisation incorporelle : 3 790 euros ;

• budget de la chaufferie bois : immobilisation incorporelle : 16 500 euros.

2 – Décisions modificatives budgétaires

Pour prendre en charge une dépense plus importante liée aux charges de personnels, il faut abonder des comptes de 3 500 euros pris sur des dépenses imprévues.

3 – Déclarations d'intention d'aliéner

• Le 5 novembre dernier, le conseil municipal a décidé d'exercer son droit de préemption sur la parcelle G 1442 (216 m², Derrière l'Église), pour le motif qu'elle est classée en emplacement réservé au PLU actuel adopté en 2004. Sébastien Vernhes, acquéreur potentiel de cette parcelle, a déposé un recours gracieux afin que la position du conseil municipal soit révisée. Considérant que cette parcelle a été classée en emplacement réservé pour agrandir le cimetière et que cet agrandissement a été réalisé sans que la parcelle n'ait été utile, le conseil municipal accepte ce recours gracieux et n'exerce pas (7 voix contre et 3 abstentions) son droit de préemption sur cette parcelle.

• Interrogé par Sébastien Vernhes sur la parcelle G 1500, qui a une petite partie de sa surface classée elle aussi en emplacement réservé, le conseil municipal considérant qu'elle était destinée à la création d'une route de désenclavement du hameau du Mollard et que cette route n'a pas été créée et ne le sera pas avant adoption du nouveau PLU actuellement à l'étude, décide (5 voix contre la préemption, 3 pour et 2 abstentions) de ne pas exercer son droit de préemption sur cette parcelle.

• Le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption sur la parcelle G 1300 (vente, unanimité) ni sur les parcelles N 24 et N 50 (vente, par 8 voix pour et 2 abstentions).

4 – Urbanisme

La commission de conseillers municipaux réunie avec le cabinet Epode travaille à la révision du PLU afin de le mettre en compatibilité avec le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de Maurienne qui prend en compte les récentes lois votées en matière d'urbanisme. Les premières séances de travail portent sur l'évolution démographique, les caractéristiques de l'habitat, les recherches de foncier disponible prenant en compte la réalité des réseaux de voirie, d'eau et d'assainissement. L'objectif est de répondre à l'orientation fixée par le SCoT en termes d'extension de l'habitat de la façon la plus efficace possible. Pour les 10 années à venir, le SCoT contingente les constructions urbaines dans la commune de Saint-Alban à 0,8 ha dont 0,6 en extension (à l'extérieur de l'enveloppe urbaine, c'est-à-dire des ilots de bâtis existants).

5 – Sentiers et voiries

(Lire ci-contre.)

6 – Questions diverses

• Abri-refuge combe du Merlet. L'estimation provisoire de l'investissement (130 450 euros HT) est jugée trop onéreuse par le conseil municipal. Sa fonction et son mode de gestion restent à mieux déterminer et pour ce faire, le conseil municipal souhaite rencontrer des communes ayant l'expérience de structures d'altitude.

• Le 7 avril 2021 une régie de recettes et d'avances pour l'encaissement des prestations de photocopies et frais de petits fonctionnement avait été créée par le conseil municipal. Son fonctionnement entraîne plus de dépenses en termes de temps de gestion qu'elle n'encaisse de recettes. Or les petits frais de fonctionnement sont pris en charge par l'ouverture de comptes dans les commerces mauriennais (dont *Épicerie & Compagnie*) et la carte « pro » auprès des services postaux. Aussi l'avance de 800 euros faite par la perception à la régie communale a été reversée à la perception. Le conseil municipal valide la clôture de cette régie.

• Hervé Gaymard, président du conseil départemental de la Savoie, a informé les communes que la société XP fibre, chargée de déployer la fibre optique en Savoie ne respecte pas ses engagements et que l'Arcep a été saisie pour la contraindre à tenir les délais prévus, sous peine de pénalités significatives (plusieurs dizaines de milliers d'euros).

• École. La transformation du poste d'animatrice scolaires, actuellement en CDD, en poste permanent de la fonction publique administrativement porté par la commune de Saint-Alban est à étudier en accord avec Saint-Colomban, une révision de la convention qui lie les deux communes pour la gestion de l'école primaire étant nécessaire.

SENTIERS ET VOIRIES

Inventaire des travaux à réaliser

La conseil municipal de Saint-Alban a fait le point (3 décembre dernier) sur les sentiers et les voiries de la commune sur la base des études de la commission sentiers et du comité consultatif sur les travaux.

Tout d'abord, le Sivav s'apprêtant à renouveler l'appel d'offres pour l'entretien des sentiers des dix communes de l'Arvan-Villards (actuellement confié à l'entreprise Ambrosetto), le conseil a convenu *« d'ajouter à ce qui est actuellement pratiqué sous maîtrise d'œuvre Sivav, outre les besoins existants, l'entretien du chemin entre les Granges et la croix du Balais et le sentier des Jouvières »*. Mais aussi *« de travailler à la mise en valeur des sentiers de grande proximité qui avaient été définis avec l'office du tourisme de l'Espace Glandon (de La Pierre à Bon Mollard, du Chef-Lieu aux Moulins…) et reprendre en 2022 l'entretien du sentier qui va de la croix du Triandou aux chalets du Bacheux en réfléchissant à une éventuelle modification de son tracé en 2023. »*

Le comité consultatif sur les travaux a ensuite planché sur le programme 2022 d'entretien de la voirie. Mais, au préalable, des informations ont été données sur des demandes de particuliers en attente d'aménagements pour permettre ou faciliter l'accès à leur parcelle résidentielle : familles Bernard (bas du Frêne), Richaud (Bessay) et Depré (Bessay). Il a été souligné que la desserte du bas et du haut de presque tous les hameaux pose de nombreux problèmes et qu'à la liste ci-dessus il fallait ajouter d'autres habitations mal ou pas du tout desservies par la voirie communale, même si leurs habitants n'ont pas formulé de demandes :

• au Frêne (famille Larroudé, maisons inaccessibles en voiture en toute saison) ;

• au Mollard (voie communale très étroite) ;

• au Premier-Villard : au Vachet sans aucun déneigement hivernal, au Mollaret sans accès voiture en hiver, maisons Perfetti et Roche desservies par chemin privé… ;

• au Chef-Lieu (chemin du Balais).

Conclusion de ce recensement : *« Le conseil municipal devra proposer des suites à donner à ces situations (refus, aménagements, travaux à prévoir, gestion foncière…) qui devront aussi être prises en compte dans les orientations du futur PLU. »*

En 2022, pour ce qui concerne les voies structurantes, la commission souhaite traiter prioritairement la remise en état de la route du Planchamp, à réaliser sur 2 ou 3 ans pour répartir la charge financière et permettre le traitement d'autres urgences de voirie. En attendant, il faudrait faire établir un relevé de géomètre qui permettrait de statuer sur l'emprise exacte de la voie, traiter les écoulements d'eau pluviale avec des solutions à adapter en fonction des diverses configurations sur le terrain, et élargir la voie en partie haute à 4,5 m de large.

■ PROTECTION DU PREMIER-VILLARD

En 2018, dans un épisode d'alternance de pluie et de neige en haute altitude, la piste menant au pont du Bouchet avait été arrachée sur plusieurs dizaines de mètres. En 2019, des renvois d'eau ont été repositionnés et un radier construit pour canaliser le ruisseau de Mortan qui est sec en été mais peut devenir un vrai torrent en cas de fortes pluies. Ce radier a été efficace, il joue son rôle d'évacuation et les eaux n'ont pas ravagé les pistes lors de l'épisode pluvieux des 28, 29 et 30 décembre 2021. Le drain réalisé à la sortie amont du Premier-Villard, au pied de la route forestière du Nant, a lui aussi bien fonctionné, renvoyant une bonne quantité d'eau dans le Merlet plutôt que vers le Cray Blanc. Ce drain fait partie des travaux visant à la protection du hameau du Premier-Villard terminés cet automne sur la piste du Nant (72 619,50 € HT, légèrement inférieur au marché initial). Ont été réalisés : le curage des fossés, la reprise des aqueducs et des ouvrages d'entonnements, la réparation de la conduite cassée dans le virage sous plateau, la sécurisation du talus d'entrée de la piste, la création d'un drain de récupération des eaux le long de la partie enrobée avec renvoi des eaux dans le torrent du Merlet pour les détourner du hameau. La question de la protection de ce drain est importante. Une solution provisoire (piquets neige et rubalise) est en place mais devra être remplacée par la pose de pierres empêchant le passage de véhicules lourds.

ARVAN DÉPANNAGES
Travaux Publics - Maçonnerie
Location Matériel TP
Dépannages - Remorquages
06 13 12 42 57
yves.bellot-mauroz@orange.fr
Route du Plan du Moulin 73530 St-Sorlin d'Arves

JD TRAVAUX CHARPENTE
JULIEN DONDA
CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE
Le Martinan
73130
SAINT COLOMBAN DES VILLARDS
Tél : 06.78.39.64.29
julien.donda@wanadoo.fr

LA RECRE A PIZ
06 63 84 21 14
MARDI : St-Juilien-Montdenis
MERCREDI : Hermillon
JEUDI : Sainte-Marie-de-Cuines
VENDREDI : Epierre
SAMEDI : Saint-Avre
DIM. : St-Rémy-de-Maurienne
Commandes sur simple appel à partir de 17h30
www.larecreapiz.com

SAVOIE ENCHÈRES
Maître Jacques LAFAURY
Commissaire Priseur Habilité
Ventes aux Enchères Publiques - Estimations
Inventaires - Objets d'Art - Mobiliers
Tableaux - Art Alpin- Bijoux
Salle des Ventes, 688 Avenue des Follaz à 73000 CHAMBÉRY
Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67
www.savoie-encheres.fr

SAINT-COLOMBAN

Séance du 15 octobre 2021

Absentes : Élodie Maréchal (procuration à Christine Reffet) et Dominique Metz (procuration à Marie-Thérèse Ledain).

Le compte rendu de la réunion du 27 août 2021 est adopté à l'unanimité.

1 – Élection d'un 3e adjoint

En raison de l'importance du travail municipal, Christian Frasson-Botton, seul candidat, est élu (10 voix pour et un bulletin blanc) 3e adjoint au maire, délégué à l'information et à la communication et chargé du lien entre les élus et la population. Christian Frasson-Botton remercie ses collègues pour élection et reçoit les félicitations du maire.

2 – Convention entre les exploitants des Sybelles

L'avenant n°1 à la convention de répartition de recettes et de partenariat conclu le 13 décembre 2019 entre la Satvac, la Soremet, la Samso et SSDS Saint-Colomban-des-Villards prévoit, conformément au protocole transactionnel qui a mis fin au différend entre la commune et la Satvac, le versement d'une somme de 500 000 euros à SSDS Saint-Colomban durant 5 ans à raison de 100 000 euros par an à partir de la saison 2020-2021. En raison de la non-ouverture des remontées mécaniques en 2020-2021, les sociétés Satvac, Soremet et Samso ont demandé un report du versement de cette première échéance. Le conseil municipal approuve un nouvel avenant à la convention qui prévoit : aucun versement pour la saison 2020-2021, puis 4 versements annuels de 125 000 euros à partir de la saison 2021-2022.

3 – Décisions modificatives

(Lire page 22.)

4 – Centre d'incendie et de secours

Les pompiers villarins font le plein du véhicule d'intervention (4x4) avec le gasoil de la commune que le Service départemental d'incendie et de secours de Savoie (SDIS) rembourse à la commune dans le cadre d'une convention que le conseil reconduit avec le SDIS à partir du 1er septembre 2021. Suite à une question de Valérie Favre-Teylaz, il est précisé que la réserve communale possède un compteur, que chaque prélèvement est consigné dans un cahier et que des contrôles sont effectués.

5 – Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)

• Vente de Christiane Aulas, Liliane Darves-Blanc et Jean-Paul Martin-Cocher à Éric Bourdeau et Corinne Briffaud (cette dernière, secrétaire de mairie, quitte la salle de réunion). Le maire indique que Éric Bourdeau et Corinne Briffaud projettent d'acquérir trois parcelles situées section D : numéro 321 (795 m² pour 10 000 euros à Liliane Darves-Blanc), numéro 379 (840 m² pour 9 240 euros à Christiane Aulas) et numéro 1263 (709 m² pour 7 799 euros à Jean-Paul Martin-Cocher). Christine Reffet signale qu'un arrêté préfectoral interdit les constructions à moins de vingt mètres d'un rucher et pose le problème du devenir des terrains en cas de refus d'un permis de construire. Pierre-Yves Bonnivard précise que la question posée au conseil municipal est de savoir si la commune souhaite préempter les terrains ou pas. Le dépôt et l'instruction d'une demande de permis de construire interviendront dans un second temps et ne relèvent pas du conseil municipal. Valérie Favre-Teylaz souligne la présence d'un abri à chevaux à proximité des terrains concernés. De nouveau le maire recentre le débat en rappelant que la question du jour est de savoir si la commune a un projet et donc un intérêt à préempter ces terrains. L'étude de l'environnement des parcelles concernées s'intégrera à l'instruction du permis de construire. Stéphanie Lafaury est d'avis qu'une préemption ne serait justifiée qu'en ajoutant les parcelles D 322 et D 1298. Pierre-Yves Bonnivard ajoute que la parcelle D 322 se situe en zone agricole, ce qui la rend impropre à tout autre construction. Finalement le conseil municipal refuse de préempter ces ventes.

• Le conseil municipal décide de ne pas faire jouer son droit de préemption dans :

- l'apport de Raymond Genoulaz lors de la création de la SCI Genoulaz (parcelles concernées : section Q, numéros 215, 574 et 622 à Valmaure d'une superficie de 1 035 m²).
- la vente entre Janine Favre-Bonté (vendeuse) et les Consorts Drevet (acheteurs) des parcelles section F numéros 428 (63 m²), 509 (68 m²), 1117 (31 m²) et 1118 (4 m²) à Lachenal, soit un total de 166 m² (63 000 euros).
- la vente entre Maurice Rostaing-Troux (vendeur) et la société Badin Thierry Immobilier de la parcelle située aux Roches, section R numéro 698 (90 000 euros). Il s'agit d'une zone constructible à urbaniser par une opération d'ensemble ou par tranches sur l'ensemble des terrains. Ce terrain avait été cerné par la commune comme site potentiellement constructible, notamment pour de l'habitat en résidence permanente (la mairie étant sollicitée en ce sens depuis plusieurs mois). Mais la loi impose une demande de permis de lotir avant l'aménagement du terrain ce qui constitue une procédure lourde pour la commune. La société Badin Thierry Immobilier a par ailleurs présenté un projet ne respectant pas le PLU ce qui a entraîné, après instruction des services de l'État, un arrêté municipal d'opposition au projet.

6 – Commerce

Épicerie & Compagnie

(Lire page 21.)

7 – Questions diverses

• Le conseil municipal sollicite une subvention auprès du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (50 % du montant HT des travaux) pour la réfection de l'étanchéité du toit-terrasse des garages communaux à Lachenal (évalués à 27 911,08 € HT).

• Les riverains sont satisfaits du dispositif installé pour ralentir les véhicules dans la traversée du Martinan, dispositif qui pose cependant un problème de gestion en période hivernale. Le retrait du dispositif à l'automne et sa pose au printemps sont estimés à 8 000 euros. Les services du département (TDL) conseillent donc de laisser l'installation en place et d'observer ce qui se passera en cas de grosse(s) chute(s) de neige. Le conseil municipal valide cette option. (Sur ce point Pierre-Yves Bonnivard félicite Claude Aimé pour le suivi de la mise en place des chicanes.)

• Téléphonie mobile. Un comité de pilotage départemental a eu lieu dans les locaux du département de la Savoie le 13 octobre dernier avec la participation des communautés de communes. Sur les deux zones blanches initialement identifiées sur le territoire de la 4C, celle de Saint-Alban a été résorbée par la mise en place de l'antenne Free à la Frasse. Pour celle de Saint-Colomban, Bouygues Telecom a décidé d'améliorer le fonctionnement de l'antenne de l'Ormet. Pour le moment aucun opérateur n'a validé la couverture totale à Saint-Colomban car il semble qu'il s'agisse d'un problème de réglage. L'échéance de couverture a été fixée au 23 juin 2022, faute de quoi des pénalités seront appliquées à Bouygues Telecom. Cédric Émieux demande ce qui se passera en cas de déclaration positive de l'opérateur à cette date mais de dysfonctionnement(s) sur le terrain. Réponse : il sera alors possible de saisir l'Autorité de régularisation des communications électroniques, des postes et de la distribution de presse (Arcep), pour des contrôles de fonctionnement sur le terrain. Il n'y a pas d'installation d'autre pylône prévue pour le moment par Bouygues Telecom. Christine

(Lire la suite page 21.)

SAINT-COLOMBAN

Réorganisation au plan d'eau

Depuis sa création, au début des années 2000, l'aire de loisirs du Clos Jean-Noël-Favre-Bonté et son plan d'eau sont devenus le point de rencontre de nombreuses familles, tant de Villarins que de vacanciers. Outre le plan d'eau, l'aire comprend des terrains de jeux de ballons (basket-ball, handball, volley-ball) et un pumptrack pour les adeptes de VTT et autres objets roulants bien identifiés. Son ouverture en juin est très attendue et sa fréquentation (*) en juillet et août en fait le lieu le plus couru de la vallée. Seul le col du Glandon peut afficher plus de visiteurs ! Il est également fréquenté par de nombreuses familles du canton (d'Épierre par exemple) qui préfèrent ce plan d'eau à celui de Saint-Rémy-de-Maurienne pourtant plus proche, parce qu'il est en altitude et plus beau avec sa vue environnante mais aussi parce qu'il y a moins de monde même si certains jours d'août il est complet...

En raison de cette attractivité et de la forte fréquentation qu'on y observe, mais aussi pour mieux répondre aux attentes des usagers, la municipalité de Saint-Colomban a décidé de faire évoluer le secteur du plan d'eau en prenant en compte dans sa réflexion son activité commerciale.

Dans un premier temps, le poste de secours, actuellement abrité dans un local mitoyen du restaurant, sera transféré dans un chalet implanté à proximité immédiat du bassin, plus proche des terrains de jeux de ballons. Ce qui permettra d'agrandir le snack du site en réaménageant sa cuisine dont l'exiguïté compliquait le travail de la gérante et limitait le nombre de couverts. Ce projet sera aussi pour la sécurité des baigneurs et autres usagers, les sauveteurs pouvant intervenir plus rapidement et dans de meilleures conditions à partir d'un local plus proche, tout en contrôlant l'ensemble de la zone.

En octobre dernier la viabilité du nouveau poste de secours (assainissement, eau, électricité) a été réalisée par l'entreprise Jamen. Le 5 novembre, le coulage du socle en béton a été effectué, sur lequel l'entreprise Jean-René Bozon-Viaille posera un chalet au printemps prochain. Selon Christine Reffet, adjointe au maire, qui suit les travaux, le coût total du chantier dépassera les 52 000 euros TTC.

Christophe Mayoux

(*) Selon les sauveteurs du Service départemental d'incendie et de secours de la Savoie qui surveillent la plage, la fréquentation 2021 du plan d'eau a chuté avec 6 000 visiteurs contre plus de 8 600 en 2020 (- 30 %) et près de 8 400 en 2019 (- 28 %). La conséquence directe d'un mois de juillet très pluvieux qui n'a pas été compensée par un mois d'août plus radieux.

ALP-SOL
Société Jean-Claude Martin-Cocher
Revêtements de Sols
5, rue des Alouettes
74000 Annecy Tél. 04 50 57 12 05

Les Gîtes Adélaïde
ST COLOMBAN-VILLARD MARTINAN
Meublés label 3 étoiles de 3 à 8 personnes.
Grand jardin - Vue superbe sur la vallée
Chèques vacances - Connexion wi fi internet
Tél. 06 12 32 09 15

Intermarché
Ste Marie de Cuines
à 10 km de la vallée des Villards
Intermarché vous accueille en non-stop
du lundi au samedi de 8 h30 à 19 h30
et le dimanche matin de 9 h à 12 h.
Tél. +33 (0)4 79 56 26 51

Épicerie et Compagnie
Épicerie & Cie
Epicerie – dépôt de pain – produit régionaux – grignoteries
Wifi gratuite – livres et magazines à disposition – salon de thé
Le Comberousse - St Colomban
Tél : +33 (0)6 01 77 74 58
Web : http://epicerieetcie.fr
Mail : mail@epicerieetcie.fr

Comptes rendus des conseils
Saint-Colomban

(Suite de la page 20.)

Reffet pose la question de la mise en place d'un nouveau pylône en cas de non-fonctionnement. Le maire répond que ce sujet sera traité ultérieurement si ce devait être nécessaire.

• Les conseillers sont informés que la commune a reçu le 10 août dernier un courrier de la SMACL indiquant que le nombre d'arrêts maladie des employés fonctionnaires a été trop élevé entre le 1er janvier 2017 et le 9 août 2021, ce qui entraîne la résiliation du contrat de remboursement des salaires pour ces personnels dans ces situations à compter du 1er janvier 2022 si la commune ne trouve pas d'ici là un autre assureur.

En fin de réunion, Brigitte Maurino revient sur le loyer de l'épicerie pour rappeler que l'augmentation du loyer décidée par le conseil au 1er mai 2021 était de 600 %. Elle donne l'exemple de la commune de Saint-Alban qui a décidé la gratuité pour l'*Auberge du Triandou*. Cette augmentation a eu lieu pendant le confinement alors que l'épicerie faisait les courses pour les personnes qui en avaient besoin. Elle pense que l'association a un fonctionnement optimal et demande où en est la commune dans l'aménagement des loyers tels que celui d'Olydéa. Sur ce point Jacques Maurino donne l'exemple de Courchevel qui a fait une remise totale des loyers aux commerçants. Pierre-Yves Bonnivard répond qu'Olydéa a pris en gestion la résidence de La Perrière le 8 février 2020 et fermé le 15 mars suivant en raison du confinement. La société n'a perçu aucune aide de l'État car la filiale qu'elle a créée pour la gestion de la résidence était trop récente.

Jacques Maurino mentionne que pour se faire une idée de la fréquentation, il a compté les véhicules ce qui a, semble-t-il, été mal perçu chez Olydéa. Il demande si la commune a questionné le gérant sur les bilans et indique que Goélia, à sa création, avait pour vocation d'être une résidence de tourisme avec bail commercial en conformité avec le PLU. Or, récemment, deux ventes de sont passées sans bail commercial, ce qui traduit une volonté de ne pas mettre le bien en location et conduit à la création de lits « froids ». De plus, une TVA résiduelle peut être alors réclamée par les services fiscaux.

Sur ces points, Pierre-Yves Bonnivard répond que lui-même a effectué des comptages de véhicules, de nuit, devant les résidences, en périodes de vacances, pour avoir une idée du remplissage, comptages discutés avec les responsables d'Olydéa au mois de septembre (il s'étonne de ne jamais avoir croisé Jacques Maurino lors de ces comptages) ; que la municipalité suit de près le contrat d'Olydéa pour la gestion de La Perrière, et que des discussions sont en cours sur les loyers sans qu'aucune décision ne soit pour l'instant prise ; qu'une demande de DIA ne mentionne pas le statut adopté (mise en vente commerciale ou non) et que des ventes au Mollaret peuvent se faire hors bail de location avec Goélia. Il évoque également sans s'y attarder le suivi particulier avec le syndic et Goélia à propos de la copropriété.

Christine Frasson-Botton demande ensuite quand des toilettes publiques propres seront ouvertes au Chef-Lieu ? Christine Reffet répond que celles qui se trouvent derrière l'agence postale sont de nouveau ouvertes et Pierre-Yves Bonnivard signale le problème des camping-caristes qui y vident leurs cassettes parfois sans ménagement.

(Lire la suite page 22.)

■ BRÈVE

➡ **Protections paravalanches**. En 2018 les ouvrages de protection contre les avalanches situés en Fremezan avaient été endommagés sous le poids de la neige. Réparés par la commune (200 000 euros, fortement subventionnés), ils ont de nouveau subi des dégâts au printemps 2020 dus cette fois à des chutes de blocs (filets arrachés, poteaux tordus) qu'il n'avait pas été possible de réparer immédiatement à cause du confinement. Heureusement l'hiver suivant n'a été que peu enneigé... Ces travaux ont commencé en août dernier pour se terminer en novembre. Il a fallu consolider les poteaux en les ancrant mieux dans le sol avec du béton. Tout a dû être héliporté car le site est à presque 2 500 mètres d'altitude et aucune piste carrossable n'y accède. Le coût pour la commune de Saint-Colomban serait d'environ 55 000 euros.

Commerce du Prin

Les suites d'une année « blanche »...

Avec un chiffre d'affaires (CA) en baisse de 25 % sur les 8 premiers mois de l'année par rapport à la même période en 2020, l'enseigne *Épicerie & Compagnie* traverse une mauvaise passe. Une analyse plus fine indique que 81 % des pertes (évaluées à 25 000 euros) se sont produites en février et en mars. Janvier, avril et juillet ont connu des diminutions moindres. Juin et août ont été identiques à ceux de 2020, et mai a été meilleur.

Comment expliquer ces baisses ? Si pour les vacances de Noël 2020, il y avait du monde chez Goélia (entre 30 et 60 % de taux de remplissage), dans les gîtes gérés par À la Croisée de chemins (60 à 100 personnes), dans les gîtes de Saint-Alban (mais peu chez les loueurs privés), en janvier 2021, et jusqu'au 6 février, la fréquentation a été très faible : Goélia 16 %, Olydéa 5 % et pratiquement rien chez les privés. Et du 6 février au 6 mars, les hébergeurs privés ont connu des fortunes diverses avec un taux global de 55 %. Enfin, l'*Hôtel de la poste*, l'*Auberge du Glandon* (partie restaurant) et le camping sont restés fermés tout l'hiver.

Cette fréquentation, qui est apparue globalement satisfaisante sur le coup pour une saison hivernale « blanche », sans remontées mécaniques, avec l'apparition d'une nouvelle clientèle, expliquerait-elle la baisse du CA d'*Épicerie & Compagnie* ? C'est l'avis des gérants : *« Pour nous, la baisse de janvier, février, mars 2021 est liée à la fermeture des remontées. Il y a eu globalement beaucoup moins de monde. »*

Face à ces résultats, l'association Épicerie & compagnie a sollicité une aide de la mairie, demande qui a été discutée par le conseil municipal le 15 octobre dernier.

Indiquant d'emblée que *« le seul levier d'action possible pour la commune »* était le niveau du loyer mensuel, qui avait été augmenté de 50 à 300 euros à partir du 1er mai 2021, Pierre-Yves Bonnivard a proposé de le remettre à 50 euros pour une période provisoire de 6 mois, à compter du 1er octobre 2021. Et comme toujours, curieusement, quand un débat concerne cette enseigne, la discussion a été vive...

Bernard Wyns a indiqué tout d'abord qu'il n'était pas normal que les gérants compensent ces pertes en ne se versant pas de salaires. Qu'une réflexion était engagée sur les produits proposés et qu'une enquête de satisfaction était en cours de dépouillement. Enfin, que la commune avait un *« besoin absolu »* de ce commerce d'appoint.

Claude Aimé a demandé s'il n'y avait pas d'autre moyen d'action, et Valérie Favre-Teylaz a estimé que 50 euros *« c'était une injure vis-à-vis des anciens gérants du lieu »*. Christian Frasson-Botton a rappelé qu'il ne fallait pas oublier le contexte de crise sanitaire, ce à quoi Valérie Favre-Teylaz a répondu qu'il fallait dans ce cas aider aussi les autres commerçants locaux. Sur ce point précis, Pierre-Yves Bonnivard a souligné que l'épicerie est un commerce alimentaire, qui n'a pas été soumis à une fermeture administrative durant la crise sanitaire, et, qu'à ce titre, elle n'avait perçu aucune aide financière de l'État contrairement aux autres commerces de la commune. Ça méritait d'être dit.

Bernard Wyns a fait remarquer que baisser pour 6 mois le loyer mensuel de 300 à 50 euros *« aurait un impact nul sur le budget communal (1 500 euros) »* et qu'il fallait mettre cette somme en rapport *« avec une éventuelle obligation qui se présenterait à l'association de fermer l'épicerie »*. Pierre-Yves Bonnivard a rappelé que depuis le départ du couple Taboury, peu de gérants de ce commerce soumis à un loyer équivalent (250 à 300 euros) étaient restés plus de trois ans. Pour Christine Reffet, qui a estimé également *« scandaleux »* un loyer de 50 euros, justement, l'installation dans la durée permettrait de faire des économies. Cédric Émieux lui a confirmé que la fréquentation du mois de février dernier avait été en baisse par rapport au même mois des années précédentes.

Enfin, avant le vote, Bernard Wyns a manifesté sa volonté de démissionner du conseil municipal si une majorité de ses collègues du conseil n'était pas favorable à l'association. Finalement le conseil municipal a accepté (7 voix pour et 4 contre : Claude Aimé, Christine Reffet, Élodie Maréchal et Valérie Favre-Teylaz) de fixer le loyer à 50 euros pour six mois à compter du 1er octobre 2021.

Selon les gérants, *« au second semestre, l'activité est dans les mêmes chiffres que l'année précédente, et donc on peut dire que la situation s'est stabilisée sans qu'elle permette toutefois de rattraper la perte. D'autant que le mois de juillet dernier, pluvieux, a été moins bon que juillet 2020. »*

Sur le podium !

Durant 5 semaines, à partir du 19 octobre, *Le Dauphiné Libéré* (édition Maurienne), dans le cadre d'une opération « La Maurienne va vous surprendre », a mis en lumière des entreprises et/ou des associations mauriennaises qui brillent pour leur inventivité, leur sens de l'innovation, leur originalité.

Réparties en cinq catégories : agriculture, industrie et innovation, artisanat, commerce de proximité, et tourisme, culture et patrimoine, elles avaient été sélectionnées dans chacune des cinq communautés de communes de la vallée de la Maurienne afin que chaque collectivité territoriale ait un représentant dans chaque catégorie.

Sur le territoire de la 4C, l'enseigne *Épicerie & Compagnie* a été retenue dans la catégorie tourisme, culture et patrimoine aux côtés de l'office de tourisme de Saint-Sorlin-d'Arves (pour son salon « 100 % électrique »), du Chalet du Tour (ancienne ferme d'alpage, à Montsapey), de l'espace de ski nordique Le Carreley (Bessans) et les guides du fort du Télégraphe.

Les internautes étaient invités à départager les entreprises sélectionnées par un vote électronique ouvert du 6 au 24 novembre sur le site Internet du journal (un seul vote possible par personne).

La remise des prix a eu lieu le 25 novembre à Saint-Julien-Montdenis en présence des partenaires de cette opération de promotion, d'Émilie Bonnivard, députée de la circonscription, et, pour les Villards, de Pierre-Yves Bonnivard et Christian Frasson-Botton, respectivement maire et adjoint au maire de Saint-Colomban, et de Danièle Favre-Trosson et Josette Rostaing-Troux (qui représentaient l'association Épicerie & compagnie).

Sur 990 votes électroniques enregistrés (dont ceux de quelque 385 Villarins incités à voter par le site Internet de la commune, les réseaux sociaux, et par SMS...), *Épicerie & Compagnie* a recueilli 39 % des suffrages (terminant 2e derrière le fort du Télégraphe), ce qui, pour une première participation, doit être pris comme une reconnaissance du travail accompli dont l'utilité n'est plus à démontrer aux Villards...

Christophe Mayoux

Comptes rendus des conseils
Saint-Colomban

(Suite de la page 21.)

Séance du 19 novembre 2021

Absents : Élodie Maréchal (procuration à Christine Reffet), Dominique Metz (procuration à Marie-Thérèse Ledain), et Bernard Wyns (procuration à Pierre-Yves Bonnivard).

1 – Décisions modificatives
Suite à la décision modificative (DM) du 15 octobre 2021, le budget était en déséquilibre. Le conseil en adopte donc une nouvelle DM *(lire ci-contre)*.

2 – Domaine skiable
Le conseil municipal approuve les tarifs des frais de secours sur les pistes de ski alpin pour la saison 2021-2022 qui sont identiques quelle que soit la société d'exploitation qui interviendra (SSDS, Soremet, Samso). Le conseil municipal approuve également le tarif de secours en ambulance proposé par la société Ambulances Roux (205 euros TTC, seule à avoir répondu à l'appel d'offres car, selon Pierre-Yves Bonnivard, il y a peu de blessés et il n'est pas aisé ou rentable de venir à Saint-Colomban). De ce fait, la commune est dans l'impossibilité de signer une convention avec deux entreprises d'ambulances privées comme demandé par la réglementation préfectorale. C'est pourquoi le conseil municipal fera appel aux pompiers du SDIS 73 en cas de carence des ambulances privées, le montant du transport du bas des pistes vers le centre hospitalier s'élevant à 330 euros TTC. Enfin le conseil municipal accepte le tarif de la société SAF Hélico (70,73 € TTC par minute) dans le cas où le PGHM de Modane serait dans l'impossibilité d'intervenir. Ce tarif est en hausse (56,90 TTC en 2020-2021) car la réglementation en vigueur depuis 2021 implique l'emport obligatoire d'un assistant de vol sur les missions de secours en montagne, ce qui nécessite l'utilisation d'un modèle d'hélicoptère plus puissant.

3 – Taxe d'aménagement
La taxe d'aménagement s'applique à toutes les opérations de construction et/ou d'autorisations de travaux déposées en mairie, qu'il s'agisse d'un simple abri de jardin, d'une construction, d'une reconstruction ou d'un aménagement de quelque nature que ce soit. Elle a pour objet le financement des équipements publics induits par le développement de l'urbanisation (voiries, réseaux, infrastructures…). Elle comprend une part départementale (actuellement de 2,5 %) et une part communale qui a été fixée à 3 % (le plafond étant de 5 %) par le conseil municipal à compter du 1er janvier 2017. Les conseillers municipaux présents refusent la proposition du maire d'augmenter cette taxe de 2,5 % à 4 % afin de permettre aux personnes désireuses de s'installer dans la commune en résidence principale de pouvoir le faire. Cette question sera revue en 2023.

4 – Employés territoriaux
• Le conseil municipal décide d'accorder sa participation au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents (fonctionnaires, agents de droit public et de droit privé en activité) pour le risque « prévoyance » et reconduit pour 6 ans (jusqu'au 31 décembre 2027) la convention d'adhésion avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie qui arrive à son terme au 31 décembre 2021. L'employeur participe pour partie pour un montant laissé à son appréciation. À ce jour cette participation est de 13,50 € par mois et par agent (en équivalent temps plein) et attribuée directement à l'agent au prorata du temps de travail effectué.
• Pierre-Yves Bonnivard indique que les services techniques sont à la recherche d'un employé *(lire ci-dessous)*.

5 – Questions diverses
• Le conseil municipal accepte de louer l'ancien garage à dameuses (La Pierre), dont une partie peut être utilisée, à la SARL Joris Bonnivard chargée du déneigement communal. Cette location aura lieu du 15 novembre 2021 au 31 mars 2022 pour 1 750 euros.
• Une partie du matériel de déneigement non utilisé par la commune a été mis en vente par le biais d'une annonce passée sur Le Bon Coin. Il s'agit de deux lames (une lame triaxiale Sicométal, 5 000 euros, et une lame Sicométal, 3 000 euros). Le conseil municipal accepte l'offre de l'entreprise Alpes TP d'Albertville pour 8 000 euros. Reste à vendre le tracteur Holder, la saleuse, la fraise, 4 pneus chaînés et l'étrave Kugelmann. Une étrave fonctionnelle sur un tracteur a été conservée par la commune.
• École *(lire ci-dessous)*.
• Le bail commercial de location (9 ans) du chalet forestier dit de l'ONF (Chef-Lieu) à la société SARL Ski Services des Villards (Patrick Martin-Fardon) expire le 31 décembre 2022. Le conseil municipal décide qu'il se prononcera avant le 31 décembre 2021 (pour respecter la durée du préavis) et après avoir étudier les modalités de reconduction ou de non reconduction pour une durée plus courte de ce bail, selon les projets et/ou les besoins de la commune.

■ BRÈVES

➡ **École (commission communale)**. Suite à la démission de Christine Reffet de la commission communale « école » et du conseil d'école, le conseil municipal de Saint-Colomban a nommé (19 novembre 2021) Valérie Favre-Teylaz, seule candidate, au conseil d'école où la commune sera représentée par Élodie Maréchal, Dominique Metz et Valérie Favre-Teylaz.

➡ **Employé communal (Saint-Colomban)**. L'appel à candidatures lancé par la commune de Saint-Colomban pour recruter un employé (services techniques) est longtemps resté infructueux, aucun candidat ne se manifestant. Un cas qui ne serait pas unique selon Pierre-Yves Bonnivard qui a indiqué (19 novembre) *« qu'en Maurienne, aujourd'hui, six cent postes ne sont pas pourvus, tous les secteurs confondus, au sein de Pôle emploi »*. Si bien qu'avec *« les congés et arrêt de travail »* la commune est restée quelques semaines sans employé communal au point d'être dans l'impossibilité d'évacuer les ordures ménagères des chalets poubelles de Lachal et de Valmaure qui ont dû être fermés... Peu après cependant, la commune a engagé Vincent Raoul qui a pris ses fonctions d'agent technique le 13 décembre dernier sur un contrat en CDD courant jusqu'au 30 avril 2022 (35 heures hebdomadaires). Âgé de 32 ans, Vincent Raoul a une formation de sous-officier de gendarmerie. Il aura pour tâche *« d'effectuer les petits travaux d'entretien, du déneigement, la préparation des animations, l'enlèvement des poubelles, etc...»*.

➡ **Vœux municipaux**. Initialement programmés le 29 janvier 2022 à 11 heures à Saint-Alban, à 18 heures à Saint-Colomban, les vœux municipaux ont été annulés en raison de la situation sanitaire.

➡ **Adressage (Saint-Colomban)**. Pour finaliser l'adressage, il faut que chaque habitant pose sa plaque de numérotation de domicile. Depuis le 24 septembre elle est jointe à un courrier de la mairie adressé aux propriétaires. Pour ceux qui sont absents, cette plaque peut être retirée en mairie aux jours et heures d'ouverture au public : le mardi, de 9 heures à 12 heures et le vendredi, de 15 heures à 18 heures.

Les comptes de Saint-Colomban

Un équilibre « introuvable »

Une dotation fantôme de 192 127 euros n'en finit pas de compliquer l'exercice budgétaire 2021 de la commune de Saint-Colomban *(lire ci-dessous)*.

Attribuée le 24 février 2021 au titre du dispositif de compensation de pertes de ressources pour l'année 2020 liées à la Covid-19, et comptabilisée à la demande du percepteur dans les comptes 2020, non encore bouclés à cette époque, cette dotation a été reprise dans le budget primitif 2021 voté en équilibre le 9 avril 2021. Mais 5 mois plus tard (6 septembre) la commune apprenait que, n'ayant pas été retenue dans ce dispositif d'aides, cette dotation devait être retirée des comptes en inscrivant dans le budget supplémentaire, en dépenses exceptionnelles, une somme équivalente. En résumé, économiser 192 127 euros... Un objectif d'autant plus difficile à atteindre que des remboursements de TVA, différés pour des raisons administratives, ne sont toujours pas rentrés (entre 200 à 250 000 euros dont 20 % environ pour les remontées mécaniques).

Aussi, dès le 8 septembre le maire signalait-il au préfet que *« malgré le gel immédiat et total des investissements d'une part, et une réduction maximale des dépenses de fonctionnement jusqu'au 31 décembre 2021 d'autre part, la commune* (serait) *dans l'impossibilité d'assumer budgétairement une somme de 192 127 euros »*. Et que *« malgré les décisions modificatives à venir, le budget 2021* (serait) *donc probablement en déséquilibre »*.

Le 15 octobre, le conseil municipal a procédé à des ajustements qui ont permis de réduire les charges (fonctionnement et investissement) de 52 500 euros, pas suffisant cependant pour « éponger » la dépense exceptionnelle de 192 127 euros. Pierre-Yves Bonnivard : *« Le budget, encore déficitaire de 139 627 euros, n'a pas été accepté par le percepteur qui a demandé au conseil municipal de revoir ses ajustements et... d'« inventer » des recettes pour avoir un budget équilibré, ce que le conseil a refusé. Le 19 novembre nous avons donc décidé de nouveaux ajustements sans mettre 192 127 euros en dépenses exceptionnelles tout en sachant qu'il faudra les intégrer à la clôture des comptes. On ne parle plus alors de budget en déficit mais de comptes en déficit. Il n'y a pas de recettes fictives et tous les partenaires de la commune sont payés. »*

Ces ajustements concernent :
• en fonctionnement (dépenses) : imputation des mandats de l'ÉPIC (+ 40 000 euros), indemnités d'un adjoint supplémentaire (+ 1 000 euros), subventions aux associations réellement versées (– 2 000 euros), provision (+ 727 euros, créances non réglées par Patrick Barnay qui est en liquidation judiciaire), aide de la 4C pour le règlement du FPIC (- 1 000 euros), dépenses imprévues (+ 17 773 euros), virement à la section investissement (+ 10 000 euros) ;
• en investissement (dépenses) : travaux de paravalanches (+ 17 000 euros), travaux au plan d'eau (+ 28 000 euros), construction d'un hangar et abri à sel (- 40 000 euros), fraise à neige (+ 5 000 euros), protection des sources (+ 3 000 euros) ;
• en investissements (recettes) : subvention pour l'équipement de l'école en numérique (+ 3 000 euros) et + 10 000 euros de la section de fonctionnement.

Un différend subsiste entre la mairie et la direction générale des finances publiques (DGFIP) de Savoie quant aux raisons qui ont conduit cette dernière à attribuer puis à retirer une dotation de 195 127 euros à la commune de Saint-Colomban.

Pour la DGFIP, quand ses services ont calculé, en février 2021, le montant provisoire de cette dotation, la commune n'avait pas encaissé la totalité de ses recettes 2020 (fiscales notamment) suite à un retard de transmission des documents nécessaires entre la mairie et le percepteur. Ce que la mairie a fait quelques semaines plus tard. Si bien que lorsque les services de l'État ont établi, sur la base des comptes de gestion 2020 des communes, disponibles en avril 2021, le montant définitif de cette aide, ils se sont rendus compte qu'en réalité la commune n'avait pas perdu de recettes fiscales en 2020. Ils ont alors annulé cette aide de compensation qui n'avait pas lieu d'être.

À Saint-Colomban, on n'est pas loin de penser que l'administration *« s'est trompée »* et que la faute lui incombe entièrement. Pierre-Yves Bonnivard : *« À fin de l'année 2020, la commune n'était pas inclue dans ce dispositif. Un mois et demi après, elle l'était. Étant donné les difficultés rencontrées par le fonctionnement du secrétariat de mairie qui a dû être restructuré quasiment pendant toute l'année 2020, j'ai prévenu à de multiples reprises l'administration que les comptes de la commune n'étaient pas à jour et qu'il fallait attendre la clôture de fin d'exercice. C'est ce qui n'a pas été fait. »*

AFPI

Les communes prennent une initiative

À l''assemblée générale (AG) de l'Association foncière pastorale intercommunale (AFPI) qui a eu lieu le 30 octobre dernier en présence d'environ 25 personnes, Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, a déclaré d'emblée *« qu'on allait sortir de la « calinothérapie » (*) et que la commune de Saint-Alban allait voter contre tous les rapports, moraux et financiers 2019 et 2020, et non plus s'abstenir comme jusqu'à présent »*.

Une manière tonitruante de manifester le mécontentement de sa commune face au manque d'initiative du comité syndical de l'AFPI dont les dirigeants font porter la responsabilité aux municipalités. Eux aussi lassés de cette situation, les élus de Saint-Colomban avaient choisi la « politique de la chaise vide » qui a fait dire à Jacqueline Dupenloup que le comité syndical *« devait s'interroger sur cette absence »*.

Il y a plusieurs années que le fonctionnement de l'AFPI est jugé défectueux par les élus villarins. Sont-ils les seuls à solliciter plus d'activité? Françoise Darves-Blanc, éleveuse, est intervenue à cette assemblée générale pour réclamer qu'il fallait : *« effectuer des travaux importants car une partie du périmètre de l'AFPI est de la forêt, ce qui nécessite d'abattre des arbres. »*

Dans le cadre du diagnostic agricole, Clément Teppaz de la Société d'économie alpestre (SEA) a fait le tour des parcelles de l'AFPI en compagnie de Noëlle Noël, présidente de l'AFPI. Au cours des débats de l'AG, Noëlle Noël a proposé que les subventions européennes des agriculteurs qui n'entretiennent pas les terrains soient écrêtées et que la partie écrêtée soit reversée à l'AFPI, ce qui a été jugé peu réaliste...

Les rapports moraux et financiers 2019 et 2020 ont été adoptés à une écrasante majorité par 22 votants qui représentaient 117 propriétaires membres de l'AFPI, 17 de ces votants portant 6 procurations chacun...

L'AFPI compte environ 300 membres et regroupe quelque 260 parcelles réparties sur les deux communes (dont les trois-quarts sur Saint-Alban).

En fin de réunion Jacqueline Dupenloup a indiqué qu'elle avait porté plainte devant la CNIL car l'adresse courriel de l'AFPI (faustineryz@orange.fr) est la même que celle du collectif Sauvons le torrent du Merlet. Ce qui a vivement fait réagir le comité syndical.

Après cette assemblée générale les deux communes ont publié (21 décembre) une lettre ouverte à l'AFPI dans laquelle elles se proposent *« de prendre le relais »* si nécessaire pour trouver un éleveur et réhabiliter les terrains du lot situé en contrebas de Lachenal et du Bessay *(lire ci-dessous)*. Une initiative concrète qui attend des réponses concrètes.

(*) Vocable utilisé dans le compte rendu d'une réunion précédente par les dirigeants de l'AFPI pour qualifier l'attitude des communes.

Lettre ouverte à l'AFPI

Les communes de Saint-Colomban et Saint-Alban-des-Villards regrettent la tonalité toujours négative des propos et des écrits des responsables de l'Association foncière pastorale intercommunale (AFPI) de la vallée des Villards envers les élus. Polémiquer dans chaque compte rendu de réunion est plus aisé mais moins constructif que d'assurer la mission qui incombe à une AFP : valorisation des terrains qu'elle a en gestion.

Les communes s'inquiètent particulièrement du lot situé en contrebas de Lachenal et du Bessay. On peut s'interroger sur l'avenir de ce secteur qui se dégrade rapidement du fait qu'il n'y ait plus d'éleveur depuis le départ du dernier preneur en 2018.

Nous suggérons qu'un appel d'offres se fasse permettant d'installer un éleveur, condition première pour une réhabilitation des terrains. Ce lot peut être proposé en l'état. Un état des lieux de départ sera effectué. Ensuite, si nécessaire, une amélioration pourra être envisagée avec de nouveaux travaux. L'AFPI paraît avoir des difficultés à trouver des candidats. Nous vous proposons de prendre le relais, si nécessaire, au 1er mars 2022.

L'accès à cette zone est par ailleurs actuellement problématique. La commune de Saint-Colomban-des-Villards avait proposé une journée de travail pour permettre le passage des tracteurs et ainsi favoriser l'entretien. Cette proposition n'a pas été prise au sérieux, c'est bien dommage.

Nous pourrions citer d'autres exemples, dans d'autres secteurs, qui nous font nous interroger sur la façon dont est suivie la gestion des terrains confiés par les propriétaires à l'AFPI. Cependant malgré cet état de fait, les communes continuent de soutenir le principe des associations foncières pastorales.

Pierre-Yves Bonnivard,
Jacqueline Dupenloup,
Cédric Émieux et Annie Bordas (*)

(*) Pierre-Yves Bonnivard, maire de Saint-Colomban, Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, Cédric Émieux, conseiller municipal de Saint-Colomban, membre du conseil syndical de l'AFPI pour Saint-Colomban, Annie Bordas, conseillère municipale de Saint-Alban, membre suppléante du comité syndical de l'AFPI pour Saint-Alban.

Point de vue

Diagnostic agricole : des actions en prespective

Le travail mené par la Société d'économie alpestre (SEA, Clément Teppaz) et la chambre d'agriculture (Céline Bouchage et Martin Schoch) avec les éleveurs ou éleveuses et les élus a été constitué de 4 phases : tout d'abord, bilan a été fait de l'enfrichement avec 4 secteurs en fond de vallée ciblés pour présenter la dynamique d'enfrichement entre 1956 et 2019 (secteur du Premier-Villard, celui de l'AFPI, celui du Martinan et celui du pont de l'Échet et Prérond).

Les aides publiques engagées ont été recensées (reconquête pastorale, création de point d'eau…), représentant une moyenne annuelle de 14 100 euros de 2008 à 2015.

Dans un deuxième temps, un état des lieux des exploitations agricoles a été dressé avec la coopération active des éleveurs et éleveuses. Il a été dans ses lignes principales présenté aux élus.

La troisième étape a été la réunion proposée aux propriétaires de terrain le 3 septembre 2021. Évolution du paysage de la vallée (avec une perception négative de l'enfrichement), rapports avec les éleveurs (avec le sentiment qu'il manque un espace de dialogue entre les propriétaires des terres et ceux qui les exploitent), statut du foncier, tels ont été les sujets travaillés. Le travail technique s'est poursuivi entre les exploitants, la SEA et la chambre d'agriculture. Le 17 décembre, Clément Teppaz et Martin Schoch ont rencontré les élus (Pierre Yves Bonnivard, Annie Bordas, Jacqueline Dupenloup, Cédric Émieux, et Julie Henry).

En janvier, plusieurs actions sont en perspective : en ce qui concerne les terrains privés, rencontres à l'initiative des élus entre propriétaires et éleveurs en vue de cerner les attentes des uns et des autres sur des microsecteurs ciblés dans chaque commune, plutôt à proximité des hameaux, dans le but de faciliter pour les deux parties l'entretien des terrains ; prise de contact avec les techniciens forestiers de la chambre d'agriculture afin de savoir dans quelles conditions peuvent s'organiser des coupes de bois sur terrains privés si des propriétaires souhaitent se grouper pour les confier à des forestiers ; en ce qui concerne les terrains communaux, rencontres individualisées entre les élus et les éleveurs, pour définir ou redéfinir les contrats d'exploitation des communaux, toujours dans le but de faciliter et améliorer l'entretien des terrains.

Annie Bordas,
Jacqueline Dupenloup,
Cédric Émieux
et Pierre-Yves Bonnivard

(*) Annie Bordas, conseillère municipale, et Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, Cédric Émieux, conseiller municipal, et Pierre-Yves Bonnivard, maire de Saint-Colomban,

Point de vue

Saint-Colomban : pas de révision du PLU dans l'immédiat

La mairie est régulièrement sollicitée pour savoir si une révision du plan local d'urbanisme (PLU) est envisagée à court terme, notamment par des personnes qui souhaiteraient voir des terrains devenir constructibles.

Il est vrai que le PLU de la commune date d'une quinzaine d'années. Mais une révision n'a pas été lancée pour l'instant, pour deux raisons :

• depuis plusieurs mois la mairie a connaissance de plusieurs projets de construction et elle souhaite que ces projets aboutissent (ils sont de l'ordre d'une dizaine, pour de la résidence principale ou de la résidence secondaire, répartis sur différents hameaux : Martinan, Les Roches, Lachal) ;

• une révision du PLU s'étale sur environ 5 ans, et pendant cette durée des projets en cours peuvent être bloqués par l'administration, si bien, qu'à terme, il y a un fort risque que les secteurs constructibles soient beaucoup plus restreints qu'aujourd'hui. Une grande majorité de communes, par exemple membres de notre communauté de communes (4C), qui ont lancé des révisions de leur PLU ont vu les zones constructibles diminuer. C'est la stratégie actuelle de l'État, notamment avec la loi Duflot (ou ALUR) entrée en vigueur le 1er janvier 2016 qui limite au maximum l'urbanisation et qui oblige à construire dans les espaces qualifiés de « dents creuses » (qui sont des espaces « libres » entre les constructions déjà existantes). Si cette loi est justifiée dans les zones péri-urbaines, elle complique et entrave certains projets en milieu rural.

Dans le PLU actuel de Saint-Colomban, des terrains constructibles ne pourront pas voir de projets puisque les terrains restent en indivision. Ces indivisions qui persistent posent des problèmes d'aménagement, mais ils posent aussi de sérieux problèmes quand il s'agit de bâtiments qui ne sont plus entretenus et qui se délabrent. Toutes les familles sont concernées, de près ou de loin. La commune a la volonté de vouloir remettre sur le marché ces biens, mais son pouvoir d'action envers les propriétaires est nul. C'est pourquoi, nous invitons ces propriétaires indivis à s'entendre et à régler les successions puisqu'ils trouveront facilement des acquéreurs.

Pierre-Yves Bonnivard (*)

(*) Maire de Saint-Colomban,

NAISSANCES

• Le 13 avril 2021 à La Mure, de *Ambre*, fille de Antoinette **Gobil** et Florian **Ziliotto**, et petite-fille de Philippe et Danielle **Gobil** (Le Comberousse), et de Catherine (†) et Michel **Ziliotto**.

• Le 30 septembre 2021 à Lyon, de *Keziah*, fils de Florian **Mayoux** et Joana **Morellini**, petit-fils de Jean-Philippe et Isabelle **Mayoux**, et arrière-petit-fils de Paul (†) et Yvette **Mayoux** née **Favre-Bonté** (Lachenal).

• Le 24 octobre 2021 à Chambéry, de *Manelle*, fille de Joseph et Morgane **Tardy** née **Dejage**, petite-fille d'Hervé et Geneviève **Tardy** (Nantchenu), et arrière-petite-fille de René (†) et Simone (†) **Tardy** (La Pierre).

• Le 13 novembre 2021 à Voiron, de *Giulia*, fille de Charline **Dufour** et Sébastien **Favre-Bonté**, petite-fille de Carole et Patrick **Favre-Bonté**, et arrière-petite-fille de Janine et Gabriel (†) **Favre-Bonté** (Lachenal).

• Le 3 décembre 2021 à La Roche-sur-Yon, de *Nahil*, fils de Clément **Favre-Bonté** et Amandine **Clenet**, petit-fils de Francis **Favre-Bonté** et Ghislaine **Berthomé**, arrière-petit-fils de Louis (†) et Mauricette (†) **Favre-Bonté**, et arrière-arrière-petit-fils de Benoît Adrien (†) et Joséphine (†) **Favre-Bonté** (Lachenal).

• Le 7 décembre 2021 à Poitiers, d'*Eliam*, fils de Jennifer **Proust** et Nicolas **Arpin**, petit-fils de Françoise **Darves-Blanc** (Le Planchamp), arrière-petit-fils de Marie-Louise (†) et Ulysse **Darves-Blanc**, et arrière-arrière-petit-fils d'Élise (†) et Esprit (†) **Darves-Blanc**.

DÉCÈS

• De M. Robert **Haddadi**, le 9 juin 2021 à Saint-Cyr-sur-Loire (Indre et Loire) (87 ans). *[Inspecteur des Postes à la retraite, Robert **Haddadi**, qui était l'époux de Suzanne **Haddadi** née **Martin-Cocher** (Le Chef-Lieu), avait débuté sa carrière à la poste de Saint-Colomban le 2 janvier 1960 où il est resté jusqu'en 1962 avant de rejoindre la Touraine.]*

• De Mme Sylvie **Fleury** née **Jonchère**, le 10 septembre 2021 à Marseille (60 ans). Elle était la fille de Jean-Louis **Jonchère** et Renée **Jonchère** née **Tardy** (La Pierre), et la petite-fille de Benoît (†) et Virginie (†) **Tardy** née **Girard** (La Pierre).

• De Mme Suzanne **Merckaert** née **Allen** (Le Bessay), le 18 septembre 2021 à Chantilly (84 ans). Veuve de Claude **Merckaert**, Suzanne **Merckaert** était la fille d'Olga (†) **David**, et la petite-fille de Benjamin (†) et Rose (†) **David** née **Chaudet** (Le Bessay).

• De M. Jean-François **Malnou**, le 20 octobre 2021 à La Flotte (Charente-Maritime) (71 ans). Jean-François **Malnou** était l'époux de Marie-France **Malnou** née **Paret-Dodon** (Le Martinan).

• De Mme Suzanne **Pétrier** née **Quézel-Mouchet** (L'Église), le 1er novembre 2021 à Chambéry (81 ans).

• De Mme Huguette **Bordon-Biron** née **Bozon** (Lachal), le 8 novembre 2021 à Salon-de-Provence (80 ans).

• De Mme Emma **Bozon-Viaille** née **Favre-Bonté** (Lachenal), le 10 novembre 2021 aux Échelles (97 ans).

• De M. Cédric **Martin**, le 25 novembre 2021 à Grenoble (47 ans). Cédric **Martin** était apparenté par ses grands-parents maternels aux familles **Cuinat** et **Martin-Garin** (Le Châtelet).

• De M. Eugène **Lopez**, le 12 décembre 2021 à Beaucaire (83 ans). *[Eugène **Lopez** était le compagnon de Laure **Tramier** (Lachal). D'une humeur joyeuse et communicative, c'est tout naturellement que ce passionné de musique a animé quelques fêtes du pain avec son harmonica.]*

• De M. Gaston **Émieux** (Lachenal), le 26 décembre 2021 à Saint-Jean-de-Maurienne (78 ans).

ANNIVERSAIRE

Jeanine Tronel, une centenaire toujours optimiste

Un jour de février 1947, un Villarin, Jacques Tronel, pousse la porte d'une crèche montpelliéraine pour y déposer sa fille cadette, Andrée, âgée de 3 mois. C'est la première fois qu'il place Andrée. L'une des puéricultrices, Jeanine Rigal, se prend aussitôt d'affection pour ce bébé qui a perdu sa mère quelques jours plus tôt... Depuis ce drame, les deux sœurs aînées d'Andrée, Jacqueline, 5 ans, et Colette, 2 ans, sont hébergées chez des tantes, l'une à Montpellier, l'autre à Palavas-les-Flots.

Un an après s'être rencontrés, Jeanine Rigal épouse Jacques Tronel et les trois sœurs retrouvent un foyer qui va bientôt s'agrandir avec les naissances de Jean-Jacques (1949), Bernadette (1950), Françoise (1953) et Catherine (1955). Une belle famille qui compte aujourd'hui 9 petits-enfants et 7 arrière-petits-enfants...

Jeanine Tronel est née le 30 novembre 1921 à Montpellier, rue de l'Université à quelques centaines de mètres seulement de la rue où elle réside depuis 70 ans et où elle a passé son centenaire.

Après avoir travaillé durant la guerre dans des pharmacies, à la Libération elle se retrouve sans emploi, et décide alors de s'engager dans une crèche toute proche sans se douter que cette orientation va changer sa vie...

Au milieu des années cinquante, comme nombre de Villarins « expatriés », la famille Tronel passe quelques jours, l'été, à Lachal dans la maison familiale de Jacques. Puis ce sera quelques semaines et, quand Jacques sera à la retraite, Jacques et Jeanine Tronel y résideront 4 à 6 mois de la belle saison.

Veuve depuis 1994, Jeanine Tronel n'a jamais manqué un seul de ces séjours estivaux où elle s'est souvent impliquée dans la vie du hameau, que ce soit en s'occupant de l'arrosage du fleurissement public, quand il existait, ou en pilotant la (dernière) rénovation de la chapelle qu'elle ne manquait jamais de nettoyer chaque saison avec quelques amies.

Grande lectrice de livres d'histoire et particulièrement d'histoire religieuse, Jeanine Tronel a très longtemps entretenu un petit jardin floral.

Malgré les malheurs qui ne l'ont pas épargnée (disparitions de son époux, de sa fille aînée, Jacqueline, il y a 3 ans, de ses frères et de sa soeur), Jeanine Tronel a conservé optimisme et bonne humeur, l'été dernier encore occupée à des travaux de broderies ou absorbée dans les mots fléchés ou la lecture de *Midi Libre*. Appliquée aussi à rédiger, d'une écriture impeccable, quelques cartes postales pour ses amies dont elle ne manque jamais de prendre des nouvelles.

■ *Jeanine Tronel à Lachal, sur son banc (été 2021).*

■ Les comptes du « Petit Villarin »

L'exercice 2020-2021 s'est clos avec un déficit de 2 355,16 €.

Les recettes se sont élevées à 9 520,60 € comprenant les abonnements (819 contre 848 l'an passé), des ventes au numéro à *Épicerie & Compagnie* et des dons, les encarts publicitaires (910 euros) et les intérêts du livret de la CNE (56,10 €).

Les dépenses s'établissent à 11 875,76 €. Elles englobent les frais d'impression (8 217 euros pour 90 pages contre 82 l'an passé), les frais d'expédition des envois réguliers (2 355,29 €), les frais pour les envois intermédiaires (qui ne bénéficient pas de tarifs réduits comme pour les envois en nombre), les relances et les frais de tenue de compte (623,45 €), des dépenses de bureautique (620,02 € pour des cartouches d'imprimante, des bulletins de relance, les étiquettes, les enveloppes, etc.), 60 euros pour un abonnement à *La Maurienne*.

✓ Le Petit Villarin

Le Petit Villarin

Publication trimestrielle
Numéro CPPAP : 0725 G 79863
Numéro ISSN : 1140-5473
Siège :
Maison des associations
73130 – Saint-Colomban-des-Villards
Directeur de la publication :
Emmanuel Tronel-Peyroz
Comité de rédaction :
Roger Darves
(04-79-59-46-13),
Christophe Mayoux
(Courriel : cmayoux73@gmail.com),
Emmanuel Tronel-Peyroz
(04-67-29-45-43 ; 04-79-56-35-55).
Diffusion :
Jean-Pierre Tronel-Peyroz
19, rue Yves-Chapuis, 13004 – Marseille
(09-51-40-38-39)
Abonnements et administration :
Emmanuel Tronel-Peyroz
21, rue Albert-Dubout, 34130 – Mauguio
Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr
CCP : Le Petit Villarin
n° 1357-38 M Montpellier
Maquette et imprimerie :
Francis Duval (04-67-57-39-30)
JF impression, Montpellier
(04-67-27-34-11)
Abonnement annuel : 10 euros.

SOMMAIRE

Numéro 198
décembre 2021

Pages 2 et 3 :
• Ouverture du domaine skiable.
Pages 4 et 5 :
• Réaménagement du domaine skiable.
• Parc d'attractions à l'Ouillon.
Pages 6 et 7 :
• Les Villards vallée propre. • CCAS.
• Le 11-Novembre. • Téléthon.
Pages 8 et 9 :
• Chasse. • Sports.
Pages 10 et 11 :
• Patrimoine et culture. • Restauration du clocher de Saint-Alban.
Pages 12 et 13 :
• Histoire du château de La Sausse.
Pages 14 et 15 :
• Un nouveau directeur à La Perrière.
• Études. • Éclairages publics.
Pages 16 à 21 :
• Comptes rendus des conseils municipaux.
Page 17 :
• Conclusion de l'enquête publique sur la microcentrale du Merlet.
Page 18 :
• Saint-Alban : plan du déneigement.
Page 20 :
• Travaux au plan d'eau du Clos.
Pages 21 et 22 :
• Commerce. • Comptes publics.
Page 23 :
• Lettre ouverte à l'AFPI. • Points de vue : diagnostic agricole ; PLU de Saint-Colomban.
Page 24 :
• Carnet. • Anniversaire.

Pour publication dans *Le Petit Villarin* les textes, les documents, les avis de naissances, de mariages, et de décès peuvent être transmis :
• par voie postale :
Le Petit Villarin
21, rue Albert-Dubout
34130 – Mauguio
Tél. : 04-67-29-45-43
• par courriel :
lepetitvillarin@wanadoo.fr
Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.

En ouverture : l'église et le clocher rénové de Saint-Alban, décembre 2021 (ph. Nathalie Darves-Blanc).